

RAPPORT DE TRANSPARENCE

2023



RAPPORT DE

TRANSPARENCE

2023

édito



”

DES PERCEPTIONS EN
PROGRESSION : PRÈS
DE 37 M € DE DROITS PERÇUS
(SOIT 4,4 % DE PLUS PAR
RAPPORT À 2022)

”

2023 : Une année marquée par des résultats positifs

2023 a été marquée par une série de résultats positifs concernant les activités de la SPPF :

- × Des perceptions en progression : **près de 37 M € de droits perçus** (+ 4,4 % vs. 2022).
- × Des répartitions (droits répartis, variation des avances financières et structurelles, montant des aides distribuées), en augmentation : 31,5 M € (+ 9,7 % vs. 2022).
- × Un engagement soutenu en faveur des aides à la production musicale : **près de 6 M € d'aides engagées** (+ 1,5 % vs. 2022), dont 5 M € ont permis d'aider notamment 289 projets d'albums, 306 vidéomusiques, 117 investissements dans la promotion et le marketing d'albums. Au total, ce sont 851 projets musicaux qui ont été soutenus par la SPPF en faveur de 293 associés, avec un taux d'acceptation de 90 %.
- × À noter que la SPPF a perçu **958 500 € de produits financiers** en mobilisant activement sa trésorerie (qui seront mis en répartition au 1er semestre 2024).

La SPPF se félicite de l'adoption, via le projet de loi de finances 2024, d'une **contribution assise sur les revenus du streaming**. Son taux réduit (1,2 %) ne devrait pas avoir d'impact sur la santé économique des services de streaming concernés. Avec ce dispositif, le Centre National de la Musique disposera enfin d'un financement sécurisé et pérenne.

Au-delà, la SPPF entend inscrire son action autour des enjeux et objectifs suivants :

- × Le développement foudroyant de l'intelligence artificielle dans tous les domaines d'activités y compris la musique : une 1^{ère} étape a été franchie avec l'adoption d'un règlement au plan européen qui instaure **une obligation de transparence totale**. Il importe d'aller plus loin et de faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle soient totalement respectés dans ce domaine. La question de l'exercice des droits voisins dans le cadre de l'entraînement des applications découlant de l'IA constituera également un chantier important.
- × L'adoption avant fin 2024 d'une charte d'engagement pour **lutter plus efficacement contre les « fake streams »** via une concertation menée sous l'égide du CNM.
- × **La revalorisation des barèmes de la Rémunération Équitable**, longtemps retardée du fait de la crise du Covid, qui constitue un enjeu commun aux artistes-interprètes et aux producteurs de phonogrammes. Le démarrage des travaux portant sur la revalorisation des barèmes applicables aux radios privées est attendu pour le premier semestre 2024.

Enfin, la SPPF espère vivement que la Commission Européenne et les États membres auront mis en place avant fin 2024 un cadre juridique via la **mise en place d'un régime de réciprocité flexible** pour réparer les conséquences découlant de l'arrêt « Raap ».

Pascal NÈGRE
PRÉSIDENT

Jérôme ROGER
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sommaire

1 Rapport d'activité

A – Perceptions	10
B – Répartitions	22
C – Aide à la création	30
D – Actions de la SPPF	37
E – Protection de vos droits	40

3 Rapport de transparence

A – Rapport de transparence 2023	74
B – Attestation du Commissaire aux Comptes	82

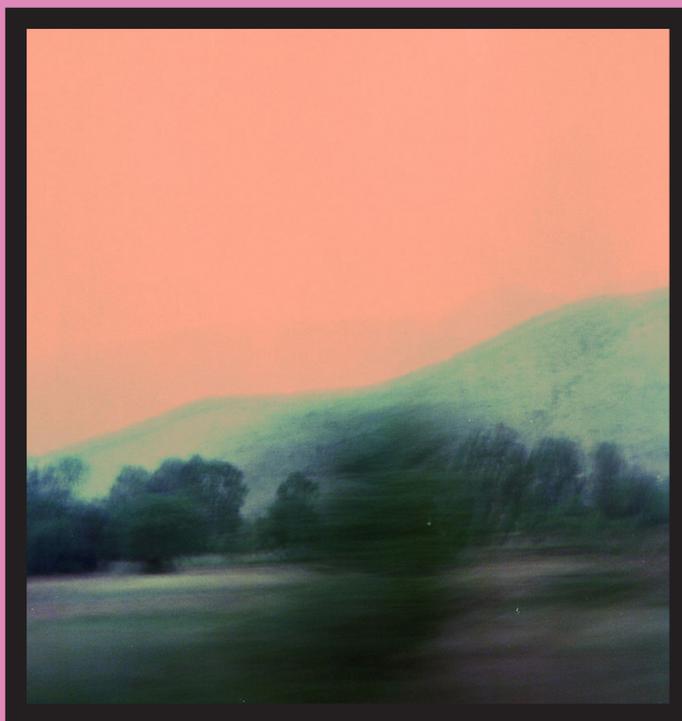
2 Rapport financier

A – Arrêté des comptes : analyse du bilan et du compte de résultat	46
B – Comptes annuels	55

4 Annexes

A – Commission de contrôle des Organismes de Gestion Collective	86
B – Comité de surveillance	88
C – Commission d'aide à la création	90
D – Détail des aides	92
E – Gouvernance	112

CHIFFRES CLÉS



Mélanie de Biasio - Viaggio

2023

36,9

Millions d'euros de
droits perçus

25,9

Millions d'euros
de droits répartis

12,5

Millions d'euros
d'avances sur droits

3,8

Millions d'euros
d'avances structurelles

2 330

Producteurs indépendants
au service de toutes
les musiques

243

Nouveaux
adhérents

5,9

Millions d'euros d'aides à la
production et aux Actions
d'Intérêt Général

851

Projets artistiques
aidés

293

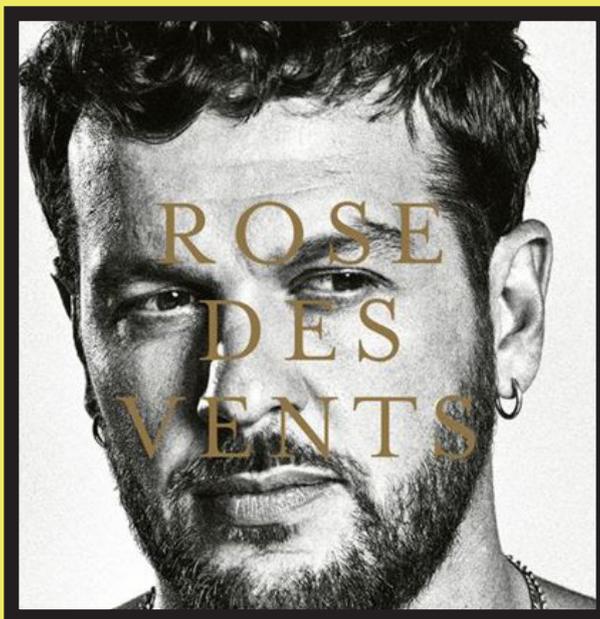
Producteurs
aidés

90%

De projets
aidés

1

Rapport d'activité



Claudio Capéo - Rose des vents - réédition



Zazie - Air



Laura Cahen - Des Filles

A. Perceptions	P.10
B. Répartitions	P.22
C. Aide à la création	P.30
D. Actions de la SPPF	P.37
E. Protection de vos droits	P.40



Georgio - Années sauvages

A.

Perceptions

PERCEPTIONS BRUTES
RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE
COPIE PRIVÉE
DROIT D'AUTORISER
DROITS ÉTRANGERS

Des perceptions en hausse

L'année 2023 en hausse de 4,4 % a été marquée par plusieurs régularisations entre la SCPP et la SPPF et plus particulièrement dans le secteur de la Copie Privée au titre des années de droit 2020 et 2021.



Vianney - À 2, à 3

Perceptions brutes

En 2023, la SPPF a perçu un montant de 36 946 634 € de droits contre 35 397 607 € en 2022, soit une augmentation de 4,4 %.

Les perceptions de la SPPF, hors régularisations avec la SCPP qui totalisent tous droits confondus 5 168 639 €, sont cependant en diminution de 11,8 %. Cette baisse est principalement due à des décalages de paiements de fin 2021 sur 2022 pour la Rémunération Équitable et la Copie Privée

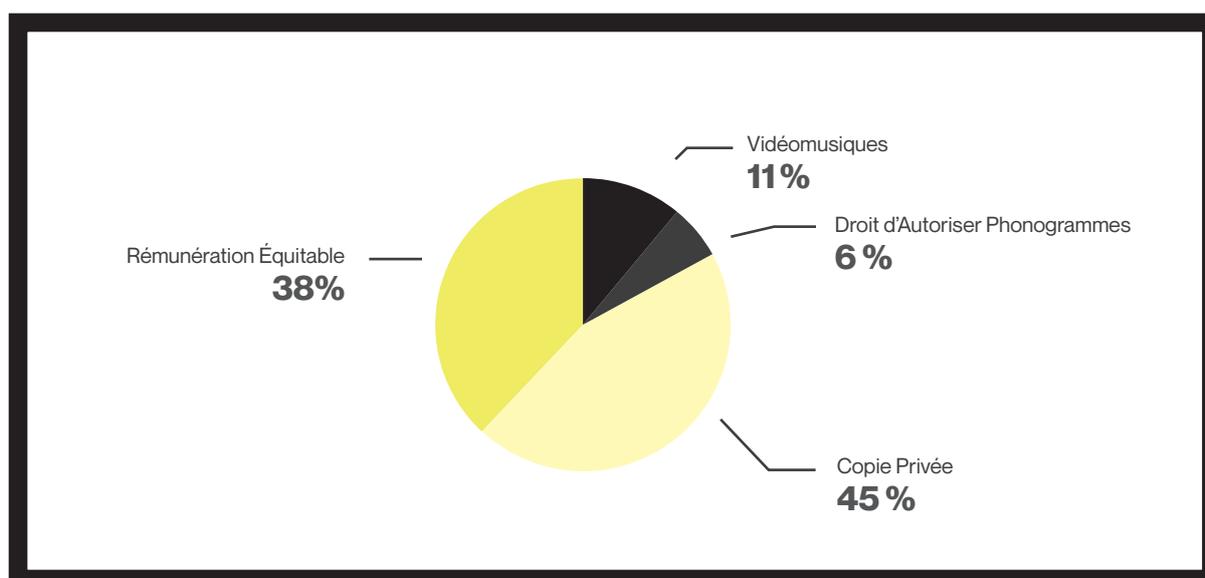
Sonore et par une baisse du marché du téléphone depuis le début de 2023 de près de 20 % qui impacte la collecte de la Copie Privée.

A périmètre comparable, en l'absence de ces décalages de paiements (régularisations perçues en 2023 au lieu de 2022 ; et perceptions mensuelles décalées de 2021 sur 2022), les perceptions 2023 auraient été en hausse de 8,1 %.

36,9

millions d'euros
de perceptions

Ventilation des perceptions brutes par secteur



EN EUROS	2023	2022	ÉCART	ÉVOLUTION
Rémunération Équitable	14 086 914	16 116 195	-2 029 281	↘ -12,6 %
Copie Privée Sonore	16 454 175	13 679 074	2 775 101	↗ 20,3 %
Copie Privée Audiovisuelle	316 763	235 185	81 578	↗ 34,7 %
Vidéomusiques	3 913 986	3 945 804	-31 818	↘ -0,8 %
Droit d'Autoriser Phonogrammes	1 880 737	1 038 571	842 166	↗ 81,1 %
Droits Etrangers Vidéomusiques	112 940	139 357	-26 417	↘ -19,0 %
Droits Etrangers Phonogrammes	181 119	243 421	-62 302	↘ -25,6 %
TOTAL	36 946 634	35 397 607	1 549 027	↗ 4,4 %

Analyse des perceptions

Rémunération Équitable

Une baisse des droits perçus au titre de la Rémunération Équitable (14 086 914 € en 2023 contre 16 116 195 € en 2022). Cette diminution de 12,6 % s'explique d'une part, par un montant de 1 473 496 € en provenance de la SPRÉ qui aurait dû être perçu en 2021 mais n'a été perçu qu'au début 2022 et d'autre part, par une régularisation défavorable à la SPPF de 755 082 € qui aurait dû être encaissée en 2022. En l'absence de ces décalages de paiements, les perceptions au titre de la Rémunération Équitable auraient dû être en légère hausse de 1,4 %.

Copie Privée Sonore

Une hausse des droits perçus de 20,3 % (16 454 175 € en 2023 contre 13 679 074 € en 2022) qui s'explique principalement par les régularisations au titre des années 2020 et 2021 favorables à la SPPF pour un montant de 5 890 101 €. Hors régularisations, ces revenus sont en baisse de 22,8 % : en effet, des perceptions (1 069 112 €) qui auraient dû être encaissées en décembre 2021, n'ont été encaissées qu'au début 2022. A périmètre comparable, en neutralisant ces décalages de paiement, les perceptions en provenance de COPIE FRANCE, hors régularisation, auraient

dû être en baisse de 16,2 % et non de 22,8 %. Cette diminution reste cependant significative et s'explique par le marché du téléphone qui est depuis le début de l'année en baisse. A noter par ailleurs, selon l'institut GFK qu'en plus du climat de report des achats de produits d'électroniques grand public par les ménages français constaté sur le 1^{er} semestre (inflation, climat international anxiogène...), les nombreux ponts du mois de mai ont contribué aussi aux ralentissements des achats de smartphones.

Vidéomusiques

Malgré une légère diminution des perceptions (4 026 926 € en 2023 contre 4 085 161 € en 2022) l'utilisation du répertoire de la SPPF se maintient. La bonne performance des diffusions de vidéomusiques de la SPPF sur certains diffuseurs tels que TF1, NRJ Hits, les chaînes du groupe M6 / W9 (les effets du protocole conclu avec le groupe M6 début 2021, prévoyant une baisse maîtrisée des tarifs jusqu'en 2023), une fourniture des relevés à un rythme semestriel et non plus annuel a permis d'accélérer les collectes et ainsi de compenser des rattrapages de retards de paiements constatés et encaissés en 2022.

Gestion collective volontaire

Une forte augmentation des droits relevant de la gestion collective volontaire (1 880 737 € en 2023 contre 1 038 571 € en 2022) qui résulte de plusieurs régularisations des droits pour certaines utilisations de phonogrammes en provenance des télévisions entre la SCPP et la SPPF, défavorables à la SPPF, qui avaient été comptabilisées en 2022, celles-ci sont favorables à la SPPF en 2023.

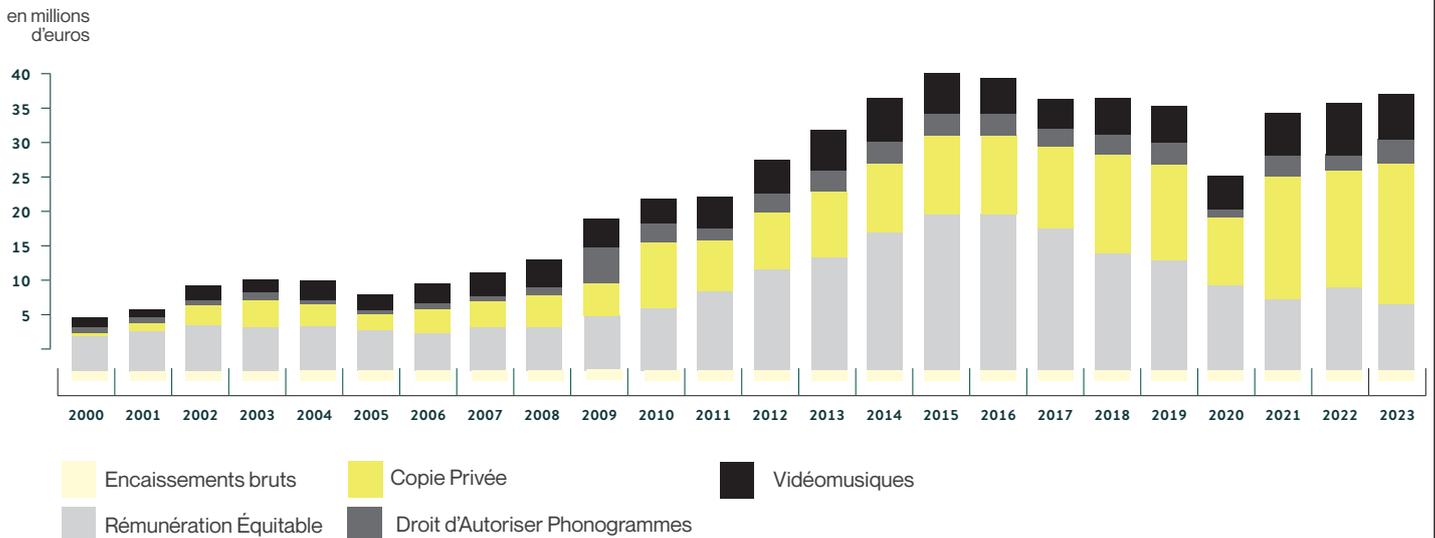
+4,4 %

de droits perçus

+8,1 %

de droits perçus à périmètre comparable en l'absence de décalage de paiements

Évolution des perceptions brutes



Rémunération Équitable

Les variations 2022 / 2023 résultent de décalages de paiements et non de l'activité : les perceptions sont revenues à la normale, notamment dans les lieux festifs

La Rémunération Équitable est perçue par la SPRÉ, société commune aux producteurs de phonogrammes et aux artistes-interprètes. Cette rémunération est due par les radios, les télévisions, les lieux sonorisés, les webradios traditionnelles et les discothèques en application des barèmes réglementaires adoptés par la commission administrative de l'article L. 214-4 du CPI.

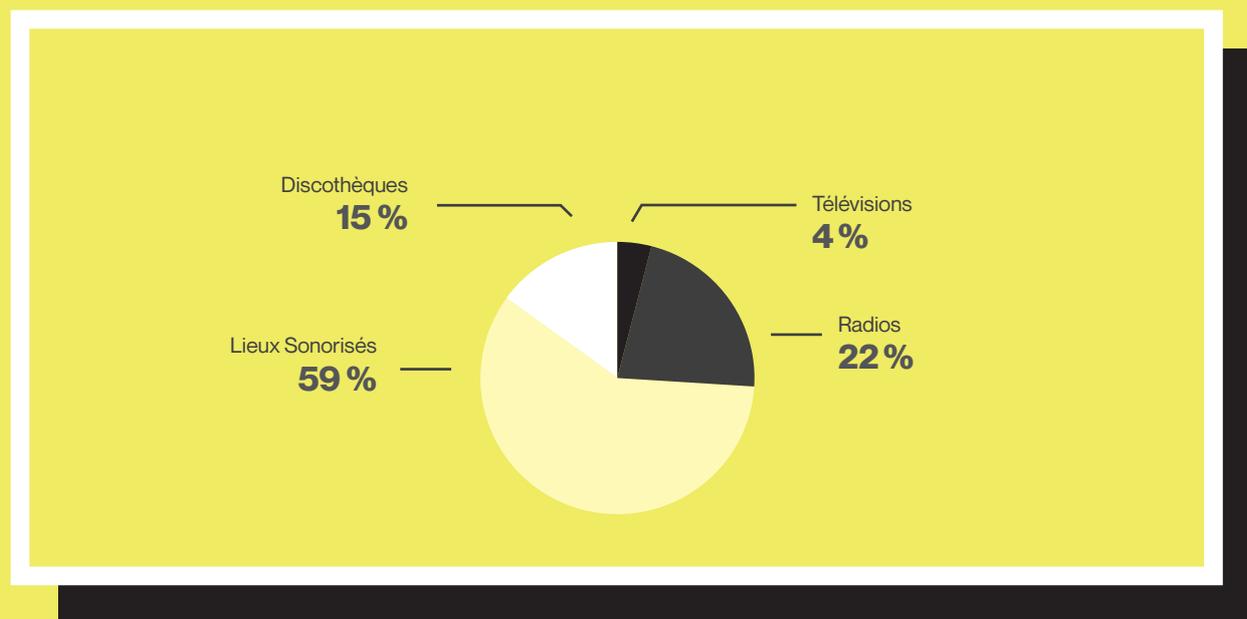
En 2023, les perceptions de la SPRÉ se sont élevées à 153 069 896 € contre 136 942 943 € en 2022, soit une augmentation de 11,8 %.

La SPPF a perçu de la SCPA (en provenance de la SPRÉ), sur la base d'un taux de trésorerie provisoire de 22 % (contre 22,6 % en 2022), un montant hors régularisations SCPP / SPPF de 14 922 179 contre 15 906 618 € en 2022, soit une diminution de 6,2 %. Après neutralisation des décalages de paiements (un montant de 1 473 496 € en provenance de la SPRÉ qui aurait dû être perçu en 2021, n'a été perçu que début 2022), la variation « retraitée » des revenus de la Rémunération Équitable, hors régularisations, aurait dû être de 3,4 % par rapport à 2022, en cohérence avec la progression des perceptions de la SPRÉ suite à la fin de la crise sanitaire.

153

millions d'euros
de perceptions
SPRÉ

Perception Rémunération Équitable 2023 par secteur



Variation des droits perçus par la SPPF au titre de la Rémunération Équitable

Discothèques

Une hausse de 39,8 %, soit un montant en augmentation de 631 208 €, expliquée principalement par l'inflation et par les dernières régularisations de la fin de la crise sanitaire effectuées en fin de l'exercice 2022, encaissées en 2023.

Lieux Sonorisés

Une baisse de 14,7 %, soit un montant en diminution de 1 519 233 € des perceptions au titre des Lieux Sonorisés qui ne reflète pas l'activité de ce secteur. Celle-ci s'explique par la reprise de la facturation des usagers au second semestre 2021, à la suite de la fin des restrictions de la crise sanitaire, pour lesquels les sommes collectées ont été principalement perçues en 2022 par la SPPF. En neutralisant les effets de ces régularisations, le secteur des Lieux Sonorisés sous mandat de gestion

avec la SACEM, est en augmentation avec la reprise des séances occasionnelles et un changement du rythme de facturation des hôtels.

Radios

Une baisse de 5,1%, soit une diminution de 173 975 €, expliquée principalement par la baisse du taux d'utilisation des phonogrammes du commerce dans le secteur des radios publiques. A noter que les assiettes d'assujettissement des radios locales privées et têtes de réseaux sont en hausse.

Télévisions

Une hausse de 15,1 %, soit une augmentation de 73 698 €, expliquée, principalement par des décalages de paiements de fin 2022 sur 2023.

Webradios

Les webradios traditionnelles sont assujetties, suite aux arrêts rendus par la Cour de cassation le 8 mars 2023, rétroactivement à compter du 9 juillet 2016 à la licence légale dans le cadre d'un barème spécifique en application duquel la SPRÉ collecte la Rémunération Équitable due. Les perceptions des années de droits 2019 à 2022 ont été enregistrées en 2022. Les perceptions antérieures à 2019 ont été révisées à partir de 2023, notamment pour les webradios du groupe NRJ encaissées en 2023.

Détail de la Rémunération Équitable

EN EUROS	2023	2022	ÉCART		ÉVOLUTION
Discothèques	2 215 186	1 583 978	631 208	↗	39,8 %
Lieux Sonorisés	8 810 481	10 329 714	-1 519 233	↘	-14,7 %
Radios	3 268 899	3 442 874	-173 975	↘	-5,1 %
Télévisions	562 853	489 155	73 698	↗	15,1 %
Webradios	64 760	60 897	3 863	↗	6,3 %
Régularisations SCPP/SPPF taux de pesée	-835 265	209 577	-1 044 842	↘	N/S
TOTAL	14 086 914	16 116 195	-2 029 281	↘	-12,6 %

Régularisations

A l'issue du litige entre la SCPP et la SPPF et des fonds bloqués par la SCPP à la SCPA en 2020, plusieurs régularisations ont été retardées sur 2021, sur 2022 voire 2023.

En effet la régularisation provisoire SCPP / SPPF, basée sur les diffusions, pour l'année de droit 2016, ainsi que la définitive pour la même année ont été régularisées en 2022 respectivement pour un montant défavorable à la SPPF de 672 068 € pour la provisoire et de 255 369 € favorable à la SPPF pour la définitive. La régularisation définitive 2015 favorable à la SPPF pour un montant de 88 302 €, qui aurait dû être régularisée en 2021, a été soldée en 2022.

Par ailleurs les régularisations définitives SCPP / SPPF, basées sur les ventes, pour les années de droit 2018 et 2019, favorables à

la SPPF ont été régularisées en 2022 respectivement pour un montant de 78 693 € pour l'année de droit 2018 et de 459 281 € pour 2019.

La définitive sur les diffusions de l'année de droit 2017 défavorable à la SPPF pour un montant de 70 901 € n'a été réglée que début 2023 ainsi que la régularisation de retenue au titre de 2016 en faveur de la SCPP pour un montant de 16 950 €.

La régularisation provisoire SCPP / SPPF, basée sur les diffusions, pour l'année de droit 2021, ainsi que la définitive basée sur les ventes ont été régularisées en 2023 respectivement pour un montant défavorable à la SPPF de 479 682 € pour la provisoire et de 502 426 € favorable à la SPPF pour la définitive.

En revanche, au regard de la montée du poids de la SPPF sur les ventes, une forte régularisation, basée sur les ventes de l'année de droit 2019, défavorable à la SPPF pour un montant de 770 158 € a été initié par la SCPP, avec mise en œuvre des règles votées par elle seule en Assemblée Générale de la SCPA du 14 décembre 2018 sous peine de bloquer la forte régularisation favorable à la SPPF au titre de la Copie Privée 2021.

A l'exception de 2015 et 2016, les taux de pesée définitifs, basés sur les diffusions, sont en baisse et inférieurs aux taux de pesée provisoires :

- ✦ 30,06 % pour l'année de droit 2015 (taux de pesée provisoire de 29,88 %) ;
- ✦ 28,73 % pour l'année de droit 2016 (taux de pesée provisoire de 28,08 %) ;

- * 27,97 % pour l'année de droit 2017 (taux de pesée provisoire de 28,15 %).
 - * 28,68 % au prorata des répartissables et 21,46 % au prorata des répartissables et irrépartissables pour l'année de droit 2018 (taux de pesée provisoire 28,76 % au prorata des répartissables et 21,37 % au prorata des répartissables et irrépartissables).
- Une baisse des taux de pesée provisoire, expliquée à compter de 2018 par une règle de répartition entre la SCPP et la SPPF, actuellement en litige, non formellement validée :
- * 28,15 % pour l'année de droit 2017 ;
 - * 21,37 % pour l'année de droit 2018 ;
 - * 19,81 % pour l'année de droit 2019 ;
 - * 20,63 % pour l'année de droit 2020.

Copie Privée

Des régularisations SCPP / SPPF au titre des années de droit 2020 et 2021 très favorables à la SPPF

La perception de la Copie Privée est assurée par COPIE FRANCE : pour le sonore 50 % sont reversés aux auteurs, 25 % respectivement aux artistes-interprètes et aux producteurs de phonogrammes tandis que pour l'audiovisuel 33,33 % sont respectivement reversés aux auteurs, aux artistes-interprètes et aux producteurs audiovisuels.

Les perceptions brutes totales de COPIE FRANCE, hors régularisations exceptionnelles et décalages de paiements, s'établissent pour 2023 à 220 344 000 € (contre 285 501 000 € en 2022), soit une diminution de 22,8 % par rapport à 2022, expliquée par les montants encaissés moins élevés sur les téléphones et les tablettes de 6,6 % (supports qui représentent un total de 79,8 % de la part de marché moyen 2023).

La configuration des perceptions 2023 se caractérise une fois encore par une concentration des collectes sur six familles de supports. Sachant cependant que les téléphones (pour près de 70 %), les tablettes PC et multimédia, neuves et reconditionnées

(pour 10 %) représentent 80 % des revenus 2023 de COPIE FRANCE (contre 86 % en 2022). La structure des perceptions au titre de la Copie Privée s'analyse comme suit :

Téléphones

Le marché du téléphone, pour la septième année consécutive, est la principale source de perceptions en Copie Privée et représente plus de deux tiers des perceptions totales, avec 69,6 % de part de marché en 2023 (76,1 % en 2022).

Cependant malgré des perspectives nouvelles (appareils pliables et discussions sur les capacités d'intelligence artificielle du smartphone) les quantités facturées du marché français ont fortement chuté en 2023 avec une diminution de 18 % sans précédent depuis de nombreuses années.

Tablettes

La part de marché des tablettes au sein de COPIE FRANCE s'établit à 10,2 % (contre 10,3 % en 2022). Le marché mondial a en

revanche fortement diminué de 20 % et les tablettes, sont désormais essentiellement des terminaux multimédias d'appoint.

Box, Décodeurs et services NPVR

L'offre NPVR poursuit son développement chez tous les opérateurs avec 6 % de part de marché en 2023 contre 3,6 % en 2022. Dans ce contexte peu favorable au stockage programmes sur supports, le marché des box, décodeurs et enregistreurs à disque dur connaît une chute drastique et irrémédiable.

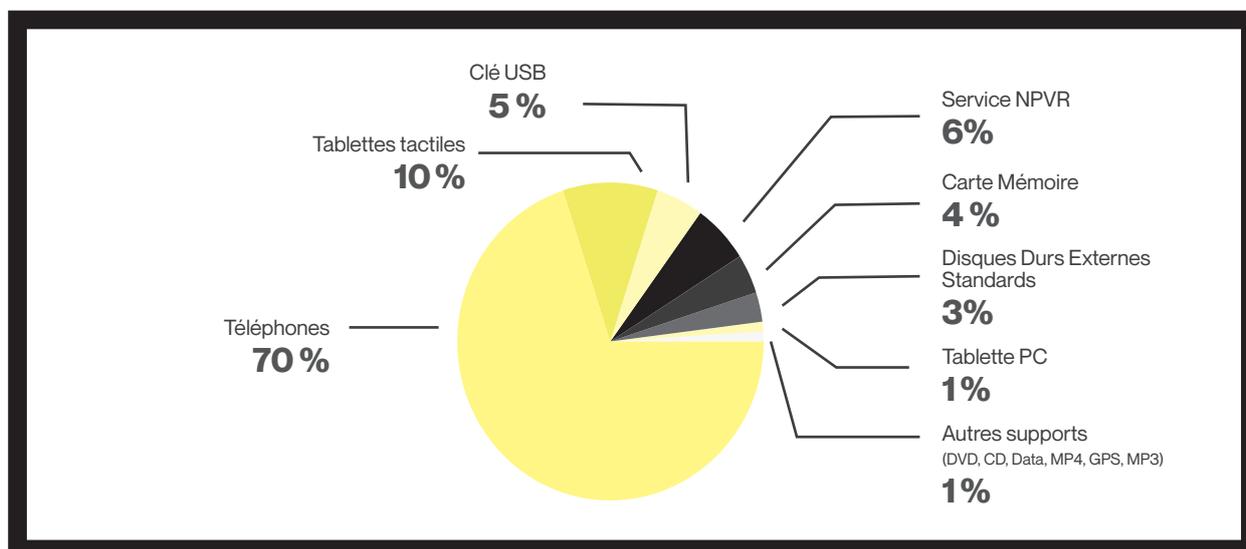
Clés USB

Les clés USB, avec 4,9 % de part de marché (contre 3,8 % en 2022), représentent la quatrième famille de supports.

Autres

Les autres supports tels que les cartes mémoires, les disques durs externes standards, DVD data et autres représentent moins de 10 % de la part de marché des collectes.

Copie Privée Sonore par secteur



Copie Privée Sonore

En l'absence de décalages d'encaissements de 2021 sur 2022, les perceptions de la SPPF au titre de la Copie Privée, hors régularisation avec la SCPP, auraient été en baisse de 16,2 % et non de 22,8 %

Au titre de la Copie Privée Sonore, la SPPF a encaissé 10 564 074 € en 2023 (dont 2 488 887 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI) contre 13 679 074 € en 2022, soit une diminution de 22,8 %. En neutralisant des décalages de paiements (1 069 112 € qui auraient dû être encaissés en décembre 2021, n'ont été encaissés que début 2022), à périmètre comparable, les perceptions en provenance de COPIE FRANCE, hors régularisations, auraient dû être en baisse de 16,2 % et non de 22,8 %.

Au regard des dernières pesées entre la SCPP et la SPPF, le taux de trésorerie de la SPPF est passé de 31,60 % en 2022 à 33,20 % en 2023.

La SPPF a encaissé, en 2023, au titre de la Copie Privée basée sur les ventes, respectivement pour l'année de droit 2020 et 2021, un montant de 2 199 422 € dont 498 169 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI et un montant de 3 690 679 €, dont 922 670 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI.

La régularisation définitive au titre de la Copie Privée basée sur les ventes de l'année de droit 2020 a été perçue avec un taux de définitif de 34,08 % (contre un taux de pesée provisoire de 28,30 %) et celle de l'année de droit 2021 avec un taux de définitif de 38,34 % (contre un taux de pesée provisoire de 29,15 %).

16,5
millions d'euros
encaissés au
titre de la Copie
Privée Sonore

Copie Privée Sonore montants perçus

MONTANTS PERÇUS EN EUROS	2023	2022	ÉCART	ÉVOLUTION
Montants perçus au titre des années de droit 2022 et 2023	10 564 074	13 679 074	-3 115 000	↘ -22,8 %
Montants perçus au titre des régularisations SCPP/SPPF	5 890 101	-	5 890 101	↗ N/S
COPIE PRIVÉE SONORE	16 454 175	13 679 074	2 775 101	↗ 20,3 %

Copie Privée Audiovisuelle

En 2023, la SPPF a perçu 316 763 € de droits contre 253 185 € en 2022.

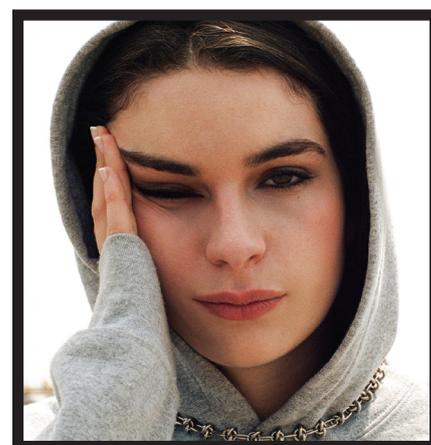
Les sommes générées par la Copie Privée Audiovisuelle pour les vidéomusiques se sont élevées à 268 501 € (contre 228 176 € en 2022), dont 63 083 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI. Cette variation s'explique par des décalages d'encaissements : les années de droit 2020 et 2021 avaient été perçues en 2022 alors que seule l'année de droit 2022 a été perçue en 2023, cependant des régularisations au titre des années 2017 à 2020 ont été encaissées sur 2023.

L'année de droit 2022 a été perçue en 2023 avec un taux de trésorerie SCPP / SPPF de 38,80 % (contre respectivement 29,70 % pour l'année de droit 2020 et 35,10 % pour l'année de droit 2021 perçues en 2022). Les régularisations de pesée avec la SCPP au titre des années de droit 2017 et 2018, qui auraient dû être effectuées en 2020, ont été reportées en 2021 compte tenu des fonds bloqués par la SCPP au niveau de la SCPA, puis en 2022 et enfin en 2023. Pour l'année de droit 2019, les résultats de pesée sont favorables à la SPPF avec un taux de pesée

stable (38,76 % en 2019 contre 38,77 % en 2018) au-dessus du taux de trésorerie 2019 de 29,40 %. Pour l'année de droit 2018, les résultats de pesée sont favorables à la SPPF avec un taux de pesée en progression (38,77 % en 2018 contre 31,39 % en 2017) au-dessus du taux de trésorerie de 30,40 %. Pour l'année de droit 2017, les résultats de pesée sont favorables à la SPPF avec un taux de pesée en progression (31,39 % en 2017 contre 27,93 % en 2016) au-dessus du taux de trésorerie de 30,70 %.

La SPPF a perçu 42 623 € (contre 7 009 € en 2022) au titre de la Copie Privée Audiovisuelle des vidéogrammes (autres que vidéomusiques), sur la base des déclarations de diffusions d'œuvres audiovisuelles (telles que les sketches filmés, les concerts, les émissions de variétés...) effectuées annuellement par ses associés, dont 10 730 € ont été affectés aux aides en application de l'article L.324-17 du CPI.

En 2023, la SPPF a perçu 5 639 € au titre de la Copie Privée audiovisuelle internationale, aucune perception n'avait été comptabilisée en 2022.



Adèle Castillon - Plaisir Risque Dépendance

Vidéomusiques

La perception des droits de diffusion des vidéomusiques est assurée directement par la SPPF sur la base des mandats de gestion qui lui sont confiés par ses associés. En 2023, la SPPF a collecté 4 026 926 € de droits contre 4 085 161 € en 2022, (soit une diminution de 1,4 %) qui se ventilent de la manière suivante :

Chaînes de télévision

Un montant de 3 913 986 € a été perçu auprès des chaînes de télévision avec lesquelles la SPPF a conclu des contrats généraux d'intérêt

commun ou sur la base de contrats particuliers d'autorisation de diffusion de vidéomusiques (soit une diminution de 0,8 %). La meilleure performance du répertoire vidéomusiques de la SPPF sur plusieurs diffuseurs, le déblocage de droits en attente depuis 2021, des relevés fournis et exploités à un rythme semestriel ont permis de compenser des baisses de perceptions notamment dues à l'arrêt de la chaîne Clique TV et des décalages de retards de paiements de 2021 sur 2022.

4

millions d'euros
perçus au titre
des droits de
diffusion des
vidéomusiques

Droits Étrangers

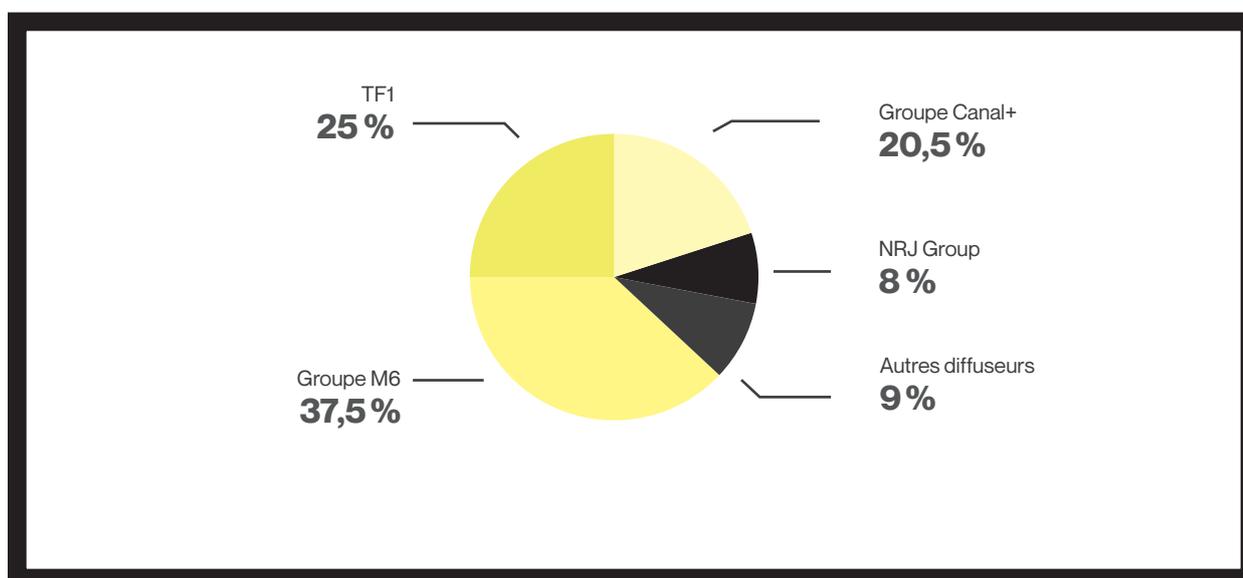
Un montant de 112 940 € de droits étrangers a été perçu qui se ventile comme suit :

* 112 940 € perçus auprès de la VPL (Video Performance Limited) contre 82 301 € en 2022 : la hausse des perceptions 2023 résulte de la gestion par la VPL de nouveaux catalogues SPPF courant 2022 ;

* aucune perception n'a été encaissée en 2023 suite à des décalages de paiements. En effet, les droits au titre de l'année 2022, facturés fin 2023 pour un montant de 52 365 €, ont été perçus en février 2024. A noter que 56 554 € avaient été perçus en 2022 auprès d'IMAGIA, suite au mandat de gestion signé en novembre 2016 ;

* aucune perception n'a été encaissée en 2023 auprès de la GVL.

Ventilation des diffusions télévisions



EN EUROS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TF1	891 718	1 044 348	785 130	926 510	764 839	1 007 444
Télévisions Publiques	145 850	48 307	508	7 399	7 920	8 061
Groupe M6	2 286 631	1 786 249	1 786 218	1 459 393	1 544 017	1 502 079
Groupe LAGARDERE (*)	357 399	312 242				
Groupe CANAL +	774 812	809 463	836 167	1 154 292	970 413	819 378
NRJ Group	128 393	117 171	159 769	225 310	240 398	328 868
Autres Diffuseurs	618 904	476 314	388 415	352 626	557 574	361 096
TOTAL	5 203 707	4 594 094	3 956 207	4 125 530	4 085 161	4 026 926

(*) Pôle TV acquis en 2019 par le groupe M6

Droit d'Autoriser

La gestion collective du Droit d'Autoriser

La SPPF a développé la gestion collective du droit d'autoriser des producteurs de phonogrammes et/ou de vidéogrammes auprès de certaines catégories d'usagers qui utilisent de façon massive de la musique enregistrée.

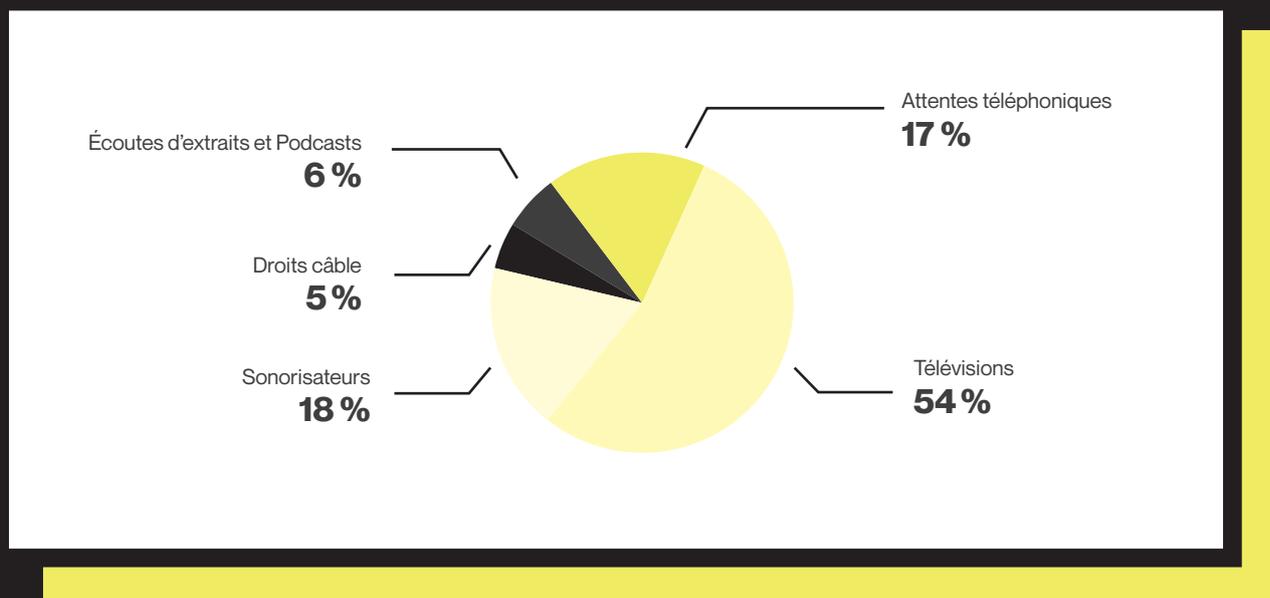
Celle-ci couvre des exploitations que les producteurs ne peuvent contrôler et pour lesquelles ils ne peuvent exercer leur droit exclusif de manière individuelle.

Assurée sur la base des mandats facultatifs qui lui sont confiés, cette gestion collective est mise en œuvre par la SPPF auprès des fournisseurs de programmes de musique d'ambiance, des fournisseurs et des usagers

finaux d'attentes téléphoniques, des sites Internet proposant des écoutes d'extraits de phonogrammes, des radios qui diffusent sur leur(s) site(s) des podcasts dits « traditionnels » ou « natifs » non musicaux et gratuits.

En 2023, la SPPF a collecté dans ce secteur au total 1 880 737 € (contre 1 038 571 € en 2022), soit une hausse de 81,1 %. Cette augmentation significative de 842 166 € résulte principalement de plusieurs régularisations des droits télévisions entre la SCPP et la SPPF, défavorables à la SPPF en 2022, celles-ci sont favorables à la SPPF en 2023.

Droit d'Autoriser par secteur



EN EUROS	2023	2022	ÉCART	ÉVOLUTION
Attentes téléphoniques	319 149	414 819	-95 670	↘ -23,1 %
Télévisions	1 015 688	160 486	855 202	↗ N/S
Sonorisateurs	343 435	215 980	127 455	↗ 59,0 %
Droits câble	93 942	35 275	58 667	↗ N/S
Écoutes d'extraits et Podcasts	108 523	212 011	-103 488	↘ -48,8 %
TOTAL	1 880 737	1 038 571	842 166	↗ 81,1 %

Attentes téléphoniques

La majeure partie des perceptions de la SPPF auprès des utilisateurs d'attentes téléphoniques est assurée par la SCPA.

En 2023, la SPPF a perçu, à titre provisionnel, au titre de l'année de droit 2022, la somme de 413 690 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux de trésorerie de 19,30 % (contre 419 012 € en 2022 au titre de l'année de droit 2021 sur la base d'un taux de trésorerie de 18,5 %).

En 2023, la SPPF a perçu, à titre définitif, respectivement, pour l'année de droit 2020, une régularisation d'un montant négatif de 44 443 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux définitif de 16,99 % et pour l'année de droit 2021, une régularisation d'un montant négatif de 52 965 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux définitif de 16,16 % (en 2022, une régularisation d'un montant négatif de 8 167 € bruts de frais de gestion avaient été encaissés au titre de 2018 sur la base d'un taux définitif de 18,61 % ; un montant favorable de 286 € avait par ailleurs été régularisé en 2022 au titre de 2019 avec un taux définitif de 20,01 %). Ces régularisations défavorables ou favorables à la SPPF résultent du différentiel négatif entre le taux de trésorerie appliqué (19,0 % en 2020 ; 18,5 % en 2021) et le taux de pesée SCPP/SPPF.

Télévisions

L'augmentation de 855 202 € des droits perçus au titre des accords conclus en 2009 avec les chaînes de télévision pour certaines utilisations de phonogrammes, s'explique principalement par les régularisations entre la SCPP et la SPPF. Des régularisations favorables ont été comptabilisées en 2023 pour un montant de 113 803 € alors que des régularisations défavorables à la SPPF avaient été comptabilisées en 2022 pour un montant de 740 785 €.

L'année de droit 2021 a normalement été régularisée à titre provisoires en 2023, pour un montant de 73 289 € avec un taux de pesée de 21,45 % contre un taux de trésorerie de 19,5 %.

La régularisation définitive SCPP / SPPF de l'année de droit 2021, basées sur les ventes, favorable à la SPPF a été régularisée en 2023 pour un montant de 40 514 €. En 2022, les années de droit 2018, 2019 et 2020, favorables à la SPPF avaient été régularisées respectivement pour un montant de 24 241 € pour l'année de droit 2018 ; 25 094 € pour 2019 et 25 572 € pour 2020.

Par ailleurs les régularisations définitives SCPP / SPPF, basées sur les ventes, pour les années de droit 2018, 2019 et 2020, favorables à la SPPF avaient été régularisées en 2022 respectivement pour un montant de 24 241 € pour l'année de droit 2018 ; 25 094 € pour 2019 et 25 572 € pour 2020 ; l'année de droit 2021 favorable à la SPPF a été régularisée en 2023 pour un montant de 40 514 €.

En 2022, les régularisations provisoires et définitives de l'année de droit 2016 avaient été réalisées. La provisoire 2016 est défavorable à la SPPF pour un montant de 260 558 € avec un taux de pesée de 19,64 % tandis que la définitive lui est favorable pour un montant de 47 448 € avec un taux de pesée de 21,16 %, soit un montant net défavorable à la SPPF de 213 110 € qui résulte d'un différentiel entre le taux de trésorerie appliqué (28 % en 2016) et le taux de pesée SCPP/SPPF définitif de 21,16 %.

Les années de droit 2017, 2018 et 2019 avaient également été régularisées à titre provisoires sur 2022 respectivement pour les montants défavorables à la SPPF de 269 148 € en 2017 avec un taux de pesée de 19,31 % ; 182 729 € en 2018 avec un taux de pesée de 19,12 % ; 150 705 € en 2019 avec un taux de pesée de 19,90 %. Ces régularisations défavorables à la SPPF résultent du différentiel négatif entre le taux de trésorerie appliqué (28 % en 2017 ; 25 % en 2018 ; 24 % en 2019) et le taux de pesée SCPP/SPPF.

Sonorisateurs

Au titre de la réalisation de programmes musicaux destinés à la sonorisation de lieux publics, la SPPF a perçu directement la somme de 343 435 € bruts de frais de gestion. L'augmentation de 127 455 €, soit 59 %, résulte de décalages de paiements de 2022 sur 2023 : deux années de droit ont été perçues auprès de plusieurs usagers notamment des sonorisateurs par automates de diffusions.

Droits câble

En application du protocole d'accord conclu avec l'ANGOA et l'AGICOA (*) en février 2000, la SPPF a perçu en 2023, pour les vidéogrammes autres que les vidéomusiques, la somme de 93 942 € bruts de frais de gestion, soit une augmentation de 58 667 € due à des régularisations de périodes antérieures.

Écoutes d'extraits et Podcasts

Au titre des écoutes d'extraits de phonogrammes inférieurs à 90 secondes et des podcasts, la SPPF a perçu la somme de 108 523 € (contre 212 011 € en 2022), soit une baisse de 48,8 %. Cette diminution s'explique, d'une part, par l'encaissement en 2022 de différents usagers pour les années de droit 2020 et 2021 alors qu'en 2023 seule l'année de droit 2019 n'a été perçue, et d'autre part, par la baisse du poids de la SPPF de 2 points au titre du podcasting.

(*) La rémunération perçue par l'ANGOA concerne les œuvres cinématographiques et audiovisuelles diffusées notamment sur Arte, Canal+, Chérie 25, C8, CStar, France Télévisions, Gulli, TF1 Série Films, M6, NRJ 12, TFX, RMC Story, RMC Découverte, TF1, TMC, W9 et 6Ter faisant l'objet d'une retransmission intégrale et simultanée en France sur les réseaux câblés et ADSL. La rémunération perçue par l'AGICOA concerne toutes les œuvres cinématographiques et audiovisuelles produites en externe par les diffuseurs et contenues dans les programmes des chaînes diffusées à l'origine par voie hertzienne terrestre (TF1, France 2, etc), et qui font par ailleurs l'objet d'une retransmission intégrale, simultanée et sans changement à l'étranger, sur les réseaux câblés, ADSL, ou les bouquets satellites.

Droits Étrangers « phonogramme »

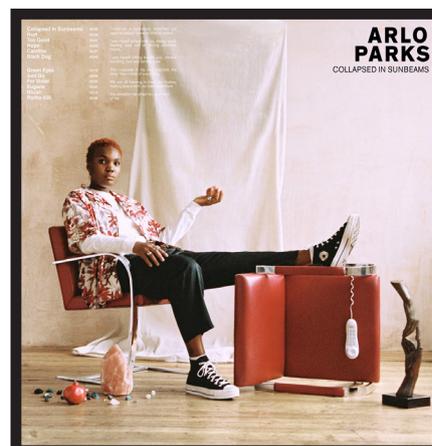
Au titre de la Rémunération Équitable, de la Copie Privée et du Droit d'Autoriser, la SPPF perçoit chaque année des droits en provenance de la PPL au Royaume-Uni, de la GVL en Allemagne et de la SIMIM en Belgique.

EN EUROS		2023	2022	ÉCART	ÉVOLUTION
Rémunération Equitable, en provenance de					
	GVL	-	15 423	-15 423	-100%
	PPL	38 654	32 898	5 756	17,5 %
	SIMIM	102 635	134 958	-32 323	-24,0 %
Copie Privée, en provenance de					
	GVL	-	8 029	-8 029	-100%
	SIMIM	11 040	27 106	-16 066	-59,3 %
Droit d'Autoriser, en provenance de					
	MUZAK LLC	2 160	-	2 160	N/S
	SIMIM	26 630	25 007	1 623	6,5 %
Droits Etrangers		181 119	243 421	-62 302	-25,6 %

Une légère diminution des droits perçus en provenance de l'étranger expliquée par les droits en provenance de la SIMIM et de la GVL.

En 2023, la SPPF n'a pas perçu de droits en provenance de la GVL alors qu'en 2022 la SPPF avait perçu un montant de 23 452 € pour les années de droit 2018 à 2021.

Les droits en provenance de la SIMIM sont en diminution de 46 766 € suite à des régularisations négatives en 2023 sur des périodes antérieures et pour rappel l'année de droit 2020 qui aurait dû être perçue en 2021 a été encaissée en 2022 au même titre que l'année de droit 2021 en 2022 ; en 2023, seule l'année de droit 2022, hors régularisations, a été normalement encaissée.



Arlo Parks - Sunbeams

B. Répartitions

Une politique de répartition dynamique : des répartitions en hausse de 8,5 %

Au cours de l'année 2023, la SPPF a réparti, hors avances financières, un montant de 25 840 421 € (contre 23 822 042 € en 2022), soit une augmentation de 8,5 % expliquée principalement par les répartitions au titre de la Rémunération Équitable et de la Copie Privé (+2 871 939 €), sachant que les autres secteurs sont en baisse.

Par ailleurs, des avances sur droits 2023 ont été versées aux associés éligibles pour un montant de 12 535 200 € et le dispositif d'avance structurelle pour un montant de 3 800 000 €, cumulable avec l'avance financière annuelle de décembre, s'est poursuivi en 2023 pour compenser le décalage dans le temps entre les perceptions et les répartitions définitives.



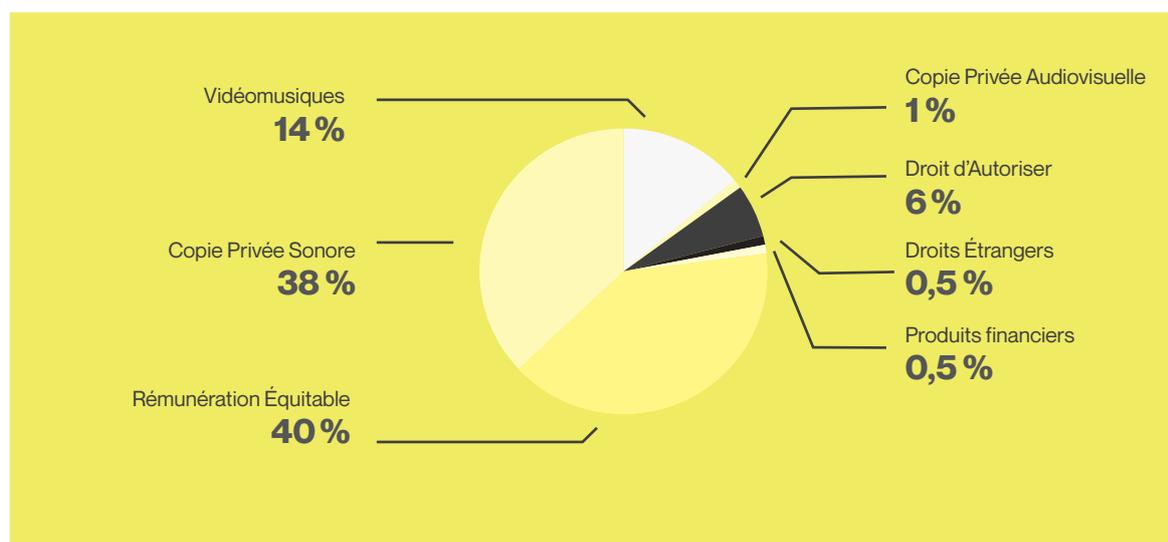
Jul - La route est longue

25,9millions d'euros
de droits
répartis

Évolution des répartitions par secteur

Détail des répartitions par secteur

EN EUROS	2023	2022	ÉCART	ÉVOLUTION
Rémunération Equitable	10 312 462	9 031 110	1 281 352	↗ 14,2 %
Copie Privée Sonore	9 748 629	8 368 402	1 380 227	↗ 16,5 %
Vidéomusiques	3 663 958	3 922 275	-258 317	↘ -6,6 %
Droit d'Autoriser	1 635 795	1 995 019	-359 224	↘ -18 %
Copie Privée Audiovisuelle	210 360	-	210 360	↗ N/S
Droits Etrangers hors Vidéomusiques	143 717	298 328	-154 611	↘ N/S
Produits financiers	135 500	206 908	-71 408	↘ -34,5 %
TOTAL	25 850 421	23 822 042	2 028 379	↗ 8,5 %



Les points marquants

Copie privée

La hausse des répartitions au titre de la Copie Privée Sonore^(*) de 1 380 227 € (soit + 16,5 %) s'explique par :

- ✦ l'augmentation du taux de pesée définitif de l'année de droit 2021 de 4,3 points soit une variation favorable du montant à répartir de + 961 385 € ; ce montant est à minoré de -193 035 € au regard de la baisse du collège producteurs de 2,5 % et de l'augmentation de la réserve dite « Hors UE » pratiquée suite notamment au Brexit, soit un net à répartir en hausse de 768 350 € ;
- ✦ l'augmentation des droits répartis en 2023 au titre de la Copie Privée Sonore Provisoire 2022 qui ont généré 611 877 € de plus contre la provisoire de 2021, expliqués par la hausse du taux de trésorerie

de 2,5 points (soit un impact de + 702 332 €) minorée par la baisse du collège producteurs de 4,8 % (soit un impact - 423 793 €) et de la variation du montant mis en réserve sur la base poids relatif des titres concernés par l'application de l'arrêt « Raap » (+ 333 338 €).

L'augmentation de 210 360 € des droits répartis au titre de la Copie Privée Audiovisuelle s'explique par le rattrapage en 2023 de la répartition de la Copie Privée Audiovisuelle Vidéomusiques de l'année de droit 2019 non réalisée en 2022 en raison de développements informatiques, pour le nouveau mode de comptabilisation de la TVA sur les frais de gestion. L'année de droit 2020 a été mise en répartition normalement, en 2023, selon la fréquence usuelle.

() Pour rappel, il convient de préciser que depuis l'année de droit 2018, la Copie Privée est répartie brut de frais de gestion, les montants des autres secteurs sont toujours répartis nets de frais de gestion.*

Rémunération Équitable

Les montants répartis au titre de la Rémunération Équitable augmentent de 1 281 352 €. Cette hausse de 14,2 % résulte :

- ✦ d'une augmentation des répartitions au titre de la Rémunération Équitable basée sur les Ventes, pour un montant de 141 774 € suite à l'augmentation du collège producteurs au titre de la Rémunération Équitable sur les ventes de l'année de droit 2021 de 740 652 € par rapport à celui de l'année de droit 2020 ;
- ✦ d'une augmentation des répartitions de la Rémunération Équitable sur les diffusions (ci-après une analyse par secteur) pour un montant de 1 139 578 € (soit + 18,6 %), expliquée principalement par la répartition de la Rémunération Équitable provisoire de l'année de droit 2022 en progression de 1 680 260 € (1 703 673 € hors répartitions des Webradios décalées en 2024 pour l'année de droit 2022) par rapport à celle de 2021. Cette augmentation s'explique par une

hausse du collège producteurs de 9 186 858 € à la suite de la fin de la crise Covid 19 qui a permis de générer 1 305 988 € de droits répartis en plus et par une progression de 0,5 point du poids du répertoire SPPF répartissable en 2023 (16,71 % pour 2022 contre 16,20 % pour l'année de droit 2021) qui a permis de générer 397 685 € de droits supplémentaires à répartir.

A noter cependant que cette hausse significative en provisoire est atténuée d'une part, par la répartition définitive 2017 en baisse de 380 535 € par rapport à celle 2016, à la suite d'une baisse du poids du répertoire SPPF répartissable 2017 (16,71 % pour 2017 contre 17,36 % pour 2016) et d'autre part, par une régularisation exceptionnelle en 2022 de répartition complémentaire de 160 147 € au titre des Lieux Sonorisés de l'année de droit 2019, non récurrente en 2023 et l'absence de répartition en 2023 du secteur des webradios (24 413 € avaient été répartis en 2022).

14,2 %

**d'augmentation
de la
rémunération
équitable**

ANALYSE PAR SECTEUR DE LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE BASÉE SUR LES DIFFUSIONS

* Discothèques

La hausse des répartitions au titre des discothèques de 779 523 € s'explique d'une part, par la mise en répartition provisoire de l'année de droit 2022 en hausse de 951 786 € par rapport à l'année 2021 suite à la hausse du collège producteurs de 5 504 501 € (soit + 213 %) en raison de la reprise de l'activité des lieux dits festifs, et d'autre part, par la définitive 2017 en baisse de 172 263 € suite à la baisse de 3,3 points du poids du répertoire SPPF 2017 mis en répartition par rapport à celui de 2016.

* Lieux Sonorisés

La hausse de 387 185 € des montants répartis au titre des lieux sonorisés résulte :

- * de la hausse du collège producteurs entre 2022 et 2021 de 24 % : une augmentation de celui-ci en montant de 4 150 419 € due à la fin de la crise sanitaire qui a permis d'augmenter de 695 585 € les montants répartis au titre de la provisoire 2022 par rapport à celle de 2021 ;
- * atténuée par la baisse de 148 253 € de la définitive 2017 par rapport à celle de 2016, en raison principalement d'une diminution du poids du répertoire SPPF répartisable 2017 de 1 point (16,49 % pour 2017 contre 17,49 % pour 2016) ;
- * et par une répartition complémentaire en 2022 (suite à des décalages de déclaration par un diffuseur) pour un montant de 160 147 €, non récurrente en 2023.

* Radios Locales Privées

La hausse des répartitions de 5 447 € s'explique d'une part, par la définitive 2017 en baisse de 70 052 €, en raison notamment d'une baisse du collège producteurs de 194 313€, et d'autre part, par la mise en répartition provisoire de l'année de droit 2022 en hausse de 75 499 € par rapport à l'année 2021 suite à la hausse du poids du répertoire répartisable de la SPPF (16,05 % pour l'année de droit 2022 contre 15,73 % en 2021 et la hausse du collège producteurs de 76 640 €).

* Radios Nationales Publiques

La baisse des répartitions de 33 222 € s'explique d'une part, par la définitive 2017 en baisse de 22 002 € par rapport à celle de 2016, en raison d'un différentiel entre la répartition provisoire et la répartition définitive 2017 plus faible que celui constaté en 2016 (en raison d'une livraison tardive des relevés de Radio France, un faible taux des titres du répertoire SPPF avait pu être identifiés lors de la répartition provisoire 2016) ; et d'autre part, par la mise en répartition provisoire de l'année de droit 2022, en baisse de 11 220 € par rapport à l'année 2021 suite à la baisse du collège producteurs 2022 de 547 517 € par rapport à 2021, atténuée partiellement par un poids du répertoire répartisable de la SPPF en hausse (15,62 % pour l'année de droit 2022 contre 14,47 % en 2021).

* Radios Nationales Privées

La hausse des répartitions de 27 859 € s'explique principalement par la répartition définitive de l'année de droit 2017 en hausse de 32 762 € par rapport à celle de 2016 (hausse du collège producteurs de 266 540 € et hausse du poids du répertoire SPPF répartisable de 4,6 points) alors que la répartition provisoire de l'année de droit 2022 est en légère baisse de 4 903 € par rapport à celle de 2021 (baisse du collège producteurs de 77 876€).

* Télévisions

La baisse des répartitions de 3 801 € s'explique principalement par la répartition provisoire de l'année de droit 2022 en légère baisse de 3 073 € par rapport à celle de 2021 (baisse du poids du répertoire répartisable de la SPPF en 2022 avec 13,07 % par rapport à 2021 avec 14,52 %) et par la répartition définitive de l'année de droit 2017 en baisse de 728 € par rapport à celle de 2016.

* Webradios

La répartition provisoire 2021 pour un montant de 23 413 € a été effectuée en 2022. La répartition 2022 a été reportée en 2024 en raison d'une incertitude juridique identifiée sur les fixations US qui a été levée au début de l'année 2024.

+0,8

millions d'euros de répartition pour les discothèques due à la reprise des lieux "festifs"

+0,4

millions d'euros de répartition pour les lieux sonorisés

Vidéomusiques

La baisse des montants répartis au titre des vidéomusiques de 258 317 € s'explique principalement par les montants mis en répartition au forfait et résulte de décalages de répartitions/paiements (accélération des collectes en 2022 sans rémanence en 2023) et de régularisations exceptionnelles de facturation en 2022 sur des années antérieures, notamment pour les chaînes facturées au forfait.

Droit d'autoriser

* Télévisions

Les répartitions diminuent de 257 028 € :

- * une baisse de 249 161 € du droit d'autoriser sur les ventes complémentaires au titre des années de droit 2018 à 2020, due à des régularisations de répartitions effectuées en 2022 non récurrentes en 2023 ;
- * pour les répartitions sur la part « Diffusions », la SPPF a réparti en 2023 d'une part, à titre définitif, l'année de droit 2017 pour un montant de 275 913 € en hausse de 34 616 € par rapport à l'année de droit 2016 répartie en 2022, en raison de la hausse du poids de la SPPF (21,18 % en 2017 contre 21,16 % en 2016). D'autre part, à titre provisoire, l'année de droit 2022 a été répartie pour 519 097 € en 2023 contre 574 281 € en 2022 pour l'année de droit 2021 en raison principalement de la diminution du collège producteurs de 88 192 € et du poids de la SPPF de 2,13 points (19,84 % en 2021 contre 21,97 % en 2022) ;
- * à noter que la régularisation définitive 2021 sur les ventes est en hausse de 12 701 € par rapport à celle de 2020.

* Attentes téléphoniques

La diminution des répartitions d'un montant de 73 911 € s'explique par la baisse de la provisoire 2022 par rapport à 2021 de 22 208 € en raison de la baisse du collège producteurs de 121 457 € et la baisse de la définitive 2020 de 51 703 € par rapport à 2019 en raison de la baisse du poids SPPF de 3 points (20,01 % en 2019 contre 16,99 % en 2020).

* Droits Câbles

Une diminution des droits répartis de 32 595 € expliquée principalement par les droits perçus auprès de l'Angoa / Agicoa dits « Autres genres ». Des montants au titre des années de droit 2014 à 2019 ont été répartis en 2022, ces régularisations de répartitions ne sont pas récurrentes en 2023.

* Autres secteurs

D'autres variations individuellement, non significatives, représentent une augmentation totale nette de 4 310 €.

Droits étrangers phonogrammes

La diminution de 154 611 € des montants répartis au titre des droits étrangers s'explique par des répartitions non effectuées en 2021, suite à des difficultés rencontrées par la SPPF dans le traitement des informations reçues de la PPL, GVL et de la SIMIM, non conformes aux prescriptions d'échanges de base, reportées en 2022. En 2023, les flux d'encaissements et de répartitions sont revenus à la normale.

Produits financiers

Une légère baisse des répartitions au titre des produits financiers, constatés en 2022, répartis en 2023, pour un montant de 71 408 €. Avec un taux moyen de rendement de 1,5 %, suite à la cession anticipée de placements dont le capital a été cédé au-dessus du capital garanti, la SPPF a pu répartir 135 500 € de produits financiers en 2023.

Détail des répartitions de l'année 2023

Secteurs de Droit Répartis	Périodes	Montants Répartis aux Ayants droit	MONTANTS BLOQUÉS ET/OU RÉSERVE		MONTANTS AFFECTÉS AU BUDGET AIDES	
			Droits bloqués	Réserve/ Retenue Musiciens	Non Répartissables	Non Reconnus
Rémunération Équitable Définitive : diffusions	2017	362 090	14 052	-99 674	156 322	1 394 729
Rémunération Équitable Définitive : ventes	2021	3 052 340	5 605			
Rémunération Équitable Provisoire : diffusions	2022	6 898 033	7 889			
Droits Étrangers - SIMIM & PPL	2017 à 2022	111 075	1			
Rémunération Équitable		10 423 538	27 547	-99 674	156 322	1 394 729
Copie Privée Sonore Définitive	2021	2 379 732	4 240	189 034	1 910 089	
Copie Privée Sonore Provisoire	2022	7 368 897	4 489	819 622	1 999 637	
Copie Privée Audiovisuelle	2019 & 2020	210 360			73 813	
Droits Étrangers - SIMIM	2018 à 2021	11 296			- 17 591	
Copie Privée		9 970 285	8 729	1 008 656	3 965 948	
Vidéomusiques		3 663 958	-25 890	214 918		
Droits Câble	2003 à 2022	80 081	18	2 987		
Attentes Téléphoniques	2020 & 2022	311 897	7 050	8 240		
Télévisions	2017 & 2021 & 2022	942 840	7 414	-5 693		
Droit Reproduction Sonorisateur	2017 & 2021	200 237	375	2 557		
Écoutes d'extraits	2021	14 759	40	465		
Bornes interactives	2021	707	2	21		
Podcasting	2021	85 274	417	2 158		
Webradios						
Droits Étrangers - SIMIM	2017 à 2022	21 345	-16	862		
Droit d'Autoriser	2017 à 2022	1 657 140	15 300	11 597		
TOTAL DROITS MIS EN RÉPARTITION		25 714 921	25 686	1 135 497	4 122 270	1 394 729

Auquel il convient d'ajouter 135 500 € au titre des produits financiers générés en 2022, soit un montant total réparti, net de frais de gestion, de 25 850 421 €

RIAD

La pige de vos enregistrements diffusés en Radios et en Télévisions

Pensez à contacter BMAT pour vous assurer que vos catalogues sont bien représentés dans sa base pour l'identification et la répartition de vos enregistrements.

- * un mail : france@bmat.com devenue vericast-supports@bmat.com courant second semestre 2024
- * un questionnaire qui permet aux producteurs de vérifier très rapidement s'ils sont déjà dans la base, ou s'ils doivent contacter BMAT pour effectuer des démarches supplémentaires : <http://bit.ly/RIADSPRE>

Deux solutions pour vous accompagner :

TOP 25

Titres 2023 les mieux rémunérés

Rémunération Équitable & Copie
Privée Sonore

1

**ORELSAN
LA QUETE**

(2021 WAGRAM MUSIC)

2

**SLIMANE
LA RECETTE**

(2021 NOE MUSIC)

3

**ADE
TOUT SAVOIR**

(2022 TÔT OU TARD)

4

**13 ORGANISE
BANDE ORGANISEE**

(2020 BELIEVE)

5

**WILLY WILLIAM
TROMPETA**

(2022 THE BELOLO COMPANY)

6

**SOOLKING
SUAVEMENTE**

(2022 AFFRANCHIS MUSIC)

7

**YANNS
CLIC CLIC PAN PAN**

(2021 SPACE PARTY)

8

**MENTISSA
ET BAM**

(2021 TÔT OU TARD)

9

**M POKORA
QUI ON EST**

(2022 MUZEK ONE)

10

**DADJU
TOKO TOKO**

(2022 AMATERASU PROD)

11

**GRAND CORPS MALADE
NOS PLUS BELLES
ANNEES**

(2021 ANOUCHE PRODUCTIONS)

12

**NAPS
BEST LIFE**

(2021 BELIEVE)

13

**KENDJI GIRAC
EVA**

(2022 K7G PRODUCTIONS)

14

**VIANNEY
CALL ON ME**

(2022 TÔT OU TARD)

15

**BIG ALI
DANZA KUDURO
(RADIO EDIT ES)**

(2019 YANIS RECORDS)

16

**JEREMY FREROT
JAILA MER**

(2020 LA FINCA)

17

**TAYC
DODO**

(2021 PLAY 2)

18

**RIDSA
SANTA MARIA**

(2022 PLAY 2)

19

**JEREMY FREROT
A LA VIE QU ON MENE**

(2021 LA FINCA)

20

**PIERRE DE MAERE
UN JOUR JE MARIERAI
UN ANGE**

(2021 WAGRAM MUSIC)

21

**ALONZO
TOUT VA BIEN**

(2021 ONLY PRO)

22

**IZIA
MON COEUR**

(2022 BELIEVE)

23

**LUCENZO
BAILA PARA MI**

(2022 PLAY 2)

24

**M
DANS TA RADIO**

(2021 LABO M)

25

**SOUND OF LEGEND
MANIAC**

(2022 RIP MUSIC)

C.

Aide à la création

La SPPF continue à fluidifier son parcours
Aide à la création et à renforcer ses programmes



Clara Ysé - Oceano Nox

Simplification des modalités de règlement des subventions

Suppression des notes de débit pour acompte et solde

Depuis la commission du 29 juin 2023, la SPPF a procédé à la suppression de la facturation (notes de débit) à laquelle était subordonné le règlement des subventions pour les acomptes et les soldes.

En effet, l'absence de TVA, concernant le régime des subventions, avait déjà conduit la SPPF à procéder à la suppression de l'établissement de factures, depuis janvier 2019, qui avaient été remplacées par l'établissement des notes de débit.

Dorénavant, la convention notifiant l'attribution d'une subvention constitue la pièce comptable qui se substitue à toute facture et note de débit.

Les associés, porteurs de projets, ont la possibilité d'opter, au moment du dépôt de leurs dossiers, pour le versement ou non d'un acompte qui pourra être versé dans les deux mois suivant la date de la commission à laquelle la subvention a été attribuée.

Pour rappel, **l'acompte représente 70 %** du montant de la subvention obtenue en commission.

70 %

du montant de la subvention comme acompte

Mise en place de la signature électronique

Afin de continuer à fluidifier le processus de règlement pour les subventions accordées, la SPPF a mis en place la signature électronique pour la validation des conventions d'aide à la création.

Ce nouveau mode de signature concerne les conventions émises depuis la commission du 9 novembre 2023.

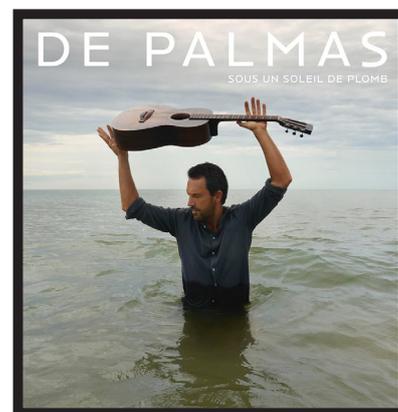
Le responsable du dossier de demande d'aide doit renseigner au moment du dépôt, dans le champ dédié, le nom et l'adresse électronique de la personne ayant autorité pour signer électroniquement la convention.

Soutien renforcé aux Artistes Producteurs en partenariat avec l'Adami

Devant l'importance prise par l'autoproduction chez un grand nombre d'artistes-interprètes, les deux organismes de gestion collective se sont accordés pour mettre en place des synergies au bénéfice des membres de leurs sociétés.

La première d'entre elles porte sur les aides financières qu'elles accordent aux artistes producteurs pour consolider le financement de leurs projets d'enregistrement et/ou de promotion.

Depuis novembre 2023, chacun des organismes peut ainsi octroyer un bonus de 10 % du montant de l'aide attribué par l'autre organisme. L'Adami complète ainsi l'aide à l'enregistrement ou l'aide à la promotion accordée par la SPPF aux artistes producteurs associés de l'Adami. Réciproquement, la SPPF ajoute 10 % aux aides à l'enregistrement ou à la promotion accordées par l'Adami aux projets produits par des associés de la SPPF ou des producteurs dont les droits sont gérés par un associé SPPF.



De Palmas - Sous un soleil de plomb

Montants engagés

Un engagement soutenu en faveur des aides à la production musicale

Près de **6M €** d'aides engagées (+ 1,5 % par rapport à 2022), dont 5 039 911 € ont permis d'aider 289 albums, 306 vidéomusiques et 117 investissements dans la promotion et le marketing d'albums. Au total, ce sont 851 projets musicaux qui ont été soutenus par la SPPF en faveur de 293 associés, **avec un taux d'acceptation de 90 % et un nombre de projets aidés en légère hausse.**

Conformément aux dispositions des articles L. 324-17 et R. 321-6 du CPI, la SPPF a affecté une partie des sommes collectées à

des actions d'aide à la création, à la diffusion de spectacles vivants, au développement de l'éducation artistique et culturelle, et à la formation d'artistes.

Les montants engagés en 2023 se sont élevés à 871 435 € pour les subventions accordées par le Conseil d'Administration de la SPPF aux organismes associés à la filière musicale dites Actions d'Intérêt Général (AIG) et à 5 039 911 € pour les subventions accordées aux labels, soit un montant total engagé de 5 911 346 €.

6

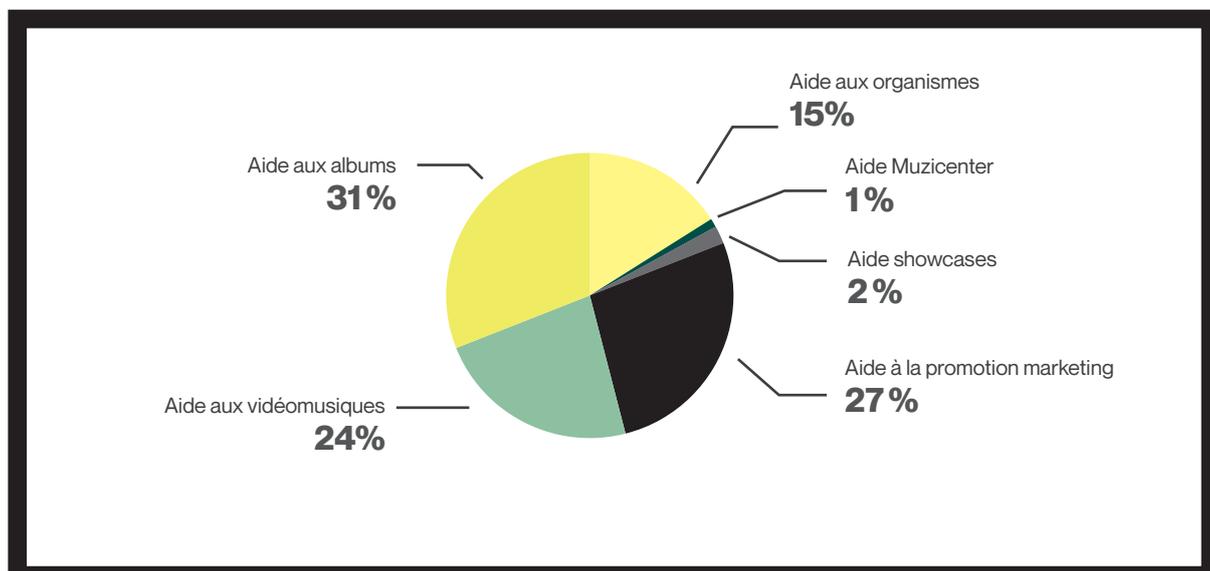
millions d'euros
d'aides
engagées

Détail des engagements 2023

TYPE D'AIDE	MONTANT EN EUROS
Enregistrements 289 Albums	1 842 962
Vidéomusiques 306 Vidéomusiques	1 423 000
Promotion et marketing 117 Albums	1 596 500
Formations d'artistes 7 Conventions	12 150
Showcases 72 Conventions	133 160
Muzicenter - diffusion 36 Conventions	32 139

TYPE D'AIDE	MONTANT EN EUROS
Aides Sélectives 827	5 039 911
AIG 24	871 435
Total projets aidés 851	5 911 346
Producteurs aidés	293
Demandes	942
Acceptation	90 %

Ventilation par type d'aide



Contributions en faveur de projets musicaux ou d'organismes associés à la filière musicale

En 2023, la SPPF a soutenu financièrement des manifestations et des structures dont l'objet concerne directement la production musicale (MaMA et Disquaire Day) ainsi que des organisations attachées à la recherche de nouveaux talents ou à la formation d'artistes (FAIR, Studio des Variétés, Manufacture de la Chanson et Association Voix du Sud). Dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, elle a

participé au financement des Victoires de la Musique, de la cérémonie Les Flammes, d'Au Fil des Voix, du Réseau Printemps dit « Les Inouïs du Printemps de Bourges » et de l'Association Jazzé Croisé.

Un état exhaustif des contributions énumérées ci-dessus est présenté en annexe du présent rapport.

Contributions en faveur des programmes d'aide à la création

La SPPF a accordé en 2023 un montant total de 5 039 911 € au titre de l'aide à la création, dite sélective (subventions attribuées par la commission d'aide à la création) d'une part pour la production d'albums, la réalisation de vidéomusiques et la promotion-marketing ; d'autre part, pour l'aide à la création dite directe (subventions attribuées hors commission), la formation d'artistes et l'organisation de showcases dans des salles parisiennes. La SPPF a aussi reconduit son dispositif d'aide à la diffusion via le partenariat avec Muzicenter (interface de mise à disposition promotionnelle, en écoute et en téléchargement des nouveautés à destination des médias Radio, TV, Presse et DeeJays).

5
millions d'euros
d'aide à la
création

Au cours de l'année 2023, la commission d'aide à la création s'est réunie 7 fois aux dates suivantes (dont 1 fois en visioconférence le 23 mars) : 2 février, 23 mars, 11 mai, 29 juin, 28 septembre, 09 novembre et 14 décembre, afin d'assurer, conformément aux dispositions de l'article 34-1) du Règlement Général de la SPPF, l'instruction des demandes de subventions relevant des dispositions de l'article L. 324-17 du CPI.

Conformément aux dispositions de l'article R. 321-7 du CPI, ces projets ont fait l'objet d'une convention conclue avec la SPPF qui stipule les

conditions d'utilisation des subventions accordées ainsi que les documents justificatifs à fournir.

La liste exhaustive des projets subventionnés par la SPPF au cours de l'année 2023 et pour lesquels une convention a été conclue en application de l'article R. 321-7 du CPI, se trouve en annexe au présent rapport.

Par ailleurs, les informations sur les bénéficiaires des subventions de la SPPF sont disponibles dans la base de données centralisée des aides culturelles prévue au premier alinéa de l'article L. 326-2 du CPI, accessible à l'adresse URL suivante : www.aidescreation.org.

Pour plus de détails sur les critères et conditions d'attribution en vigueur à ce jour, vous pouvez consulter le site Internet :

www.sppf.com/subventions/

De nouvelles fiches pratiques ont été mises en ligne.

Pour rappel, les demandes d'aide à la création s'effectuent sur le site de la SPPF, via l'accès « Producteur de musique ».

Subventions affectées et réglées

Conformément aux dispositions des articles L. 324-17 et R. 321-6 du CPI, les différentes subventions réglées par la SPPF en 2023 sont soumises au vote des associés réunis en Assemblée Générale Exceptionnelle.

La SPPF a réglé au total en 2023, au titre des subventions relevant des articles susvisés, la somme de 6 525 769 €.

6,5
millions d'euros
de subventions
réglées

Subventions affectées et réglées

Aides à la Création et à la Diffusion

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ EN EUROS
Aide à la production d'albums Subventions réglées pour la réalisation de 510 albums	2 134 440
Aide à la production de vidéomusiques Subventions réglées pour la réalisation de 549 vidéomusiques	1 775 500
Aide à la promotion et au marketing Subventions réglées pour la promotion et le marketing de 148 albums	1 491 450
AJC Association JAZZÉ CROISÉ 2023	3 000
CNM Reste à payer FCM 2020	217 638
CNM Reste à payer Burex 2020	105 000
CNM 2023	300 000
Congrès AFPIDA 2023	1 500
Culture avec la Copie Privée 2023	312
Disquaire Day 2023	4 500
MaMA 2023	12 000
MIDEM 2023	11 000
Muzicenter Subventions réglées pour la diffusion média à 48 labels	53 294
Réseau Printemps 2023	7 000
Tous Pour La Musique 2022	4 500
Tous Pour La Musique 2023	3 000
UPFI Contribution annuelle 2023	120 000
UPFI Partenariat "Déjeuner de la filière du 21 juin 2023"	3 205
TOTAL	6 247 339

Aides au Spectacle Vivant

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ EN EUROS
Aide aux tours supports Subventions réglées pour le soutien à 1 tournée	1 000
Aide aux showcases Subventions réglées pour 115 showcases	157 600
B!SE Festival 2023	7 000
Cérémonie Les Flammes 2023	15 000
Festival Au Fil Des Voix 2023	4 950
Prix Joséphine des artistes 2023	2 000
Victoires de la Musique (Cotisations 2020, 2021 & 2023)	30
Victoires de la Musique 2023	34 500
VOX Festival 2021	5 000
VOX Festival 2023	5 000
TOTAL	232 080

Aides à la formation d'artistes

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ EN EUROS
FAIR 2023 Soutien au démarrage de carrières d'artistes, promotion, formation et management	10 000
Studio des Variétés et ACP La Manufacture Chanson Aides au développement de carrière d'artistes (partenariat entre la SPPF et les organismes de formation consistant à prendre en charge, en partie, le coût de la formation d'artistes) - 29 formations	31 550
Voix du Sud 2023	4 800
TOTAL	46 350

Total général des versements hors taxes en euros 6 525 769

Arrêt « Raap » et contentieux « SoundExchange »

Voilà plus de trois ans que la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a rendu sa décision, dont les conséquences dommageables, conduisent concrètement à priver les OGC représentant en France les titulaires de droits voisins de leur capacité de poursuivre pleinement leur mission légale en faveur de l'aide à l'action culturelle.

C'est tout un écosystème vertueux et vital au maintien et à la diversité la création et de la production locale indépendante qui a été mis en péril par cet arrêt. Ce sont plus de 104 M€ que les OGC de droits voisins ont dû mettre en réserve depuis l'arrêt « Raap » pour faire face à des revendications d'ayants droit essentiellement américains.

Sur le plan strictement communautaire, l'association européenne IMPALA, qui regroupe les producteurs phonographiques indépendants, avec laquelle la SPPF a continué de collaborer étroitement, a estimé à 125 M€ par an le risque de transfert hors d'Europe de droits à Rémunération Équitable, principalement au bénéfice des majors et des artistes américains. Et ce, alors même que les États-Unis n'ont jamais voulu mettre en place un régime de droit à Rémunération Équitable à l'égard des radios hertziennes comparable à celui existant dans l'ensemble des pays européens et même en Grande-Bretagne.

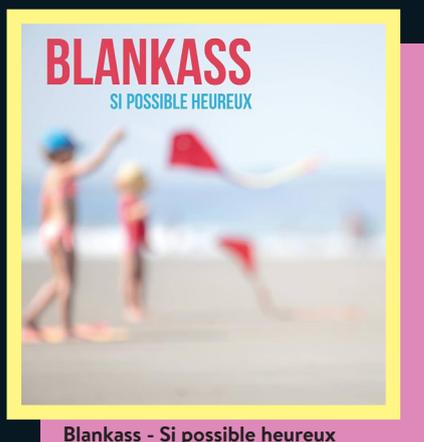
Contre toute attente, alors même que la CJUE donne clairement, dans sa décision du 8 septembre 2020, la solution à mettre en œuvre par la Commission européenne pour rectifier les conséquences dommageables de son arrêt, celle-ci n'a pris aucune mesure législative. Or celle-ci dispose des éléments et données lui permettant de régler les conséquences de l'arrêt « Raap » avec la publication en avril dernier de l'étude d'impact qu'elle avait confiée en début 2022 au cabinet d'audit NTT Data, chargé de collecter, de consolider et d'analyser toutes les données chiffrées auprès de tous les Etats membres de l'Union Européenne, avec le lancement d'un appel à contributions en juillet 2022, suivi d'une consultation ciblée initiée en septembre dernier, auxquels la SPPF a répondu conjointement avec l'ADAMI et la SPEDIDAM.

Cet immobilisme de la Commission européenne est incompréhensible alors même que dans le cadre de son appel à contributions susvisé, celle-ci prenait clairement position en faveur de l'introduction d'une règle de réciprocité matérielle pour la répartition de la Rémunération Équitable vis-à-vis des pays tiers à l'Union Européenne, d'une part, et qu'un consensus est en passe d'être trouvé, d'autre part, au sein des États de l'Union pour soutenir la solution défendue notamment par la France : rétablir la situation antérieure en introduisant dans la directive du 12 décembre 2006 relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins une règle de réciprocité matérielle facultative pour faire bénéficier les droits à Rémunération Équitable aux artistes et producteurs ressortissants de pays tiers.

C'est dans ce contexte que la SPPF, aux côtés de l'ADAMI et de la SPEDIDAM, continue à maintenir la pression tant auprès du service du ministère de la Culture en charge de ce dossier que sur celui du cabinet du Commissaire européen en charge du marché intérieur, Thierry Breton, pour que cette solution soit mise en œuvre par la Commission. Celle-ci a été validée par le Professeur André Lucas, éminent spécialiste en droit de la propriété intellectuelle reconnu mondialement, auprès duquel ces trois OGC de droits voisins ont sollicité fin 2023 une consultation juridique et la rédaction d'un texte idoïne visant à compléter l'article 8.2 de la directive susvisée.

S'agissant du contentieux initié en France en novembre 2020 suite à l'arrêt « Raap » par les sociétés américaines SoundExchange et AFM & SAG-AFTRA, organismes de gestion collective des artistes-interprètes du sonore et des producteurs de phonogrammes américains, contre tous les OGC de droits voisins, une importante victoire judiciaire a été remportée : en effet, dans son arrêt du 21 juin 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé l'ordonnance rendue le 19 octobre 2021 par le Tribunal Judiciaire de Paris ayant jugé que les assignations de ces deux sociétés américaines étaient nulles, faute de justifier des mandats des artistes et producteurs américains concernés et des phonogrammes diffusés en France pour fonder leurs revendications à bénéficier de répartitions de la rémunération équitable pour le passé, le présent et l'avenir.

La SPPF espère que ce dossier vital pour la pérennité des actions artistiques et culturelles en France trouvera un dénouement favorable à l'issue des élections européennes.



Blankass - Si possible heureux

D. Actions de la SPPF

La SPPF continue de mener une politique de soutien en faveur de la diffusion musicale sous toutes ses formes : des accords reconduits avec le Groupe M6 à la mise en valeur de ses labels et de leurs artistes sur les réseaux sociaux



Gaëtan Roussel - Eclect!que

La SPPF engagée pour plus de diffusion musicale

Les producteurs phonographiques et le Groupe M6 signent le renouvellement des accords de diffusion

En février 2023, le Groupe M6 (partenaire historique de l'industrie musicale), la SPPF, l'UFPI, la SCPP et le SNEP ont prolongé plusieurs accords en cours pour l'exposition de la musique, prolongeant ainsi, pour les années à venir, l'accord sur la diffusion des vidéomusiques. Les accords garantissent de

veiller à l'exposition de la production musicale des labels dans toute leur diversité ainsi qu'à la présence des artistes féminines à l'antenne.

La SPPF se bat pour que la musique reste au cœur de la programmation de M6 et de W9 !



Saison 2 de L'inDterview

L'inDterview, c'est le podcast qui répond aux questions des professionnels de la musique d'aujourd'hui et de demain.

Pour rappel, la SPPF, en partenariat avec l'agence VS Com, a commencé à produire en 2022 un contenu digital intitulé **L'inDterview**. Cette rubrique inédite comprend deux modules : une courte vidéo diffusée sur les réseaux sociaux et un podcast de 30 minutes mis en ligne sur les plateformes de streaming à visée pédagogique. L'objectif est de répondre aux questions que se posent les producteurs indépendants et pour lesquelles il est souvent difficile d'obtenir une réponse, surtout pour les petites structures.

Dans le premier épisode diffusé en 2023 « **Quelle industrie de la musique en 2033 ?** », c'est Romain Vivien, directeur général de Believe France qui a répondu aux questions de la SPPF sur sa propre vision du futur de la musique.

Dans le second épisode, diffusé en mai 2023, consacré au « Marketing Digital dans la musique », c'est Emmanuelle de Hosson, directrice du label Play 2, qui a répondu à la question « **Quelles opportunités apporte le marketing digital dans la musique ?** »

Le troisième épisode, en juin 2023, retraçait « **L'histoire de la Fête de la musique** » avec Jack Lang.

Pour le quatrième épisode, en juillet 2023, la SPPF a donné la parole à son Président, Pascal Nègre, fondateur du label 6&7, sur un sujet fondamental « **L'avenir est-il aux indépendants ?** ». Depuis plusieurs années, un nombre grandissant d'artistes choisissent l'indépendance. Quels en sont les avantages ? Quelles sont les problématiques d'un label indépendant ? Comment la SPPF les accompagne et les aide ?



Création et diffusion de contenus

En complément de L'inDterview, la SPPF a continué à développer sa stratégie de communication digitale visant à mettre en avant la vitalité, la diversité et les succès de ses labels et de leurs artistes. Toujours en collaboration avec l'agence VS Com, elle produit les rubriques « Les Indés au Top »

qui diffuse sur tous les réseaux sociaux les classements des artistes classés dans le top 10 et ceux des artistes émergents dans le top 100 (pop, urbain, variété, jazz et classique). Ainsi que des rubriques pour les certifications or, platine et diamant qui sont diffusées chaque semaine.

MaMA

Lors de sa conférence annuelle au MaMA, le mercredi 11 octobre 2023, au Théâtre du Lycée Jacques Decour, la SPPF a présenté les différents dispositifs financiers qui permettent d'accompagner un projet musical



Toujours soucieuse d'élargir sa boîte à outils au service des labels et des artistes producteurs émergents, la SPPF a fait le point sur les différents guichets qui offrent un accompagnement financier, du CNM à l'IFCIC, en passant par les différents programmes des OGC.

Comment financer son projet musical ?

"Bonne nouvelle pour la diversité : il n'y a jamais eu autant de productions musicales ! Autre bonne nouvelle, les moyens de les financer se multiplient aussi. Parce que le développement de vos projets demande du temps, et que le temps c'est de l'argent, la SPPF vous aide à y voir clair. Une table ronde pour vous permettre d'identifier les nombreux dispositifs et guichets de financement existant, publics ou privés, crédit d'impôts, aide au clip... Grâce aux témoignages de producteurs aguerris et de spécialistes du financement des projets musicaux, apprenez à tirer les bonnes ficelles !"

La SPPF remercie les participants :

- ✦ **Clarisse Arnou** – Co directrice de Yotanka Records et Présidente de l'UPFI ;
- ✦ **Pascal Nègre** – Fondateur du label 6&7 et Président de la SPPF ;
- ✦ **Louis Hallonet** – Ex-Directeur Adjoint en charge du soutien aux projets artistiques et de l'international Centre national de la musique CNM ;
- ✦ **Sébastien Saunier** - Directeur crédits aux entreprises · Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (I.F.C.I.C.).

L'équipe de la SPPF était également présente, tout au long de l'événement, sur un espace d'accueil dédié au sein de la salle de l'Elysée Montmartre. Elle a ainsi pu répondre aux questions des visiteurs et mieux faire connaître les activités de la SPPF.

E. Protection de vos droits

Lutter contre le piratage numérique

Plusieurs services sont proposés par la SPPF pour défendre vos droits.



Hoshi - Cœur Parapluie

Les chiffres clés de la réponse graduée

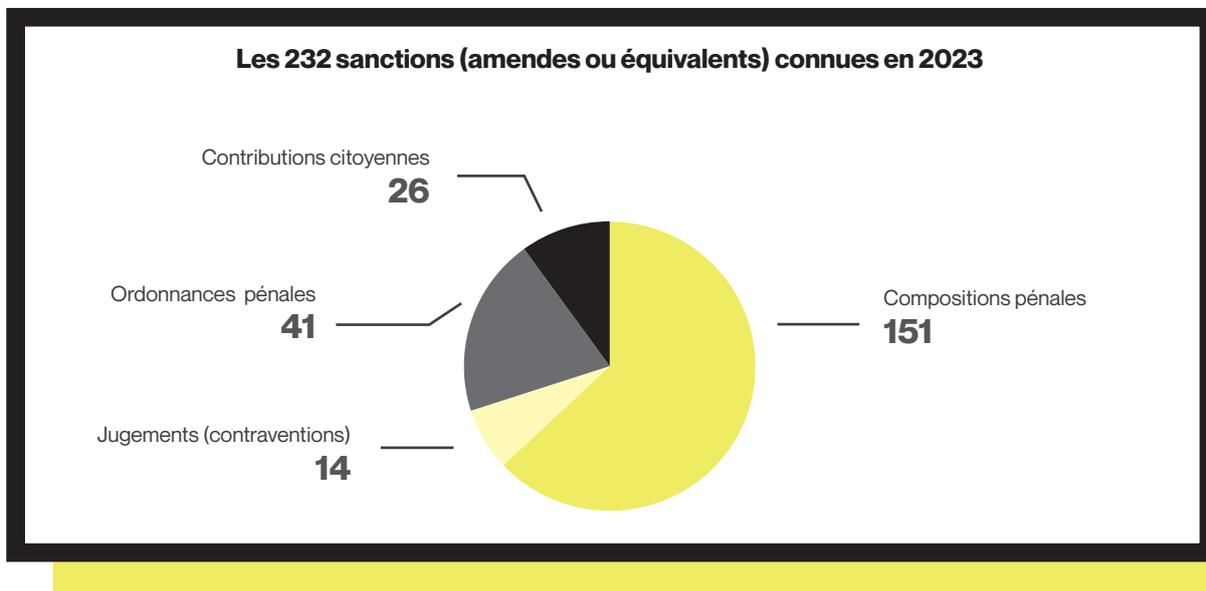
Depuis septembre 2010, la SPPF a adressé à la Hadopi et depuis 2022 à l'Arcom plus de 8,4 millions de procès-verbaux de constats d'infractions de mises à disposition sur les réseaux P2P de phonogrammes déclarés à la SPPF.

Depuis janvier 2022, ce régulateur de la communication audiovisuelle et numérique poursuit les missions qui étaient confiées à l'origine à la Hadopi : défendre les contenus protégés au titre des droits d'auteur et des droits voisins dans le cadre des échanges P2P, encourager le développement d'offres légales et étudier les pratiques et les usages du public.

Dotée de moyens d'action renforcés, l'Arcom a pour mission :

- * de lutter contre les services illicites diffusant des contenus culturels protégés et les sites dits « miroirs » ;
- * d'identifier et de publier une liste destinée aux utilisateurs et aux intermédiaires techniques de la publicité, du paiement en ligne ou les hébergeurs techniques afin de les inciter à ne plus collaborer avec les sites contrefaisants ;
- * d'encourager^(*) la signature d'accords entre les ayants droit et les acteurs susceptibles de faire cesser les atteintes portées à leurs créations et productions dans l'environnement numérique.

Les rapports, publications d'études et de baromètres sur les usages et les offres légales de contenus protégés sont disponibles sur son site : www.arcom.fr.



(source Arcom données 2023)

Les actions contre les sites de « Direct Download » et les hébergeurs de sites illicites

La SPPF a renouvelé pour la quatorzième année consécutive son partenariat avec la société LeakID, qui a développé une gamme de solutions techniques propriétaires et innovantes de détection de contenus protégés illégaux sur Internet contribuant à préserver la création artistique.

Ce service de lutte contre la piraterie numérique s'adresse plus particulièrement aux labels produisant des nouveautés afin d'assécher, avant la sortie commerciale de leurs singles et /ou albums, les liens illicites déjà présents sur les sites de DDL.

Concrètement LeakID détecte puis notifie, au nom et pour le compte de la SPPF, et de manière automatisée, 24h/24 et 7j/7 :

- ✦ des demandes de retrait de nouveautés (albums et/ou singles), qu'elle a détectées, mises à disposition du public sans autorisa-

tion des producteurs auprès des principaux sites de « Direct DownLoad » (DDL) ou d'hébergeurs situés en France ou à l'étranger ;

- ✦ des demandes de déréférencement de liens illicites auprès des principaux moteurs de recherche (Google, Yahoo et Bing).

Cet outil automatisé optimise efficacement la lutte contre la piraterie numérique sur Internet et vient compléter celui de la réponse graduée visant les échanges P2P mise en œuvre jusqu'en 2021 par la Hadopi et par l'Arcom depuis janvier 2022.

Depuis mars 2014, plus de 3 349 348 liens illicites portant sur des nouveautés SPPF mises sous surveillance, à la demande des labels, ont été notifiés à Google par la société LeakID, dont 78 139 en 2023.

96,1 %

de liens
illicites
déréférencés

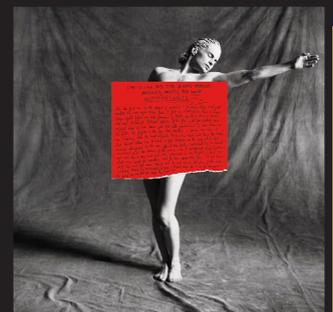
Les quatre albums mis sous surveillance en 2023 les plus piratés en DDL

« L'Emprise » - Mylène Farmer

« Paranoïa, Angels, True Love » - Christine and the Queens

« Fishing For Accidents » - Wax Tailor

« Equateur » - Ridsa



70 albums et 14 singles concernant 77 artistes différents ont fait l'objet en 2023 de notifications automatiques de retraits de liens illicites, adressées à des sites de DDL majoritairement localisés à l'étranger. La quasi-totalité des liens illicites ainsi notifiés a été supprimée avant leur sortie commerciale physique ou digitale.

En 2023, 40 labels produisant des nouveautés ont bénéficié de ce service de notifications de retrait automatisé et de déréférencement de liens illicites. Les résultats des campagnes, sous forme de reporting, sont adressés chaque semaine aux labels concernés pendant toute la durée des campagnes de mise sous surveillance de leurs nouveautés.

Pour bénéficier de cette prestation prise en charge par la SPPF, n'hésitez pas à contacter le service juridique de la SPPF

juridique@sppf.com

Les quatre singles mis sous surveillance en 2023 les plus piratés en DDL

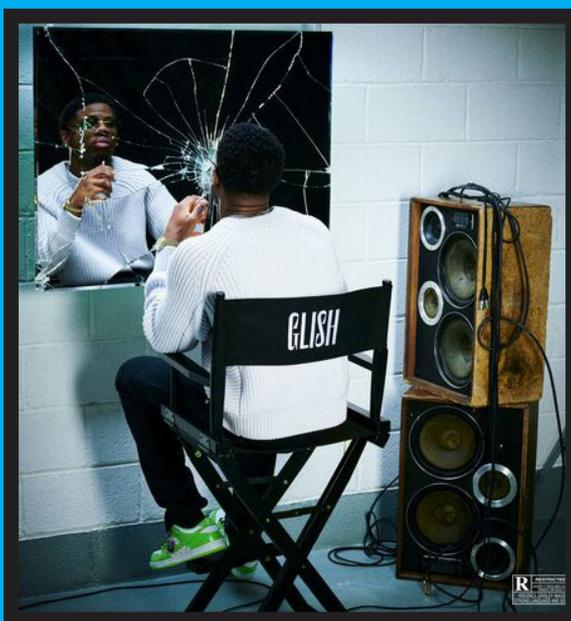
- « Over You » - Sharam Jey & Celestal (feat Moss Kena)
- « Bongo Bong (Francis Mercier Remix) » - Manu Chao
- « Jolie Go » - Shay
- « Allo » - Moha K feat Lyna Mahyem



II

Rapport

financier



Franglish - Glish



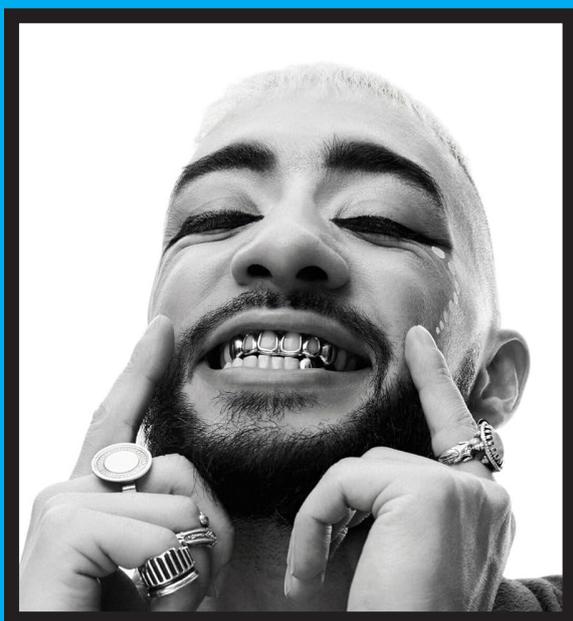
Carmen Maria Vega - Fais-Moi Mal, Boris !



Stéphane - Madame

A. Arrêté des comptes P.46

B. Comptes annuels P.55

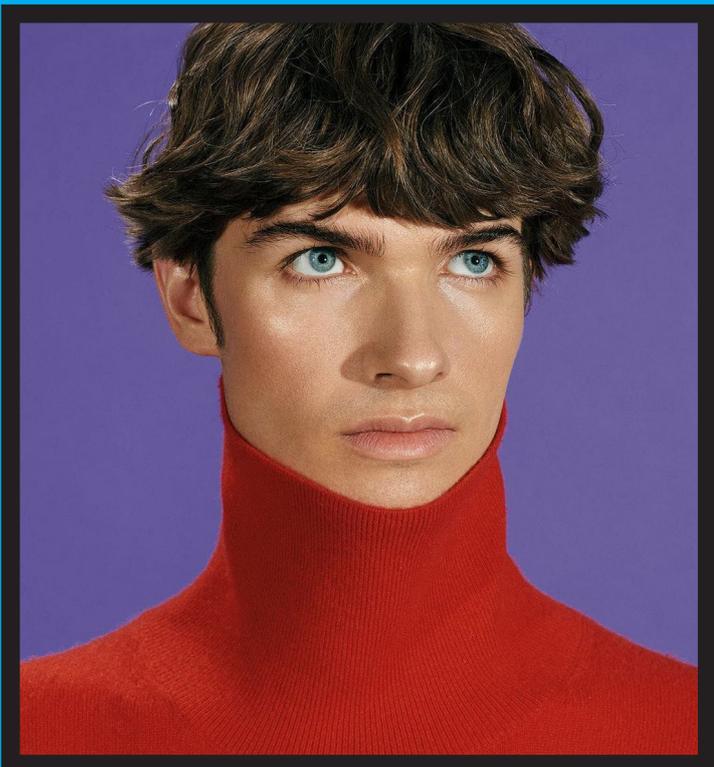


Sofiane Pamart - Noche

A. Arrêté des comptes

Analyse du Bilan et du Compte de résultat

Les comptes annuels 2023 de la SPPF ont été établis par le cabinet EXPONENS.



Pierre de Maere - Regarde-moi

Arrêté des comptes

Les comptes annuels 2023 de la SPPF ont été établis par le cabinet EXPONENS (20 avenue de l'Europe – 78000 Versailles) dans le cadre de sa mission de révision et d'établissement des comptes annuels selon les normes de l'Ordre des Experts Comptables.

Afin de simplifier les opérations comptables et administratives, les frais de fonctionnement, rémunérant les services rendus par la société, sont comptabilisés dès la perception des droits auprès des diffuseurs ou des autres organismes de collecte.

De même, la comptabilité enregistre le montant des droits mis en répartition, dans l'attente de leur facturation par les associés.

Les affectations aux comptes de réserves sont également traduites dans des comptes spécifiques.

Faits Marquants

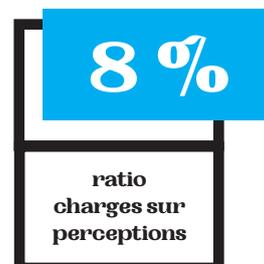
Le « ratio charges sur perceptions » reste stable à 8 % (contre 7,7 % en 2022), ce qui traduit une bonne tenue des charges de fonctionnement, une gestion financière saine, par ailleurs soulignée en conclusion par la commission de contrôle des OGC dans son rapport spécifique à la SPPF et annuel portant sur la période 2018 à 2021 et réitérée dans son rapport sur les flux et ratios de 2019 à 2022.

Sur 2023, les charges ont augmenté de 8,5 %, les principaux postes impactés sont :

- * les amortissements et provisions : une hausse de 34,4 % liée à la production immobilisée afin d'améliorer l'outil des aides à la subventions et la mise en ligne des adhésions en 2024 ;
- * les autres achats et charges externes, en hausse de 6,5 % expliquée par une poursuite de la stratégie de communication de la SPPF pour répondre aux besoins de ses ayants droit ;

- * les charges de personnel : une hausse de 6,3 % expliquée par le remplacement du directeur des opérations (double poste pendant la période de formation), et le recrutement d'un ingénieur développement et d'un opérationnel pour renforcer le service répertoire et reconnaissances.

Le taux de retenue de la SPPF pour la gestion des « phonogrammes » est revenu à 8 % depuis 2022 suite à la fin de la crise sanitaire et reste stable en 2023, sachant que le taux de retenue « vidéomusiques » de 6 % reste inchangé depuis l'année de droit 2007.



Analyse du Bilan

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF (net en Euros)	2023	2022	PASSIF (en Euros)	2023	2022
Actif immobilisé			Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles	241 109	206 744	Capital social	356 218	328 676
Immobilisations corporelles	60 606	96 354	Réserves réglementées	10 702	10 702
Immobilisations financières	167 549	163 508	Autres Réserves	2 163 620	910 568
			Report à nouveau	157 651	164 303
			Résultat de l'exercice	1 167	-6 652
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	469 264	466 606	TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 689 358	1 407 597
			Provisions pour pensions & obligations similaires	81 466	91 292
Actif circulant			Emprunts et dettes		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	Emprunts et dettes financières diverses	1 519 192	367 770
Clients et comptes rattachés	7 115 676	5 461 871	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 698	116 388
Autres créances	16 817 434	16 108 678	Dettes fiscales et sociales	1 512 396	1 419 504
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	46 621 570	43 126 968	Autres Dettes	65 083 595	61 854 766
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	70 554 680	64 697 517	TOTAL DES DETTES	68 312 881	63 758 428
Charges constatées d'avance	59 761	93 194	Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	71 083 705	65 257 317	TOTAL PASSIF	71 083 705	65 257 317

Actif immobilisé

Les principaux actifs immobilisés incorporels de la SPPF correspondent aux développements informatiques réalisés en interne, plus particulièrement la mise à jour de l'outil de gestion des aides sur l'exercice 2022 mis en production en juillet 2023 avec la dématérialisation des factures de subventions et le développement de gestion en ligne des

nouveaux adhérents pour une mise en production courant 2024.

Les immobilisations financières sont composées de 100 000 € de parts sociales de la Banque Populaire au titre de placement de trésorerie et du dépôt de garantie des locaux.

Actif circulant

Clients et comptes rattachés

Les comptes clients, d'un montant de 7 115 676 €, correspondent aux sommes facturées auprès des diffuseurs non encore encaissés.

Au 31 décembre 2023, le compte client de la SCPA s'élève à 6 747 145 €, soit 94,8 % du total (4 846 266 €, au 31 décembre 2022, soit 88,7 % du total). Le compte client du groupe M6 / W9, au 31 décembre 2023, s'élève à 224 384 €, soit 3,2 % du total (49 233 € au 31 décembre 2022, soit 0,9 % du total). Ces créances clients se sont apurées lors du 1^{er} trimestre 2024.

L'augmentation des comptes diffuseurs entre 2022 et 2023 s'explique principalement par les flux transitant par la SCPA suite à une remontée des sommes au titre de la Rémunération Équitable dans les secteurs lieux sonorisés et discothèques et une bonne tenue des montants facturés à percevoir au titre de la Copie Privée.

Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 16 817 434 € au 31 décembre 2023. Leur augmentation de 708 756 € résulte principalement de :

- * de l'augmentation des associés débiteurs de 1 095 386 €. Cette variation s'explique par la comptabilisation à compter de

juillet 2023 des acomptes versés à partir des conventions de subventions pour un montant de 1 251 565 €, minorée par l'avance structurelle (*) révisée à la baisse de 200 000 € au regard de l'accélération du rythme des répartitions. 103 associés ont été éligibles pour un montant total de 3 800 000 €, 33 d'entre eux ont bénéficié de cette avance pour un montant total de 2 099 961 € (contre 2 069 181 € en 2022) ;

- * de l'augmentation des comptes de TVA de 371 522 € qui s'explique plus particulièrement par l'augmentation du crédit du TVA suite à la régulation des perceptions de la Rémunération Equitable sur 2023 sans décalages de paiements ;

(*) Dispositif mis en place par le Conseil d'Administration de la SPPF du 26 octobre 2021, cumulable avec l'avance financière annuelle de décembre, pour compenser le décalage dans le temps entre les perceptions et les répartitions définitives.

- ✦ de la diminution de 870 426 € des comptes de fonds, expliquée par des factures de régularisation sur plusieurs années, la revue des montants prescrits et l'apurement de soldes antérieurs à 2008 non réglés ;
- ✦ de l'augmentation des avances sur droits de 120 550 € : le total des versements effectués s'élève au 31 décembre 2023 à 7 691 200 € contre 7 357 400 € en 2022. Le montant global des avances sur droits 2023 allouées en 2022, soit 12 535 200 € (12 557 800 € en 2022), a été demandé par les associés de la SPPF à hauteur de 9 547 400 € (7 746 800 € en 2022).

Trésorerie

Alors que les encaissements ont progressé de 1 549 027 € et que les répartitions ont augmenté de 2 028 379 €, la trésorerie augmente de 3 494 602 € en raison de réserves en 2022 et 2023 au titre de la Copie Privée dite « hors UE ».

L'encours des placements financiers au 31 décembre 2023 de 37 342 262 €, en augmentation de 12 270 675 € par rapport au 31 décembre 2022, se décompose comme suit :

BANQUES ET PRODUITS	MONTANT EN EUROS
Banque Populaire Compte à terme	17 000 000
BNP – Placements à terme (> 1 an)	9 000 000
BNP – Placements à terme (< 1 an)	11 000 000
Intérêts courus non échus	342 262
TOTAL DU PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2023	37 342 262

Les disponibilités bancaires sont de 9 279 308 € (en diminution de 8 776 072 € par rapport au 31 décembre 2022), dont 1 543 115 € placés en livrets sociétaires rémunérés par palier à 0,45 %.

La trésorerie gérée en flux tendu permet d'optimiser les placements de dépôts à terme garantie en capital et en rendement sur une période fixe.

La trésorerie moyenne annuelle a augmenté de 11,9 % en 2023 et s'élève à 51 678 954 €. Le rendement moyen sur 2023 des placements est de 4 %. La progression du taux moyen de rendement résulte de l'évolution

des taux du marché, conjuguée à une politique de placement très active avec la mise en place de dépôts à terme avec des taux entre 3 % et 4,2 % variant avec la durée de placement et d'une gestion de la trésorerie disponible en flux tendu.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement composées du loyer du 1^{er} trimestre 2024, payé à terme à échoir. Leur diminution résulte de la réception de la dernière tranche des quatre mois de franchise de loyer. Pour rappel les quatorze mois obtenus ont été amortis sur la durée du bail conclu pour 9 ans.

12,5

millions d'euros
d'avances
sur droits

Une
politique
de placement
en flux
tendu

Capitaux propres

Les capitaux propres de la SPPF s'élèvent à 2 688 191 €, dont 2 174 322 € de réserves, constituées à hauteur de 958 506 € des produits financiers affectés en réserve de sécurité. Le capital social de 356 218 € compte 2 329 associés (2 149 au 31 décembre 2022).

En 2023, après plusieurs mois de relance auprès des bénéficiaires n'ayant pas facturé, et dans la continuité des exercices 2018 à 2022 (suite à la décision du Conseil d'Administration du 15 novembre 2018), la SPPF a versé, en application de l'article L. 324-17,2 du CPI, au compte de sécurité la totalité des sommes réparties mais non réclamées au titre de l'année 2017. En 2023 cette règle d'affectation a été étendue aux sommes qualifiées de « reliquats »

(faibles écarts entre les montants calculés et ceux effectivement répartis constatés depuis 1994) sous réserve de la ratification de la résolution n° 11 soumise aux associés lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2024. Ces sommes cumulées relèvent de la licence légale pour un montant de 333 056 € et du droit d'autoriser géré collectivement pour un montant de 89 079 €. Au 31 décembre 2023, le montant total de ces sommes ne pouvant être réparties est de 1 027 948 €.

Après affectation du bénéfice en report à nouveau, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, le report à nouveau s'élèvera à 158 817 €.

Provisions pour pensions & obligations similaires

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour la première fois au 31 décembre 2016. Cette dette actuarielle a été déterminée à compter de 2021 selon la nouvelle méthode proposée par l'ANC en novembre 2021, suite à la mise à jour de sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013.

Cette provision a été révisée en 2023 avec un taux d'actualisation de 3,17 % (inflation comprise), une revalorisation annuelle des salaires de 1 % et un départ à la retraite de 67 ans. Au 31 décembre 2023, cette provision s'élève à 81 466 €.

Emprunts et Dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes financières diverses qui s'élèvent à 1 519 192 € correspondent aux factures de répartitions « Associés » de décembre 2023 non encore payées au 31 décembre 2023 pour un montant de 267 627 € et aux acomptes de subvention versés en attente du solde de l'engagement pour un montant de 1 251 565 €. Afin d'assurer un meilleur suivi, depuis juillet 2023, ces acomptes sont enregistrés en comptabilité suite à la suppression de la facture afférente et à la mise en place de l'octroi de l'acompte sur simple demande dès le dépôt du dossier en ligne et à sa mise en règlement à réception de la convention octroyée signée électroniquement.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, qui s'élèvent à 197 698 €, se composent de factures de prestations de services reçues en fin d'année pour 102 955 €, de factures de répartitions émises par les artistes musiciens et les ayants droits non associés, non encore

payées au 31 décembre 2023 pour 665 € et de factures non parvenues provisionnées dans les comptes pour 94 078 €.

Le délai moyen de règlement fournisseurs est de 34 jours (8 jours en 2022) : au 31 décembre 2023, les dettes fournisseurs à moins de 30 jours s'élèvent à 71 985 €, celles à moins de 60 jours à 29 574 € et celles à plus de 60 jours à 1 396 €. Au 31 décembre 2022, les dettes fournisseurs à moins de 30 jours s'élevaient à 21 118 €, celles à moins de 60 jours à 1 812 € et celles à plus de 60 jours à 1 105 €.

Dettes fiscales et sociales

Elles se composent principalement de la TVA collectée sur les factures usagers et de la TVA sur les factures à établir de frais de gestion sur la Copie Privée. Leur augmentation résulte principalement de l'augmentation des droits facturés non encaissés et de la TVA collectée afférente.



Werenoï - Carré

Autres dettes

Les autres dettes, qui s'élèvent à 65 083 596 €, sont principalement composées :

- * des droits encaissés non répartis (fonds collectés, retenue musiciens, réserves et fonds bloqués) pour un montant de 48 829 513 € dont 19 645 927 € en attente de répartition et 29 183 586 € de réserves (dont 8 262 904 € de réserves pour les titres en cours d'identification et 7 237 036 € de réserves complémentaires) ;
- * des droits répartis mais dont les factures ne sont pas parvenues à la SPPF au 31 décembre 2023 pour un montant de 5 475 912 € (dont 452 434 € au titre de la retenue musiciens) ;
- * des droits facturés / à facturer non encore encaissés (principalement la SCPA et les diffuseurs de vidéomusiques) pour un montant de 5 875 573 € ;
- * des régularisations de pesée entre la SPPF et la SPPF en attente de facturation, défavorables à la SPPF pour un montant de 60 289 €, comptabilisées au passif ;
- * de crédateurs divers pour un montant 684 956 € ;
- * des fonds affectés aux aides pour 4 157 353 €, qui correspondent aux subventions accordées dont la facture de subvention n'est pas encore parvenue à la SPPF, selon le détail ci-après :

LIBELLÉ (Montant en Euros)	2023	2022
Montants accordés en attente de justificatifs pour paiement	2 482 672	3 826 789
Projets annulés par les bénéficiaires à réaffecter	673 110	354 316
Montants affectés aux aides suite à la disparition juridique de l'entité associé	1 001 571	977 955
TOTAL	4 157 353	5 159 060

A noter que les montants attribués au budget aide à la création ont dû être revus compte tenu du litige entre la SPPF et la SPPF sur la clé de partage des irrépartissables de la Rémunération Équitable : 5,9 M€ en 2023 ; 5,8 M€ en 2022, 5,4 M€ en 2021, 7,7 M€ en 2020 contre 8,6 M€ 2019.

L'augmentation des autres dettes de 3 228 830 € est la résultante de plusieurs variations positives et négatives :

- * des droits encaissés non répartis en hausse de 3 623 294 € : dus notamment aux réserves constituées pour couvrir le risque de l'affectation des irrépartissables de la Rémunération Équitable et les réserves complémentaires au titre de la Copie Privée dite « Hors UE » à compter de l'année de droit 2020, pour les fixations d'enregistrements réalisés hors de l'Union Européenne ;
- * des droits facturés non encaissés qui augmentent de 641 814 €, compte tenu de l'évolution favorable des perceptions au titre de la Rémunération Équitable et de la Copie Privée ;
- * de la diminution du poste Actions d'Intérêt Général de 1 001 707 €, expliquée d'une part par une diminution du Budget Aides depuis 2020 et d'autre part par une accélération des paiements des acomptes sur subventions payés dès la signature de la convention sans facturation et par des dossiers remis complets plus rapidement par les bénéficiaires pour le paiement du solde ;
- * des droits répartis en attente de facturation qui diminuent de 148 956 €, alors que les répartitions ont augmenté de 2 028 379 €, expliqués par une politique très active de relances de la SPPF par la finance auprès de ses bénéficiaires de droits des sommes réparties mais non réclamées ;
- * de l'augmentation des régularisations sur droits, retenues et crédateurs divers de 114 385 €.



Analyse du compte de résultat

Compte de résultat simplifié

EN EUROS	2023	2022
Chiffre d'affaires	95 284	94 440
Ressources de fonctionnement	2 874 594	2 631 948
Charges de fonctionnement	-2 964 835	-2 733 279
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 043	-6 891
Produits financiers	958 506	135 486
Transfert de charges	-958 506	-135 486
RÉSULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	-	239
Charges exceptionnelles	3 876	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 3 876	239
RÉSULTAT NET	1 167	- 6 652

Résultat d'exploitation

EN EUROS	2023	2022	Variation	%
Retenue sur Droits	2 725 348	2 798 840	-73 492	-2,6 %
Régularisation de retenue sur droits	-116 595	-506 439	389 844	-77,0 %
Production immobilisée	249 209	189 017	60 192	31,8 %
Refacturation licence base de données	95 284	94 440	844	0,9 %
Subventions d' exploitation	-	98 671	-98 671	-100,0 %
Reprises sur amortissement et provision	9 826	51 772	-41 946	-81,0 %
Autres produits	6 806	87	6 719	N/S
Total des Produits d'exploitation	2 969 878	2 726 388	243 490	8,9 %
Autres achats et charges externes	746 791	701 207	45 584	6,5 %
Rémunérations intermédiaires	168 931	164 193	4 738	2,9 %
Impôts et taxes	21 191	16 333	4 858	29,7 %
Charges de personnel	1 743 028	1 639 530	103 498	6,3 %
Dotations aux amortissements et provisions	284 894	212 016	72 878	34,4 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 964 835	2 733 279	231 556	8,5 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 043	-6 891	11 934	-173,2 %
TOTAL DES PERCEPTIONS	36 946 634	35 397 607	1 549 027	4,4 %
RATIOS CHARGES / PERCEPTIONS	8,0 %	7,7 %		

Lors de la clôture de l'exercice 2022, compte tenu de la fin de la crise sanitaire qui avait touché plus particulièrement les revenus de la Rémunération Équitable en provenance de la SPRÉ le Conseil d'Administration de la SPPF du 25 avril 2023 avait décidé de réviser à la baisse le taux de retenue de ce secteur à 8,5 % à 8 %. Ce taux de 8 % a pu être maintenu en 2023 au regard des différents recrutements sur la période.

Le taux de retenue était de 9,5 % de 2007 à 2010, de 8,6 % en 2011, de 6,5 % de 2012 à 2014, de 5,5 % de 2015 à 2018, puis de 8 % en 2019. Le « ratio charges sur perceptions » s'élève à 8 % en 2023 contre 7,7 % en 2022, ce qui traduit une bonne tenue des charges de fonctionnement bien qu'il y ait eu d'une part une redondance de salaires pour le poste du Directeur des opérations sur une période de l'année et d'autre part, par la création de deux nouveaux postes.

Les retenues sur droits s'élèvent à 2 725 348 € en 2023 contre à 2 798 840 € en 2022 (soit une diminution de 2,6 %). Des régularisations de retenue sur droits pour un montant de 116 595 € ont été provisionnées en 2023 alors qu'en 2022 elles s'élevaient à 506 439 €.

Conformément aux accords en vigueur, la SPPF a facturé l'ADAMI pour l'utilisation de sa base de données, pour un montant de 95 284 €.

Aucune subvention d'exploitation au titre de la crise sanitaire n'a été comptabilisée en 2023 (contre 96 549 € en 2022).

La production immobilisée correspond aux projets de développement informatique réalisés en interne. Pour rappel, les salaires et charges patronales, du personnel chargé d'études, de développement et d'exploitation, sont immobilisés au prorata du temps passé en développement. Les autres travaux et coûts relèvent de l'exploitation.

Les autres produits restent non significatifs et correspondent à d'anciennes factures fournisseurs non soldées, prescrites et extournées en produits divers.

L'augmentation de 45 584 € des autres charges externes s'explique principalement par la poursuite sur l'année 2023 d'un outil de calcul des droits de diffusion au titre de la Rémunération Équitable des titres des indés en prévision des répartitions à venir, en partenariat avec Yacast (+ 17 500 € par rapport à 2022) et par des coûts informatiques en liaison avec la SCPP pour le site musiciens (+ 34 700 €). En parallèle la SPPF a poursuivi son déploiement d'une stratégie de communication virale via des podcasts de référence avec les experts de la filière.

Les rémunérations intermédiaires concernent les frais de gestion afférents au traitement de la rémunération pour Copie Privée, pratiqués par chaque organisme de gestion collective. Leur augmentation de 2,9 % aurait dû être plus importante compte tenu de l'augmentation des perceptions de la Copie Privée et celui du taux de retenue pratiqué par COPIE FRANCE en 2023. A noter cependant que des études spécifiques, notamment au sujet « des livres

Audio » en 2022 n'ont pas été reproduites en 2023.

L'augmentation des impôts et taxes correspond à la hausse de la taxe foncière sur 2023.

L'augmentation des salaires et charges sociales de 6,3 % s'explique principalement par le remplacement du directeur des opérations (double poste pendant la période de formation), l'embauche d'un nouvel ingénieur développement en juillet 2023 et d'un nouvel opérationnel en mars 2023. A l'exception de la revalorisation de certains salaires, l'augmentation annuelle du barème (2023 / 2022) est de 3,8 %. L'effectif moyen 2023 s'est établi à 19,5 salariés contre 18,5 en 2022.

La dotation aux amortissements s'élève à 253 831 € (contre 212 011 € en 2022). Les variations sont expliquées ci-avant avec l'analyse du bilan.

Conformément aux méthodes comptables, les autres débiteurs sont examinés à chaque clôture d'exercice. Les nouvelles avances non recoupées ou autres créances à risque ont été provisionnées sur 2023 à hauteur de 340 067 € (309 004 € en 2022 ; 365 057 € en 2021). Une dotation de 31 063 € a été comptabilisée en 2023 alors qu'une reprise avait été effectuée en 2022.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 958 506 € (dont 342 262 € d'intérêts courus non échus) et sont affectés en totalité en réserve de sécurité (cf. capitaux propres et provisions). Après affectation, le résultat financier est nul.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2023 est non significatif comme celui de 2022.

Résultat net

La SPPF a enregistré un bénéfice de 1 167 € contre une perte de 6 652 € pour l'exercice précédent.



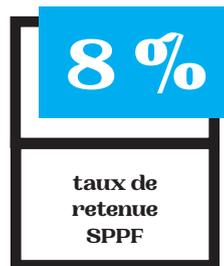
Autres informations financières

La synthèse ci-dessous retrace le coût complet, incluant les prélèvements des organismes de gestion collective intermédiaires (SCPA, SPRÉ, COPIE FRANCE et PROCIREP).

TAUX DE RETENUE POUR L'ANNÉE DE DROIT 2023	RETENUE SPRE	RETENUE COPIE FRANCE	RETENUE PROCIREP	RETENUE SCPA	RETENUE SPPF	TAUX DE RETENUE COMPLET
Rémunération Équitable	7,50 %			0,30%	8,00%	15,16 %
Copie Privée Sonore		1,00 %		0,30%	8,00%	9,19 %
Copie Privée Audiovisuelle		1,00 %	7,30 %	0,30%	6,00%	13,99 %
Vidéomusiques					6,00%	6,0 %
Droits Phonogrammes - Attentes téléphoniques				20,00%	8,00%	26,4 %
Droits Phonogrammes - Télévisions				0,30%	8,00%	8,28 %
Droits Phonogrammes - Autres usagers					8,00%	8,0 %
Droits Phonogrammes - Usagers Etrangers					8,00%	8,0 %

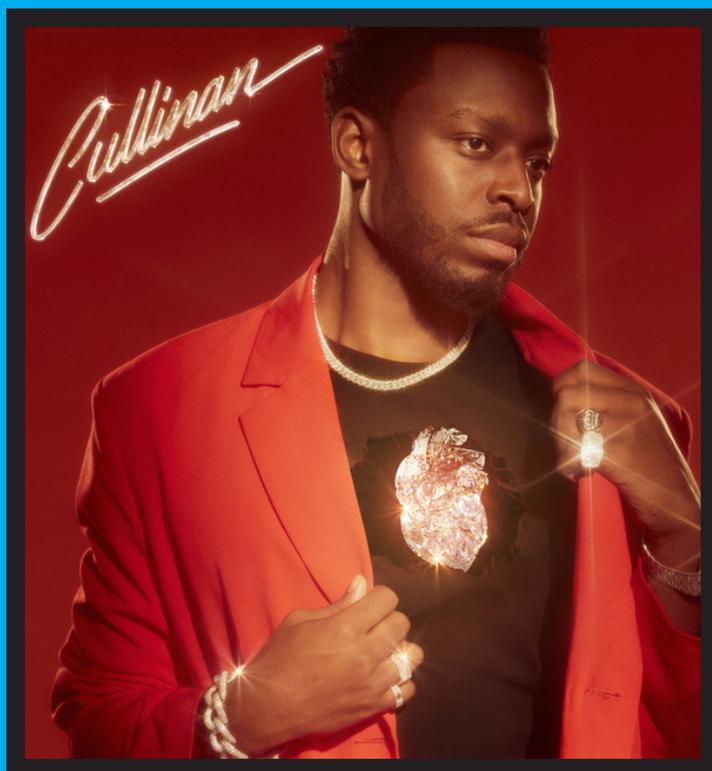
Les taux de retenue phonogrammes SPPF pour l'année de droit 2023 de 8 % couvrent :

- * les coûts relatifs à la gestion de la SPPF en tant que société de perception et répartition
- * mais aussi les coûts relatifs à la protection des droits et autres développements nécessaires à ses membres.



B. Comptes annuels

Bilan, Compte de résultat,
annexes comptables et
annexes spécifiques



Dajou - Cullinan - La gelée royale

Bilan

AU 31.12.2023
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

ACTIF	31.12.2023		31.12.2022	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement	2 856 522,58	2 625 384,42	231 138,16	186 354,34
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	70 219,78	60 248,60	9 971,18	20 389,68
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	330 921,64	270 315,71	60 605,93	96 353,74
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	152,45		152,45	152,45
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	101 300,00		101 300,00	101 300,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	66 096,15		66 096,15	62 056,06
TOTAL (I)	3 425 212,60	2 955 948,73	469 263,87	466 606,27
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	7 115 675,52		7 115 675,52	5 461 871,33
Autres créances				
Fournisseurs débiteurs	19 874,84		19 874,84	13 953,90
Personnel	12 190,12		12 190,12	12 406,53
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	34 504,16		34 504,16	32 161,18
Autres	17 090 932,76	340 067,04	16 750 865,72	16 050 156,64
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	37 342 262,11		37 342 262,11	25 071 587,33
Disponibilités	9 279 307,81		9 279 307,81	18 055 380,10
Charges constatées d'avance	59 760,61		59 760,61	93 193,74
TOTAL (II)	70 954 507,93	340 067,04	70 614 440,89	64 790 710,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	74 379 720,53	3 296 015,77	71 083 704,76	65 257 317,02

PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 328 675,45 Euros)	356 218,20	328 675,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	10 702,44	10 702,44
Autres réserves	2 163 619,99	910 568,09
Report à nouveau	157 650,56	164 303,06
Résultat de l'exercice	1 166,81	-6 652,50
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	2 689 358,00	1 407 596,54
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	81 466,00	91 292,00
TOTAL (III)	81 466,00	91 292,00
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés	1 519 192,46	367 770,45
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 697,46	116 387,61
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	190 540,00	204 170,35
Organismes sociaux	159 840,53	199 287,82
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	172 194,78	168 174,90
Etat, obligations cautionnées		2 634,07
Autres impôts, taxes et assimilés	989 820,21	845 237,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 083 595,32	61 854 766,21
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	68 312 880,76	63 758 428,48
Écart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	71 083 704,76	65 257 317,02

Compte de résultat

PÉRIODE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

COMPTE DE RÉSULTAT	31.12.2023			31.12.2022	Variation	%
	France	Export.	Total	Total		
Chiffre d'affaires nets						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	1 077 325,63		1 077 325,63	1 199 825,65	-122 500	-10,20%
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	1 077 325,63		1 077 325,63	1 199 825,65	-122 500	-10,20%
Produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée			249 208,67	189 016,91	60 192	31,84%
Subventions d'exploitation				98 670,90	-98 671	-100%
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			9 826,00	51 771,77	-41 946	-81,01%
Autres produits			1 633 518,07	1 187 102,44	446 416	37,61%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATIONS (I)			2 969 878,37	2 726 387,67	243 491	8,93%
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes			909 306,10	865 399,22	43 907	5,07%
Impôts, taxes et versements assimilés			21 191,25	16 333,30	4 858	29,74%
Salaires et traitements			1 205 183,87	1 152 495,69	52 688	4,57%
Charges sociales			537 844,10	487 034,71	50 810	10,43%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			253 831,10	212 011,09	41 820	19,73%
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 063,31		31 063	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			6 415,75	4,62	6 411	N/S
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			2 964 835,48	2 733 278,63	231 557	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			5 042,89	-6 890,96	11 934	-173,18%

PÉRIODE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

RÉSULTAT FINANCIER	31.12.2023	31.12.2022	Variation	%
	Total	Total		
Produits financiers				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	958 505,95	135 485,71	823 020	607,46%
Reprises sur provisions et transferts de charges	-958 505,95	-135 485,71	-823 020	607,46%
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	5 042,89	-6 890,96	11 934	-173,18%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 066,86	-1 067	-100 %
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0,00	1 066,86	-1 067	-100 %
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 876,08	828,40	3 048	368,12 %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 876,08	828,40	3 048	368,12 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-3 876,08	238,46	-4 114	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 969 878,37	2 727 454,53	242 424	8,89%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 968 711,56	2 734 107,03	234 605	8,58%
RESULTAT NET	1 166,81	-6 652,50	7 819	-117,54%
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

Préambule

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 71 083 704,76 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 166,81 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

1-Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les fonds gérés par notre société sont comptabilisés en comptes de tiers, et seuls les produits de gestion prélevés sur la collecte sont inclus dans notre chiffre d'affaires.

En application du Règlement CNC 2008-04 au 1^{er} janvier 2009, les comptes de retenues sur droits sont classés en 751 "autres produits".

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- * immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- * immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposables.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement	3 ans linéaire
Concession brevets et droits similaires	1 an linéaire
Agencements, aménagements, installations	5 à 10 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans linéaire
Mobilier	5 à 10 ans linéaire



Hervé Niquée - Médée

1.2 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - Subventions d'aides à la création

Afin d'améliorer la présentation des flux financiers au titre des aides, les engagements sont, à compter de l'exercice 2015, clairement identifiés au passif du bilan.

Les engagements réglés sur un exercice N, comptabilisés à l'actif, sont déduits des engagements accordés dès le 31 décembre de l'exercice N. Cette comptabilisation des engagements permet d'assurer une meilleure visibilité et un meilleur suivi des engagements non réglés.

Depuis juillet 2023, suite à la dématérialisation des factures de subventions, les acomptes de subvention versés, sur simple demande dès le dépôt du dossier en ligne, à réception de la convention octroyée signée électroniquement sont enregistrés au débit du compte associés et au crédit du compte acomptes versés sur subvention. Ces acomptes sont extournés lors de la finalisation de l'engagement, soit au règlement du solde.

Cette nouvelle méthode de comptabilisation a été mise en place afin d'assurer un meilleur suivi des acomptes jusqu'à la date limite de réalisation du projet subventionné.

1.5 - Copie Privée

Depuis 2018, compte tenu du non-assujettissement à la TVA de la rémunération pour copie privée, les producteurs ne doivent plus adresser à la SPPF des factures mentionnant la TVA afin de percevoir ces sommes.

La SPPF adresse à ses ayants droit une note relative au versement de la rémunération pour copie privée et une facture au titre de ses frais gestion soumis à la TVA dans les conditions de droit commun.

Les sommes afférentes à la rémunération pour copie privée qui sont versées par la SPPF sont bien entendu identiques et de la même nature juridique que celles perçues et reversées par COPIE FRANCE. En effet, COPIE FRANCE procède désormais au reversement de la rémunération pour copie privée pour le montant brut prélevé. En parallèle, COPIE FRANCE facture aux sociétés de gestion collective (soit la SCPA pour le collège producteurs) sa prestation de gestion assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun. Le même schéma de refacturation est appliqué entre la SCPA et la SPPF.

2- Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- ✦ le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- ✦ les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

État des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	AUGMENTATIONS	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement	2 809 822		249 209
Autres immobilisations incorporelles	69 955		2 921
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	114 657		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	215 946		2 247
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	330 603		2 247
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	152		
Autres titres immobilisés	101 300		
Prêts et autres immobilisations financières	62 056		
TOTAL	163 509		
TOTAL GÉNÉRAL	3 373 888		258 417

	DIMINUTIONS		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise Hors Service		
Frais d'établissement, recherche et développement		202 508	2 856 523	2 856 523
Autres immobilisations incorporelles		2 656	70 220	70 220
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			114 657	114 657
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 928	216 265	216 265
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		1 928	330 922	330 922
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			152	152
Autres titres immobilisés			101 300	101 300
Prêts et autres immobilisations financières			66 096	66 096
TOTAL			167 549	167 549
TOTAL GÉNÉRAL		207 092	3 425 213	3 425 213

État des amortissements

	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 623 467	204 425	202 508	2 625 384
Autres immobilisations incorporelles	49 565	13 340	2 656	60 249
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	68 770	11 970		80 740
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	165 479	24 096		189 575
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	234 249	36 067		270 316
TOTAL GÉNÉRAL	2 907 282	253 831	205 164	2 955 949

	VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DÉROG.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	204 425				
Autres immobilisations incorporelles	13 340				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériels et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	11 970				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	24 096				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	36 067				
TOTAL GÉNÉRAL	253 831				

État des provisions

PROVISIONS				
	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Provisions règlementées				
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	91 292		9 826	81 466
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL DES PROVISIONS	91 292		9 826	81 466
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	309 004	31 063		340 067
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	309 004	31 063		309 004
TOTAL GÉNÉRAL	400 296	31 063	9 826	421 533
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		31 063	9 826	
- financières				
- exceptionnelles				

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour 81 466 euros.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- * taux d'actualisation de 3,17%
- * méthode de calcul : ANC 2021
- * initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié

- * table de mortalité : INSEE 2019-2021 - Données prov.
 - * une revalorisation annuelle des salaires de 1 % constant
 - * taux de charges sociales moyen de 47,86% pour les cadres, 38,85% pour les non cadres
 - * âge de départ à la retraite retenu : 67 ans
- Au 31/12/2022, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite s'élevait à 91 292 euros.

État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	66 096		66 096
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 115 676	7 115 676	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 190	12 190	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	34 504	34 504	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 145 057	3 145 057	
- Divers			
Groupe et associés	5 879 337	5 879 337	
Débiteurs divers	8 086 413	8 086 413	
Charges constatées d'avance	59 761	59 761	
TOTAL GÉNÉRAL	24 399 034	24 332 938	66 096
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	Plus 1 an 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	197 697	197 697		
Personnel et comptes rattachés	190 540	190 540		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	159 841	159 841		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	172 195	172 195		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	989 820	989 820		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 519 192	1 519 192		
Autres dettes	65 083 595	65 083 595		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	68 312 881	68 312 881		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

MONTANT DES PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CRÉANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	1 098 872
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITÉS	342 262
TOTAL	1 441 134

Charges à payer et avoirs à établir

MONTANT DES CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 078
Dettes fiscales et sociales	275 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir)	623 034
TOTAL	992 706

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	59 761	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	59 761	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 149	152,94
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	243	153,00
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	63	152,96
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 329	152,95

ANNEXES SPÉCIFIQUES

Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

NATURE DES RÉMUNÉRATIONS DES DROITS	DROITS RESTANT À RÉPARTIR AU 31/12/2022	PERCEPTIONS DE L'EXERCICE	PRÉLÈVEMENTS POUR LA GESTION	MONTANTS AFFECTÉS (CONVENTION COLLECTIVE MUSICIEN)	MONTANTS AFFECTÉS (ART. L. 324-17 DU CPI) (B)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES SOCIALES (A)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES CULTURELLES (A)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES ÉDUCATIVES (A)	AUTRES AFFECTATIONS / RÉGULARISATIONS	MONTANTS RÉPARTIS AUX AYANTS DROITS	DROITS RESTANT À RÉPARTIR AU 31/12/2023
	(1)	(2)	(3)	(3')	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (1) + (2) - (3+3'+4+5+6+7+8+9)
1. Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)											
Vidéomusiques	763 073	4 026 926	242 999	214 918					-18 278	3 663 958	686 402
Droits Phonogrammes	624 812	893 839	69 967	17 289					17 495	714 300	699 600
Droits Télévisions	1 877 714	1 015 688	81 255	31 492					48 167	942 840	1 789 648
2. Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi											
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)											
En application de l'article L. 122-10 (droit de la reproduction par reprographie)											
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)											
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)											
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	31 862 504	14 228 203	1 141 452		1 551 051				-221 501	10 423 538	33 196 167
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	7 696 050	16 465 215	203 605		3 892 135				87 603	9 759 925	10 217 997
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	236 718	316 763	4 028		73 813				-453	210 360	265 733
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)											
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)											
Sous total des rémunérations des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application du CPI (A)	43 060 871	36 946 634	1 743 306	263 699	5 516 999				-86 967	25 714 921	46 855 547
3. Produits financiers affectés aux ayants droits (B)	135 512	958 506								135 500	958 518
Total A+B	43 196 383	37 905 140	1 743 306	263 699	5 516 999				-86 967	25 850 421	47 814 065

Produits Financiers

La SPPF, organisme de gestion collective de droits voisins précise que les produits financiers provenant des sommes perçues en instance de répartition ou de versement aux titulaires de droit sont intégralement attribués aux associés titulaires de droits.

Sommes perçues mais non encore réparties

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année de Perception
Vidéomusiques	315 743	2023
	94 110	2022
	48 382	2021
	40 201	2020
	22 264	2019
	165 702	< 2018
SOUS TOTAL VIDÉOMUSIQUES	686 402	
Droits Phonogrammes	363 508	2023
	88 635	2022
	126 391	2021
	11 671	2020
	-37 912	2019
	147 307	< 2018
SOUS TOTAL DROITS PHONOGRAMMES	699 600	
Droits Télévisions	615 286	2023
	207 430	2022
	151 775	2021
	312 170	2020
	233 032	2019
	269 955	< 2018
SOUS TOTAL DROITS TÉLÉVISIONS	1 789 648	
TOTAL A	3 175 650	

En précision :

- × les droits Télévision, dont la gestion est confiée par les ayants droit, ont été établis par année de droit ;
- × les droits relevant de la Rémunération Équitable ont été établis par année de droit, puis en année de perception sachant qu'un tiers des perceptions d'une année de droit N est perçu l'année civile suivante soit en N+1.

Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	Année de Perception
En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
SOUS TOTAL 1		
En application de l'article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
SOUS TOTAL 2		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la communauté européenne)		
SOUS TOTAL 3		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
SOUS TOTAL 4		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
SOUS TOTAL 5		
En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la communauté européenne)		
SOUS TOTAL 6		
	10 747 561	2023
	4 580 517	2022
En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	1 952 330	2021
	3 723 346	2020
	6 852 261	2019
	5 340 152	< 2018
SOUS TOTAL 7	33 196 167	
	7 052 919	2023
	3 029 440	2022
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres sonores)	-115 701	2021
	18 858	2020
	14 384	2019
	218 097	< 2018
SOUS TOTAL 8	10 217 997	
	181 204	2023
	21 591	2022
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	40 168	2021
	2 880	2020
		2019
	19 890	< 2018
SOUS TOTAL 9	265 733	
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
SOUS TOTAL 10		
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
SOUS TOTAL 11		
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	43 679 897	
TOTAL A + B	46 855 547	

Sommes réparties mais non encore versées

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année de Perception
Vidéomusiques	297 400	2023
	76 650	2022
	17 614	2021
	13 972	2020
	13 504	2019
	24 867	< 2018
SOUS TOTAL VIDÉOMUSIQUES	444 007	
Droits Phonogrammes	113 032	2023
	34 985	2022
	6 730	2021
	5 023	2020
	3 761	2019
	34 228	< 2018
SOUS DROITS PHONOGRAMMES	197 759	
Droits Télévisions	172 855	2023
	83 254	2022
	6 145	2021
	21 548	2020
	6 461	2019
	52 776	< 2018
SOUS TOTAL DROITS TÉLÉVISIONS	343 039	
TOTAL A	984 805	

Les montants mentionnés ont été établis à partir de leur année de mise en répartition :

- * pour le secteur vidéomusiques, les montants sont perçus et répartis majoritairement la même année en N ;
- * pour les autres secteurs, il a été considéré que les montants répartis en N non encore versés ont été perçus en N-1.

Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	Année de Perception
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
SOUS TOTAL 1		
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
SOUS TOTAL 2		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la communauté européenne)		
SOUS TOTAL 3		
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)		
SOUS TOTAL 4		
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
SOUS TOTAL 5		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la communauté européenne)		
SOUS TOTAL 6		
	1 804 486	2023
	344 861	2022
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	92 145	2021
	50 921	2020
	46 285	2019
	146 803	< 2018
SOUS TOTAL 7	2 485 501	
	1 198 893	2023
	193 257	2022
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	55 179	2021
	31 480	2020
	35 729	2019
	28 813	< 2018
SOUS TOTAL 8	1 543 351	
	7 830	2023
	0	2022
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	235	2021
	187	2020
	287	2019
	627	< 2018
SOUS TOTAL 9	9 166	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
SOUS TOTAL 10		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
SOUS TOTAL 11		
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	4 038 018	
TOTAL A + B	5 022 823	

Sommes versées

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
Vidéomusiques	3 856 954
Droits Phonogrammes	910 474
Droits Télévisions	976 492
TOTAL A	5 743 920
Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
SOUS TOTAL 1	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
SOUS TOTAL 2	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la communauté européenne)	
SOUS TOTAL 3	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
SOUS TOTAL 4	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
SOUS TOTAL 5	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la communauté européenne)	
SOUS TOTAL 6	
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	10 367 482
SOUS TOTAL 7	
10 367 482	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	9 577 144
SOUS TOTAL 8	
9 577 144	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	203 377
SOUS TOTAL 9	
203 377	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres de l'écrit)	
SOUS TOTAL 10	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres des arts graphiques)	
SOUS TOTAL 11	
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	
20 148 003	
TOTAL A+B	
25 891 923	

Montant des sommes ne pouvant pas être réparties

La SPPF, organisme de gestion collective de droits voisins mentionne le montant des sommes qui ne peuvent être réparties en précisant l'utilisation qui en a été faite, selon la politique générale ou les statuts de l'organisme de gestion collective, en indiquant les informations suivantes :

Montant des sommes ne pouvant pas être réparties		2023
Montant au début de l'exercice		605 813
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice		422 135
Licence légale		333 056
Droit d'autoriser		89 079
Montant utilisé pour des actions culturelles		
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale		
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice		
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale		
MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE		1 027 948

Tableau de financement

SITUATION au 31/12/2022	FONDS DE ROULEMENT		Besoin ou excédent de Fonds de roulement lié à l'activité et aux droits		Besoin ou excédent de Fonds de roulement d'exploitation, courant		TRÉSORERIE			
	EMPLOIS	RESSOURCES	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VARIATIONS			
	1 032 283		-BFR 40 293 934 +EFE		-BFR 1 800 750 +EFE		43 126 967			
OPERATIONS DE L'EXERCICE										
EXPLOITATION										
Excedent brut d'exploitation corrigé										
Variations des :										
Créances des titulaire des droits			2 423 631							
Droits collectés à reverser				3 255 939						
Usagers - redevances notifiées non réglées				641 813						
Titulaires des droits				1 002 465						
Excédent de garantie des œuvres sociales			1 001 706							
Autres créances						94 504				
Fournisseurs d'exploitation						81 309				
Dettes fiscales et sociales						92 892				
Autres dettes				367 356		114 385				
				1 842 236		383 090	2 225 326			
RÉPARTITION										
Coût ou produit net du financement										
Impôt sur les bénéfices										
Participation										
CAF		256 926					256 926			
		256 926								
INVESTISSEMENT										
Investissements non financiers	254 377									
Investissements financiers	4 040									
Désinvestissements non financiers										
Désinvestissements financiers										
		-258 417					-258 417			
FINANCEMENT										
Apports et subventions		1 280 594								
Emprunts souscrits										
Provisions à caractère de réserve	9 826									
Remboursement capital										
Emprunts remboursés										
Autres										
		1 270 768					1 270 768			
SITUATION AU 31/12/2023	FR	2 301 560	-BFRA	42 136 170	+EFRA	-BFR	2 183 840	+EFE	=	46 621 570

III

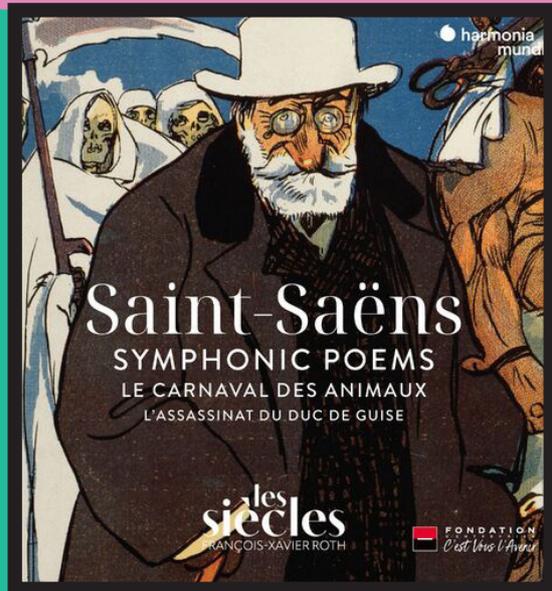
Rapport de transparence



Nuit Incolore - La loi du papillon



Lynda - Un peu de moi



Les Siècles - Symphonic Poems

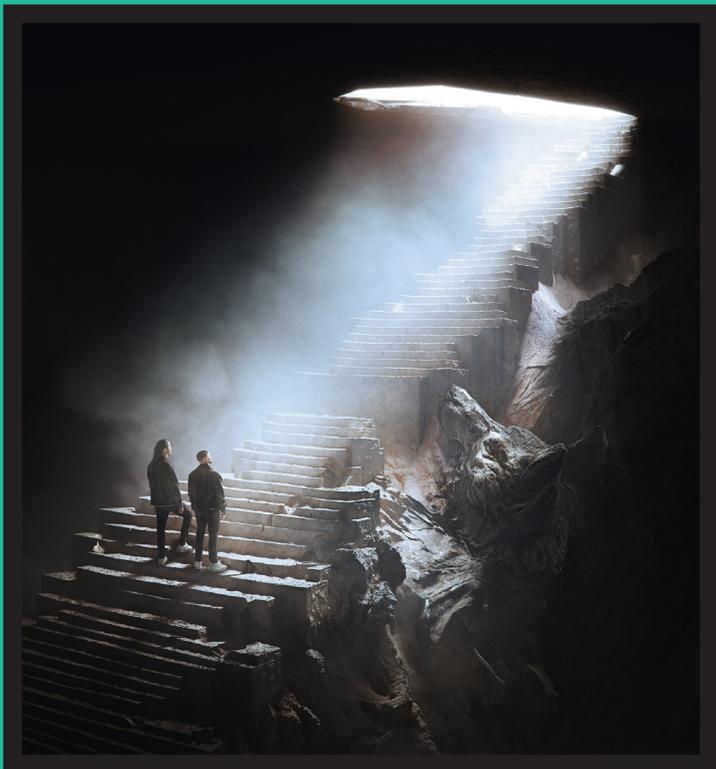
A.	Rapport de transparence 2023	P.74
B.	Attestation du Commissaire aux Comptes	P.82



Yame - Elowi

A. Rapport de transparence 2023

Les rapports prévus à
l'article L. 326-1 du CPI sont
publiés sur le site internet
de la SPPF et sont maintenus
sur ce site, à la disposition
du public, pendant au moins
cinq ans.



Djadja & Dinaz - Alpha

Rapport de transparence

I. En application des articles L. 326-1 et R. 321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle, la SPPF établit un rapport annuel de transparence.

1° Etats financiers comprenant un bilan, un compte de résultat, et une annexe, selon des normes fixées par l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 sont présentés en partie « II.B Comptes annuels » du présent rapport.

2° Rapport sur les activités de l'exercice

Le rapport d'activité de la SPPF est présenté en partie « I. Rapport d'activité » du présent rapport.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et les principales catégories de raisons motivant ces refus.

La SPPF ne peut autoriser que les exploitations de phonogrammes et / ou de vidéomusiques pour lesquelles elle a été expressément mandatée par ses associés.

Conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 du CPI, la SPPF n'a refusé aucune autorisation d'exploitation qui relève de ses mandats de gestion au cours de l'exercice 2023.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective.

La SPPF est une société civile à capital variable, ayant la qualité d'organisme de gestion collective à but non lucratif, contrôlée par ses membres. Elle est régie par les dispositions des articles 1832 et suivants du Code Civil et par les dispositions du titre II du Livre III du CPI.

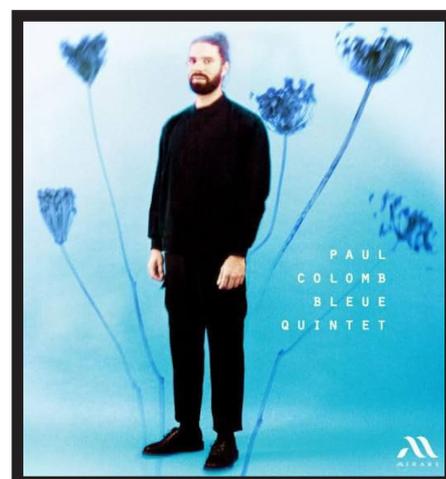
La SPPF est administrée par un Conseil d'Administration constitué de 15 associés, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Son Président, élu par le Conseil d'Administration, est gérant de la SPPF.

Un Comité de surveillance a été créé par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2018, en application des dispositions de l'ordonnance du 22 décembre 2016. Cette instance est composée de 3 associés, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La gouvernance de la SPPF est détaillée en annexe « IV.D gouvernance » du présent rapport.

5° Liste des personnes morales que l'organisme contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, ainsi que le montant du capital, la quote-part de capital détenue, le résultat du dernier exercice clos, et la valeur comptable nette et brute des titres détenus.

La SCPA, société civile commune entre la SCPP et la SPPF, a un capital de 304,90 €, dont la SPPF détient 50 %. Le résultat net de la SCPA pour l'exercice 2023 est un bénéfice de 74 118 €. La valeur brute des titres détenus est de 152,45 € et ne fait l'objet d'aucune dépréciation.



Paul Colomb - Bleu Quintet



Maissiat - Delta

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'année précédente, d'une part, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13, et d'autre part, aux membres de l'organe de surveillance, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés.

Des indemnités de déplacement, d'un montant de 1 493,20 € HT, ont été versées à deux membres de la commission des aides de la SPPF, dont leur siège social est situé en province, pour exercer leurs fonctions au sein de ladite commission. Le montant qui leur a été versé, sur présentation des justificatifs, n'excède pas le coût réel des trajets supportés.

A l'exception de cette indemnité de déplacement, à noter qu'aucun membre du Conseil d'Administration et du Comité de Surveillance de la SPPF, ni leur Président respectif ne se voit rembourser de note de frais.

7° Montant des revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilés par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, et le montant des recettes résultant de l'investissement de ces revenus ainsi qu'une information sur l'utilisation de ces recettes.

La SPPF gère deux catégories de droits :

- * droits gérés dans le cadre de la gestion collective obligatoire (Rémunération Équitable et Copie Privée) ;
- * droits gérés dans le cadre de la gestion collective volontaire (Droit d'Autoriser Phonogrammes et Vidéomusiques).

Les types d'utilisation correspondent au secteur d'activité.

Les produits financiers sont répartis en totalité aux associés bénéficiaires de droit.

Le montant des revenus provenant de l'exploitation des droits pour 2023 s'élève à 36 946 634 €. Ces montants sont ventilés par catégorie de droit détaillés à la partie « II.B. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice ».

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme, avec une description complète des éléments suivants :

a) Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.

Le montant des charges d'exploitation de la SPPF s'élève à 2 964 835 €, celles-ci sont détaillées en partie « II. Rapport Financier » du présent rapport. Ces charges sont couvertes à hauteur de 2 608 753 € par les retenues sur droits.

Lors de la clôture de l'exercice 2022, compte tenu de la fin de la crise sanitaire qui avait touché plus particulièrement les revenus de la Rémunération Équitable en provenance de la SPRÉ le Conseil d'Administration de la SPPF du 25 avril 2023 avait décidé de réviser à la baisse le taux de retenue de ce secteur de 8,5 % à 8 %. Ce taux de 8 % a pu être maintenu en 2023 au regard des différents recrutements sur la période.

b) Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects. cf. 8a) ci-avant.

c) Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs.

Le montant des frais de fonctionnement relatifs aux services culturels et éducatifs prévus par l'article L. 324-17 du CPI est de 293 950 €.

Le coût de la gestion des subventions est supporté par le budget général de la SPPF (cf. 8d). La SPPF ne procède à aucun prélèvement sur le budget alloué aux aides pour financer son fonctionnement.

d) Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts.

Les frais de fonctionnement relatifs à la gestion des droits et aux services culturels et éducatifs sont financés de la manière suivante :

RESSOURCES EN EUROS	2023
Retenue sur droits sur fonds perçus	2 725 348
Régularisation sur retenue sur droits	-116 595
Production immobilisée	249 209
Refacturation licence base de données	95 284
Reprises sur amortissement et provision	9 826
Autres produits - Subventions d'exploitation	6 806
TOTAL RESSOURCES	2 969 878

e) Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que la finalité de ces déductions.

Ces déductions permettent de couvrir les charges de fonctionnement relatives à la gestion des droits (perceptions et répartitions) et aux services culturels et éducatifs de la SPPF.

FINANCEMENT DES CHARGES EN EUROS	
TYPE D'UTILISATION	RETENUES SUR DROITS
Licence Légale	2 320 536
Rémunération Équitable	1 130 056
Copie Privée Sonore	1 171 108
Copie Privée Audiovisuelle	19 372
Droit d'Autoriser	383 980
Vidéomusiques	234 839
Phonogrammes	149 141
Droits Étrangers	20 832
PPL	3 073
VPL	8 160
IMAGIA	
SIMIM	11 425
GVL	-1 826
SOUS TOTAL RETENUES SUR DROIT	2 725 348
Licence Légale	-116 595
Rémunération Équitable	-116 595
SOUS TOTAL RÉGULARISATION SUR RETENUE SUR DROITS	-116 595
TOTAL	2 608 753

f) Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.

Le taux de retenue SPPF phonogrammes a été porté à compter de l'année de droit 2022 à 8 % (contre 8,5 % pour les années de droit 2020 et 2021 pour les droits en provenance de la SPRÉ

de la Rémunération Équitable), sachant que les taux des autres secteurs sont stables à 8 % et que le taux de retenue « vidéomusiques » de 6 % reste inchangé depuis l'année de droit 2007.

Compte tenu de la maîtrise des charges par la SPPF, ce taux a été maintenu en 2023 et le ratio « charges sur perceptions », y compris éléments exceptionnels non récurrents et évolution de l'effectif (avec double poste sur 2023 pendant une période de formation de 9 mois), est cependant resté maîtrisé à 8 % (contre 7,7 % en 2022).

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits, accompagnées d'une description complète des éléments suivants :

a) Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation.

Le montant des sommes réparties aux associés et aux ayants droit au cours de l'année 2023 s'élève à 25 850 421 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.B Répartitions » du présent rapport.

b) Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation.

Le montant des sommes versées en 2023 aux titulaires de droits s'élève à 25 891 923 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « II.B. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes versées ».

c) Fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation...

Les répartitions sont trimestrielles pour le secteur Vidéomusiques et sont semestrielles pour les autres secteurs de droit.

Les règlements de la SPPF sont effectués à un rythme hebdomadaire. Il n'y a pas de différenciation par catégorie de droits gérés, ni par type d'utilisation, dans les paiements aux bénéficiaires de droits.

d) Montant total des sommes facturées.

Le montant total HT des sommes facturées en 2023 s'élève à 38 382 016 €.

e) Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues.

Le montant des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits s'élève à 46 855 547 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « II.B. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes perçues non encore réparties ».

f) Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues.

Le montant des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits s'élève à 5 022 823 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « II.B. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes réparties mais non encore versées ».

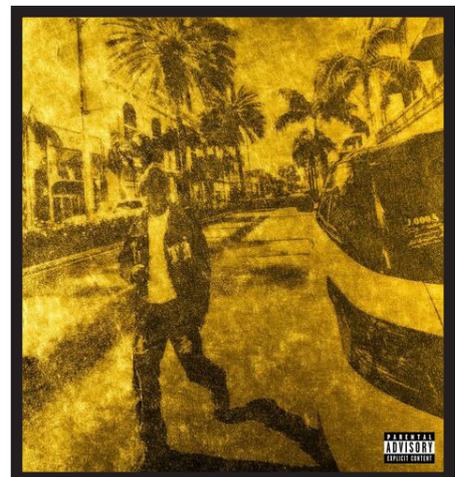
La SPPF effectue régulièrement des relances auprès de ses associés et ayants droit pour les sommes non réclamées. Cette politique de relances a été activement poursuivie sur 2023.

g) Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12.

Un des motifs principaux du non-respect du délai de 9 mois résulte, d'une part, des enregistrements (phonogrammes ou vidéomusiques) qui sont non encore déclarés et / ou en cours d'identification, et d'autre part de la documentation incomplète en provenance d'utilisateurs et le manque d'information permettant leur identification.

A noter que la SPPF procède chaque année au versement d'une avance financière complétée depuis 2021 par une avance structurelle qui permet de compenser l'écart dans le temps entre les perceptions des droits et les répartitions.

La SPPF souligne que lorsque les enregistrements et bénéficiaires sont identifiés, les factures émises par ces bénéficiaires sont réglées sous 30 jours maximum, sous réserve qu'elles soient conformes aux montants portés sur les avis de crédit / débit émis par la SPPF et en respect avec les règles de forme de facturation (taux de TVA appliqué, numéro de TVA intracommunautaire, numéro de SIRET, ...). Pour les associés / ayants droit étrangers, une attestation de résidence est demandée avant paiement afin d'éviter une double taxation.



Josman - J.000.\$

h) Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.

Le montant des sommes qui ne peuvent être réparties s'élève à 1 027 948 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation est détaillée en partie « II.B. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Montant des sommes ne pouvant être réparties ».

En application de l'article L. 324-17 du CPI, la totalité des sommes perçues en application des articles L. 214-1, L. 217-2 et L. 311-1 dudit code et qui n'ont pu être réparties, soit en application des conventions internationales auxquelles la France fait partie, soit parce que leurs destinataires n'ont pas pu être identifiés ou retrouvés avant l'expiration d'un délai de 5 ans prévu à l'article L. 324-16 du Code susvisé, sont utilisées aux différents types d'aides définies à l'article R. 321-6.

Ces sommes seront affectées en 2023 aux différents types d'aides en ce qui concerne la licence légale. Pour les autres droits, ces sommes pourront être affectées, sur décision du Conseil d'Administration, soit à des actions culturelles, soit au budget de fonctionnement de la SPPF.

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective avec une description des éléments suivants :

a) Le montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme.

La SPPF reçoit des sommes en provenance d'autres organismes pour un montant de 32 481 720 € dont 291 898 € en provenance de l'étranger.

Les perceptions directes et indirectes de la SPPF se détaillent comme suit :

Gestion collective obligatoire

DROITS EN PROVENANCE DE LA SCPA EN EUROS		
SECTEUR DE DROIT	ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
Rémunération Équitable	SPRE	14 086 914
Copie Privée Sonore	COPIE FRANCE	16 454 175
Copie Privée Audiovisuelle	COPIE FRANCE ->PROCIREP	268 501
TOTAL		30 809 590

DROITS EN PROVENANCE DE LA PROCIREP EN EUROS	
SECTEUR DE DROIT	MONTANT
Copie Privée Audiovisuelle	48 262
TOTAL	48 262

Gestion collective volontaire

DROITS EN PROVENANCE DE LA SCPA EN EUROS

SECTEUR DE DROIT	ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
Droit d'Autoriser Télévision	SCPA	1 015 688
Droit d'Autoriser Attentes téléphoniques	SCPA	316 282
TOTAL		1 331 970

DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER EN EUROS

NOM DE L'ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
SIMIM (Rémunération Équitable, Copie Privée, Droit d'autoriser)	140 304
IMAGIA (Vidéomusiques)	
PPL (Rémunération Équitable)	38 654
VPL (Vidéomusiques)	112 940
GVL (Rémunération Équitable, Copie Privée)	
TOTAL	291 898

DROITS EN PERCEPTION DIRECTE, EN PROVENANCE DES DIFFUSEURS DIVERS EN EUROS

SECTEUR DE DROIT	MONTANT
Droit d'Autoriser Phonogrammes	550 928
Vidéomusiques	3 913 986
TOTAL	4 464 914

Au titre de l'exercice 2023, la SPPF a réparti aux organismes de gestion collective étrangers un montant total de droits de 10 112 € (16 000 € en 2022). Ce montant a été reversé exclusivement à la PPL.

b) Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme.

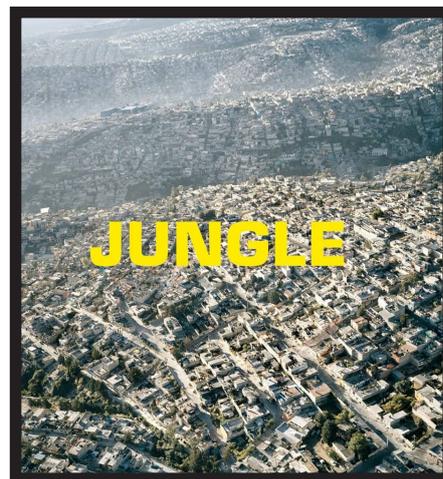
La SPPF applique aux autres organismes de gestion collective les mêmes taux de retenue que ceux qu'elle applique à ses propres membres.

c) Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.

Les différents taux appliqués par la SPPF et ceux appliqués en amont par les autres organismes collecteurs sont détaillés en partie « II.A Rapport Financier – analyse du bilan et du compte de résultat ».

d) Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.

Le montant des sommes réparties aux associés et ayants droit au cours de l'année 2023 s'élève à 25 850 421 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.B Répartitions » du présent rapport.



The Blaze - Jungle

II. – Le rapport de transparence annuel comporte également un rapport qui rend compte de l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui contient les informations suivantes :

1° Montant des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels et éducatifs au cours de l'exercice, avec une ventilation par type de finalité, et pour chaque type de finalité avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Sans objet pour la SPPF.

2° Explication de l'utilisation de ces sommes, avec une ventilation par type de finalité, y compris le montant des frais découlant de la gestion des sommes déduites en vue de financer des services sociaux, culturels et éducatifs et des sommes distinctes utilisées aux fins de services sociaux, culturels et éducatifs.

En exécution des prescriptions de l'article L. 324-17 du CPI, le total des sommes non répartissables par application des critères de l'article L. 214-2 du CPI et 25 % de la rémunération pour Copie Privée doivent être affectés à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes.

RESSOURCES EN EUROS	2023	2022	ÉCART	ÉVOLUTION
Rémunération Équitable	1 551 051	1 411 672	139 379	9,9 %
Copie Privée Sonore	3 892 135	3 427 872	464 263	13,5 %
Copie Privée Audiovisuelle	73 813	57 838	15 975	27,6 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 516 999	4 897 382	619 617	12,7 %
Aide à la création et à la diffusion	4 894 601	5 302 709	-408 108	-7,7 %
Aide aux spectacles vivants	133 160	125 636	7 524	6,0 %
Aide à la formation d'artistes	12 150	36 150	-24 000	-66,4 %
Aides au développement de l'éducation artistique et culturelle				
Actions d'Intérêts Général	871 435	358 140	513 295	143,3 %
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	5 911 346	5 822 635	88 711	1,5 %
DÉFICIT/EXCÉDENT	-394 347	-925 253	530 906	-57,4 %

SUBVENTIONS REGLEES EN EUROS	2023	2022	ÉCART	ÉVOLUTION
Aide à la création et à la diffusion	5 455 684	6 041 151	-585 467	-9,7 %
Aide aux spectacles vivants	157 600	157 422	178	0,1 %
Aide à la formation d'artistes	31 550	26 300	5 250	20,0 %
Aides au développement de l'éducation artistique et culturelle				
Actions d'Intérêts Général	880 935	361 425	519 510	143,7 %
TOTAL	6 525 769	6 586 298	-60 529	-0,9 %

B.

Attestation du

Commissaire aux Comptes

**SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS
DE PHONOGRAMMES EN FRANCE (SPPF)
63 Boulevard Haussmann 75008 PARIS**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10°
du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées
dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour
l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**Sarl Paul Germon et Associés
Commissaire aux Comptes
10, rue de la Pépinière
75008 PARIS**

A l'assemblée générale de la SPPF,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations, prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code, communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des données internes à la gestion de la SPPF en lien avec la comptabilité.

Le rapport de transparence a été arrêté par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

Fait à Paris, le 21 mai 2024

Laurent GANEM

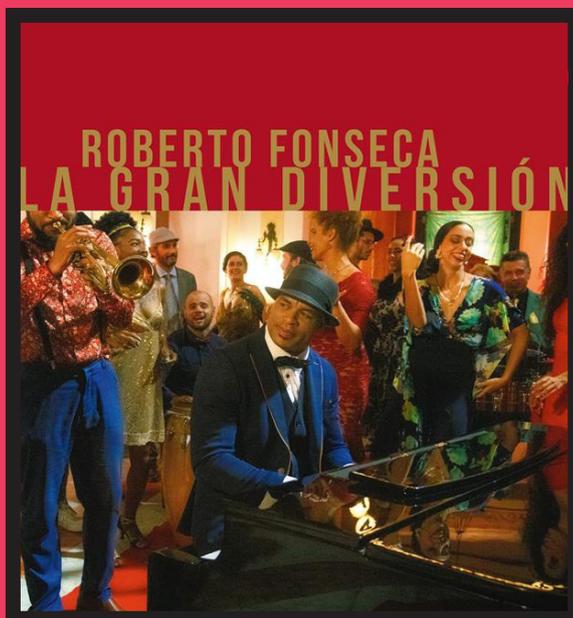
Commissaire aux Comptes

Sarl Paul Germon et Associés



IV

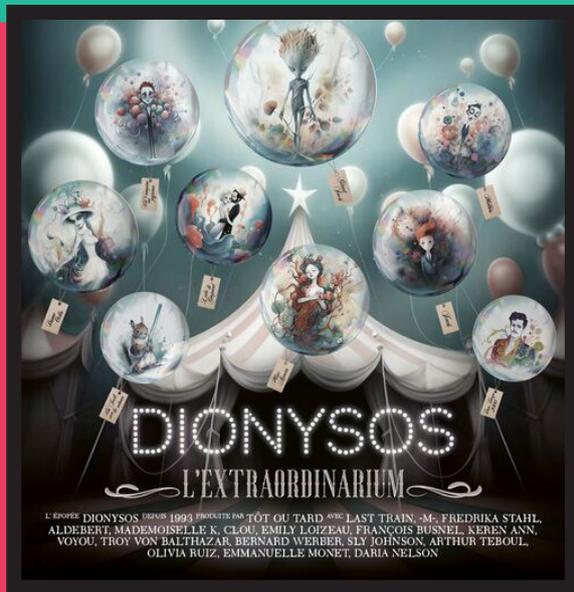
Annexes



Roberto Fonseca - La Gran Diversión



Adam Laloum - Schubert



Dionysos - L'extraordinaire

A.	Commission de contrôle des Organismes de Gestion Collective	P.86
B.	Comité de surveillance	P.88
C.	Commission d'aide à la création	P.90
D.	Détail des aides	P.92
E.	Gouvernance	P.112



Vitaa - Charlotte

A. Commission de contrôle des Organismes de Gestion Collective

Instance de contrôle
de la SPPF



Shaka Ponk - Shaka Ponk

Commission de contrôle des Organismes de Gestion Collective (OGC)

La Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins, placée auprès de la Cour des Comptes a notifié en juillet 2023 à la SPPF (comme à d'autres OGC, notamment à la SSCP et à la SCPA) que son programme de contrôle porterait sur les flux et ratios financiers pour la période 2019 à 2022 afin de procéder à une analyse consolidée de leurs données comptables et financières.

Basée sur une nouvelle méthode, celle-ci a pour finalité de mettre en évidence les données significatives de performance et de résultats des OGC sur cette période. Cette instance a également élargi pour la même période son programme de contrôle sur la thématique de la rémunération équitable.

Les points marquants du rapport de contrôle spécifique à la SPPF, rendu en avril 2024, sont les suivants :

- * une baisse globale des stocks de droits à répartir sur la période (43,06 M€ à fin 2022) à hauteur de 3,1 %, avec une augmentation des volumes entre 2021 et 2022 due à l'augmentation des perceptions et ainsi qu'à la mise en réserve de près de 2 M€ pour risque sur la Copie Privée « hors UE » ;
- * la trésorerie de 41,1 M€ à fin 2022 est en nette diminution. Celle-ci est due à une accélération des répartitions, conjuguée à la mise en place d'une avance structurelle (cumulable avec l'avance financière annuelle de décembre, pour compenser le décalage dans le temps entre les perceptions et les répartitions définitives), à une politique de relance active auprès des bénéficiaires pour qu'ils facturent leurs droits et à l'augmentation du taux d'acompte sur les aides porté à 70 % fin 2021. La Commission avait déjà constaté l'an dernier cette diminution de trésorerie dans son rapport de vérification organique sur la période 2018 à 2021 ;
- * du point de vue de son activité ainsi que de sa gestion (+ 1,7 % de charges globales et - 1 % de charges nettes), la situation de votre OGC apparaît globalement positive.

La SPPF a mis en œuvre les recommandations suivantes figurant dans le 19^{ème} rapport annuel de la Commission de contrôle publié le 21 juin 2023 sur son site (www.ccomptes.fr/fr/institu-

[titions-associees/commission-de-controle-des-organismes-de-gestion-des-droits-dauteur](http://www.ccomptes.fr/fr/institutions-associees/commission-de-controle-des-organismes-de-gestion-des-droits-dauteur)) :

- * la publication des membres de la commission des aides sur son site internet ;
- * la suppression de la commission des adhésions prévue à l'article 34-3) du Règlement Général, souhaitée par l'instance de contrôle puisque depuis 2016 la mission d'instruction des demandes d'adhésion soumises au Conseil d'Administration était assurée dans les faits par deux collaborateurs de la SPPF, a été approuvée par l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 26 juin 2023.

S'agissant plus particulièrement de la suppression du bureau de la SPPF demandée par la Commission de contrôle des OGC, votre Conseil a décidé de le maintenir mais de réduire le nombre de ses membres pour le porter par 10 à 5. Vous serez appelés à vous prononcer sur cette proposition qui nécessite de modifier certains articles des Statuts et du Règlement Général. Ces modifications sont soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire et Exceptionnelle de ce jour.

Les autres recommandations formulées sont en cours de réalisation :

- * l'amélioration du système informatique avec la formalisation d'un schéma directeur informatique (SDI), de la politique de sécurité de systèmes d'information (PSSI), la réalisation d'un audit de sécurité, la formalisation et la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité (PCA), la formalisation de procédures, la formalisation de la gestion des projets informatiques et d'un plan de continuité d'activité (PRA) et l'élaboration d'un « plan d'urbanisation » du système d'information ;
- * l'établissement d'une carte des risques et le renforcement du contrôle interne.

La Commission de contrôle des OGC a remis également en avril dernier son rapport sur la thématique de la rémunération équitable pour la période 2019 à 2022. Ses investigations se sont limitées aux modalités de perception et de répartition de la rémunération équitable par les OGC concernés (SPRÉ, SACEM, SCPA, SSCP, ADAMI, SPEDIDAM).

Dans son rapport sur la rémunération équitable, elle souligne les points suivants :

- * une perception satisfaisante en dépit de contentieux toujours fréquents et intenses ;
- * une répartition efficace assurée tant par la SPRÉ à l'égard de ses sociétés co-gérantes que par les OGC de producteurs de phonogrammes à leurs membres respectifs ;
- * la mutualisation de la reconnaissance et de l'identification automatique des diffusions de phonogrammes initiée au sein de la SPRÉ, via le projet « RIAD », mise en œuvre par la société BMAT depuis 2016, a conduit à réaliser des synergies financières, à diminuer significativement le pourcentage des titres non identifiés pour certains médias et à disposer d'un taux d'utilisation de phonogrammes, servant au calcul de la rémunération équitable, plus précis. Enfin, elle permet aux OGC de droits de voisins une répartition plus fine et qualitative et plus proche de la réalité des diffusions ;
- * le rapprochement des OGC de droits voisins afin de dégager des synergies pour améliorer encore le processus de perception et de répartition de la rémunération équitable.

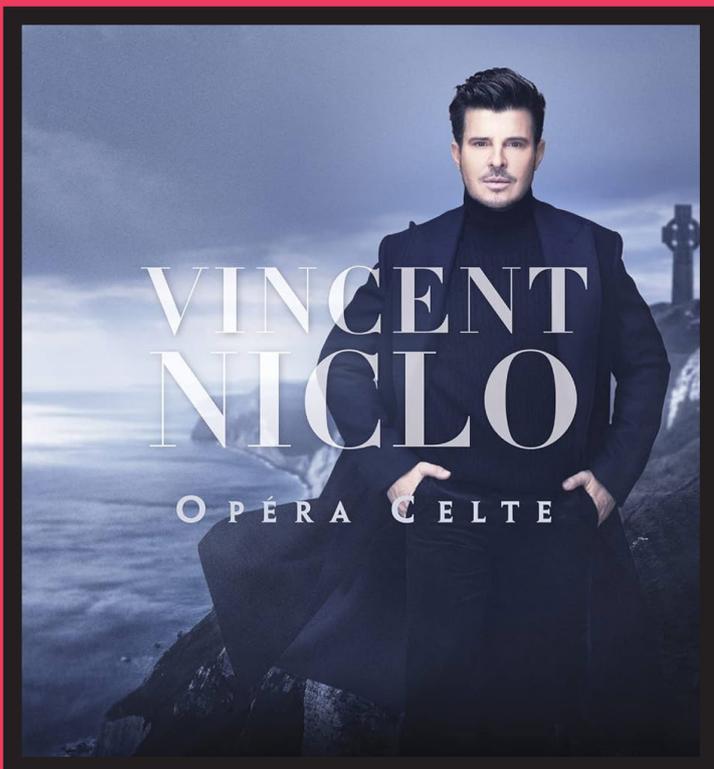
Elle recommande :

- * à la SPPF comme à la SSCP de préciser les règles objectives de calcul de la répartition de la rémunération équitable et les publier sur leur site internet (alors que la SPPF lui a notifié avoir réalisé la publication demandée dès février 2024) ;
- * à la SPRÉ, SCPA, SSCP, SPPF, ADAMI, SPEDIDAM d'évaluer les gains de productivité permis par les progrès de la détection automatisée et d'envisager, en conséquence, une réduction des prélèvements pour frais de gestion appliqués à la rémunération équitable.

Conformément à l'article R. 321-29 alinéa 2 du CPI, vous pouvez prendre connaissance des deux rapports de la Commission de contrôle des OGC sur le site de la SPPF dans « Votre Espace » à la rubrique « Assemblées Générales SPPF ».

B. **Comité de** **surveillance**

Le garant d'une gestion
efficace et transparence



Vincent Niclo - Opéra Celta

Organe de contrôle de l'activité du Conseil d'Administration et du Gérant de la SPPF

Cette instance de contrôle est composée de trois membres obligatoirement associés depuis plus de 5 ans à la SPPF qui sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat de trois ans. Ses membres, rééligibles, ne peuvent ni siéger au Conseil d'Administration ni à une commission de quelle que nature qu'elle soit de la SPPF, et ce, conformément à l'article 11 bis des Statuts.

Les fonctions de membre du Comité sont exclusives de tout autre mandat électif au sein de la SPPF et ne donnent lieu à aucune rémunération comme pour celles des administrateurs.

Les missions du Comité de surveillance, définies à l'article L. 323-14 du CPI, sont les suivantes :

- * contrôler les activités et l'accomplissement des missions du Conseil d'Administration, du Gérant et du Directeur Général, notamment la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale en particulier s'agissant des politiques générales énumérées à l'article L. 323-6 du CPI ;

- * contrôler la mise en place de procédures administratives et comptables et de mécanismes de contrôle interne propres à permettre une gestion rationnelle, prudente et appropriée ;

- * émettre un avis sur les refus opposés par la SPPF aux demandes de communication de documents présentées par ses associés en application de l'article L. 326-5 du CPI.

En application de l'article L. 323-14 du CPI, ses membres se réunissent au minimum une fois par semestre. Le Comité s'est réuni à deux reprises, les 15 mai et 13 décembre ainsi que de manière plus informelle pour échanger, étudier et analyser les documents communiqués par la SPPF tout au long de l'année.

Le rapport établi par le Comité de surveillance sur ses activités pour l'exercice 2023 sera présenté aux associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2024 par son Président, Monsieur Julien BANES.

Membres du Comité de surveillance

AUDIOLIB	Valérie LEVY-SOUSSAN (jusqu'au 30 juin) Laure SAGET (à compter du 1 ^{er} juillet)
PRODUCTIONS JACQUES CANETTI	Françoise CANETTI
UPTON PARK PUBLISHING	Julien BANES (Président depuis le 25 novembre 2021)

C.

Commission d'aide à la création

**Une instance soucieuse
d'aider les labels
indépendants dans
toute leur diversité**



Albin de la Simone - Les cent prochaines années

Membres de la commission d'aide à la création

SOCIÉTÉ	REPRÉSENTÉE PAR
AT(H)OME	Stéphane LAICK (Président de la commission)
BELIEVE	Henri JAMET
JO & CO	Sébastien SAUSSEZ
ONZE POMME MUSIC	Nicolas TALAR
PIAS	Capucine SAG
SCORPIO MUSIC	Clément DOUSSET
VICTORIE MUSIC	Marie SANGLA
VF MUSIQUES / TÔT OU TARD	Virginie AUSSIETRE
WAGRAM MUSIC	Pierre-Olivier TOUBLANC
YOTANKA RECORDS	Vivien GOUERY

D. Détails des aides

Aides et bénéficiaires



Christine and the Queens - Paranoïa, Angels, True Love

Bénéficiaires

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
109 RECORDS	VM	LANDY FEAT GAZ	FLY	5 000	02/02/2023
18 HEURES 48	ALBUM	IRAE	NOTHING LESS THAN A FAIL	1 000	29/06/2023
18 HEURES 48	MUZICENTER			68	05/12/2023
1983 PRODUCTION	ALBUM	AMALIA	COMME TOI	1 500	28/09/2023
6&7	ALBUM	LUBIANA	TERRE ROUGE	20 000	09/11/2023
6&7	PM	OBOY	NO CRARI	25 500	23/03/2023
6&7	PM	JEREMY FREROT	MEILLEURE VIE	25 500	23/03/2023
6&7	PM	SHENG	ENFANT TERRIBLE	5 500	11/05/2023
6&7	VM	MARIE FLORE	PALMIERS EN HIVER	6 000	02/02/2023
6&7	VM	EHLA	L'ANGLE MORT	4 500	23/03/2023
6&7	VM	SHENG	TARD	500	23/03/2023
6&7	VM	MARIE FLORE	20 ANS	3 500	23/03/2023
6&7	VM	SHENG	INFINI	2 000	11/05/2023
6&7	VM	SHENG	FROID	3 000	11/05/2023
6&7	VM	PAS SAGES	FINIR VIEUX	7 000	11/05/2023
6&7	VM	EHLA	LE DESSERT EN PREMIER	8 000	28/09/2023
6&7	VM	KIMBEROSE	YOU MADE ME PRAY	16 000	14/12/2023
75E SESSION RECORDS	ALBUM	SHELDON	ILOT	2 250	11/05/2023
75E SESSION RECORDS	SHOWCASE	JEUNE MORT	NO COLORS	1 920	30/08/2023
88 TOUCHES	ALBUM	SOFIANE PAMART	NOCHE	10 000	28/09/2023
A BRULE POURPOINT	FORMATION	BATLIK	NUMÉRO 13	1 650	15/03/2023
A BRULE POURPOINT	SHOWCASE	BATLIK	NUMÉRO 13	2 240	07/04/2023
ACTE 6	ALBUM	ANAIS BERTRAND	VOIR LE JOUR	1 600	23/03/2023
ACTE 6	ALBUM	ACTESIX	UN LIEU À SOI	2 600	23/03/2023
ACTIVIST MUSIC	FORMATION	APOLO	RESISTANCE	1 800	30/06/2023
ACTIVIST MUSIC	MUZICENTER			594	20/03/2023
ACTIVIST MUSIC	PM	APOLO	RESISTANCE	2 000	23/03/2023
AFFRANCHIS MUSIC	VM	SOOLKING	CASA NOVA	11 000	02/02/2023
AGE ADULTE RECORDS	ALBUM	GALO DC	JARDIN	1 000	11/05/2023
AGE ADULTE RECORDS	SHOWCASE	GALO DC	JARDIN	1 760	12/09/2023
AIR RYTMO	VM	MICK STRAUSS	SOUTHERN WAVE NIGHT BIRDS	3 000	29/06/2023
AKA PUBLISHING	ALBUM	IRENE DRESEL	ROSE FLUO	5 000	14/12/2023
AKA PUBLISHING	SHOWCASE	MERMONTE	VARIATIONS	2 160	30/01/2023
AMALGAMMES	ALBUM	CHRISTIAN BRENNER	AVANT L'ÉTÉ	2 000	02/02/2023
AMALGAMMES	SHOWCASE	CHRISTIAN BRENNER	AVANT L'ÉTÉ	560	03/05/2023
AMATERASU PROD	ALBUM	DADJU ET TAYC	HÉRITAGE	45 000	14/12/2023
AMATERASU PROD	VM	DADJU	VERRE DE TROP	18 000	11/05/2023
AMATERASU PROD	VM	DADJU	MELO FT ZOLA	8 000	28/09/2023
ANAKOR	MUZICENTER			452	18/01/2023
ARBUSTE	ALBUM	MAKOTO SAN	MOSO	3 300	09/11/2023
ARCAPROD	VM	COLLECTIF MÉTISSE	DANS LES YEUX D'ÉMILIE	6 000	09/11/2023
ARCHIMUSIC	SHOWCASE	FABRICE MARTINE	STEV IN MY MIND	1 760	25/08/2023
ART DISTRICT MEDIA	ALBUM	CHRONES	ZONE	2 000	14/12/2023
ART DISTRICT MEDIA	PM	MONIKA KABASÈLE	GRECOFUTURISME	2 000	14/12/2023
ART DISTRICT MEDIA	SHOWCASE	PEDRO KOUYATE	FOLLOWING	1 320	06/10/2023
ARTS MUSICA INTERNATIONAL	ALBUM	CHRISTIAN PIERR LA MARCA	LOVE LETTERS	5 000	29/06/2023
ARTSIDE	ALBUM	MHD	TBC	15 000	11/05/2023
ARTSIDE	VM	MHD	LAVIDALOCA	10 000	11/05/2023
ASIL - BANZAI LAB	ALBUM	AL TARBA X SENBEÏ	ROGUES MONSTERS 2	1 600	09/11/2023
ASSOCIATION SOFIA LABEL	ALBUM	LILI CROS ET THIERRY CHAZELLE	SOYEZ HEUREUX	2 000	29/06/2023
AT(H)OME	ALBUM	CLARIKA	DANSE ENCORE	12 000	02/02/2023
AT(H)OME	ALBUM	PRINCESSES LEYA	BIG BANG THERAPY	7 000	23/03/2023
AT(H)OME	ALBUM	LOUIS LA FLEMME	LESINIGHT	7 600	29/06/2023
AT(H)OME	ALBUM	HEADCHARGER	SWAY	6 000	28/09/2023

IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
AT(H)OME	ALBUM	LOFOFORA	TBC	8 000	09/11/2023
AT(H)OME	MUZICENTER			1 604	20/04/2023
AT(H)OME	PM	KENT	SCHERZANDO	4 000	11/05/2023
AT(H)OME	PM	MARKA	VOODOO BELGE	5 000	29/06/2023
AT(H)OME	PM	BLANKASS	SI POSSIBLE HEUREUX	12 000	14/12/2023
AT(H)OME	VM	MARKA	UN VIEUX ROCKER	1 000	02/02/2023
AT(H)OME	VM	DROPDEAD CHAOS	UNDERNEATH THE SOUND	1 000	02/02/2023
AT(H)OME	VM	BLANKASS	JE SAIS QUE TU SAIS	2 000	23/03/2023
AT(H)OME	VM	JIL CAPLAN	ANIMAL ANIMAL	2 000	11/05/2023
AT(H)OME	VM	LOUIS LA FLEMME	PLANISPHERE	1 000	11/05/2023
AT(H)OME	VM	PRINCESSES LEYA	ANALFABET	3 000	11/05/2023
AT(H)OME	VM	HILDEBRANDT	À PART CA	1 000	09/11/2023
ATLAS CREW PRODUCTION	SHOWCASE	VAPA	VENLOER REMIXES	1 920	16/11/2023
AUGURI LABELS	ALBUM	SLIMKA	GRAND MYSTICO	3 000	14/12/2023
AUGURI LABELS	VM	SLIMKA	GRAND MYSTICO	5 000	09/11/2023
AVANCEE	ALBUM	LUCIEN & KIMONO ORCH	1000 VIES	1 000	11/05/2023
AVANCEE	VM	LUCIEN & KIMONO ORCH	ÉCHO	500	02/02/2023
AVANCEE	VM	LUCIEN & KIMONO ORCH	WEIRD FRUITS	1 000	23/03/2023
AVANCEE	VM	LUCIEN & KIMONO ORCH	L'HIVER AU NORD	2 000	23/03/2023
BACKDOOR RECORDS	ALBUM	LULU VAN TRAPP	LOVECITY	6 000	28/09/2023
BACKDOOR RECORDS	PM	BANDIT BANDIT	11:11	2 000	14/12/2023
BACKDOOR RECORDS	SHOWCASE	BANDIT BANDIT	11:11	2 240	20/07/2023
BACKDOOR RECORDS	VM	BANDIT BANDIT	TOXIQUE EXIT	4 000	02/02/2023
BACKDOOR RECORDS	VM	LULU VAN TRAPP	L'AMOUR ET LA BAGARRE	2 000	14/12/2023
BACKDOOR RECORDS	VM	BANDIT BANDIT	SI J'AVAIS SU	2 000	14/12/2023
BACKING TRACK PRODUCTION	PM	SOUAD MASSI	SEQUANA	4 000	23/03/2023
BEAM	ALBUM	STUCK IN THE SOUND	16 DREAMS A MINUTE	6 000	28/09/2023
BECAUSE MUSIC	ALBUM	CHRISTINE AND THE QUEEN	PARANOIA ANGELS TRUE LOVE	48 000	02/02/2023
BECAUSE MUSIC	ALBUM	SKIA	COMME SI J'AVAIS	11 000	23/03/2023
BECAUSE MUSIC	ALBUM	SAINT DX	LATE	18 000	11/05/2023
BECAUSE MUSIC	ALBUM	CRYSTAL MURRAY	SAD LOVERS & GIANTS	23 000	28/09/2023
BECAUSE MUSIC	PM	CHRISTINE AND THE QUEEN	PARANOIA ANGELS TRUE LOVE	32 000	28/09/2023
BECAUSE MUSIC	PM	SKIA	COMME SI J'AVAIS	8 000	09/11/2023
BECAUSE MUSIC	PM	PATRICE	9.	9 000	14/12/2023
BECAUSE MUSIC	VM	JOYSAD	SEUL	5 000	02/02/2023
BECAUSE MUSIC	VM	AIME SIMONE	BABY DON T QUIT	6 000	02/02/2023
BECAUSE MUSIC	VM	BRANDT BRAUER FRICK	MAD RUSH	5 000	23/03/2023
BECAUSE MUSIC	VM	SHAY	JOLIE GO	17 500	23/03/2023
BECAUSE MUSIC	VM	SKIA	RESURRECTION	4 000	23/03/2023
BECAUSE MUSIC	VM	MOODOÏD	MEMORIES FT PRUDENCE	6 500	23/03/2023
BECAUSE MUSIC	VM	CHRISTINE AND THE QUEEN	TO BE HONEST	16 000	11/05/2023
BECAUSE MUSIC	VM	SIMONE AIME	GIVE ME LOVE OR GIVE ME NOTHING	10 000	11/05/2023
BECAUSE MUSIC	VM	CHRISTINE AND THE QUEEN	TEARS CAN BE SO SOFTV	22 000	29/06/2023
BECAUSE MUSIC	VM	NXXXXXS	EVERY DAY FURTHER FROM YOU IS A BETTER DAY	7 000	29/06/2023
BECAUSE MUSIC	VM	SAINT DX	EVERYDAY	4 000	29/06/2023
BECAUSE MUSIC	VM	SKIA	DEVANT TA PORTE	4 000	29/06/2023
BECAUSE MUSIC	VM	SHAY	COMMANDO	15 000	29/06/2023
BECAUSE MUSIC	VM	MIDAS THE JAGABAN	LOUIS VITTY	9 000	09/11/2023
BECAUSE MUSIC	VM	CRYSTAL MURRAY	PAYBACK	9 000	09/11/2023
BECAUSE MUSIC	VM	MAGENTA CLUB	BRUMEUX	10 000	09/11/2023
BECAUSE MUSIC	VM	SEBASTIAN ET LONDON GRAMMAR	DANCING BY NIGHT	7 000	09/11/2023
BECAUSE MUSIC	VM	SHAY	SANS COEUR	22 000	14/12/2023
BECAUSE MUSIC	VM	JUSTICE	GENERATOR	22 000	14/12/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
BELIEVE	ALBUM	THE BLAZE	JUNGLE	23 000	02/02/2023
BELIEVE	ALBUM	LOVE SUPREME	INTO THE LIGHT	11 000	23/03/2023
BELIEVE	ALBUM	DON MILLI	LE PRIX D'UNE VIE	6 000	11/05/2023
BELIEVE	ALBUM	ANDREAS SCHOLL	INVOCAZIONI MARIANE	18 000	11/05/2023
BELIEVE	ALBUM	FABIO BIONDI - EUROPA GALANTE	LOCATELLI	15 000	28/09/2023
BELIEVE	ALBUM	GABRIEL AUGUSTE	LA GRANDE GOMME	10 000	09/11/2023
BELIEVE	ALBUM	S PRI NOIR	LA COUR DES MIRACLES	10 000	09/11/2023
BELIEVE	ALBUM	HEN YANNI	WERE DO WE GO?	11 000	09/11/2023
BELIEVE	ALBUM	CANBLASTER	LIBEROSIS	11 000	09/11/2023
BELIEVE	ALBUM	THOMAS DE POURQUERY	LET THE MONSTER FALL	12 000	09/11/2023
BELIEVE	ALBUM	BLU SAMU	TBC	13 000	14/12/2023
BELIEVE	PM	CHRISTIAN PIERRE LA	LEGACY	7 000	23/03/2023
BELIEVE	PM	CHIEN NOIR	APOLLO	35 000	14/12/2023
BELIEVE	PM	DJ PONE	1978	12 000	14/12/2023
BELIEVE	PM	BAPTISTE TROTIGNON	BREXIT ALBUM	3 500	09/11/2023
BELIEVE	PM	RINALDO ALESSANDRINI	MADRIGAUX	5 000	14/12/2023
BELIEVE	VM	IZIA	ÉTOILE NOIRE	3 000	02/02/2023
BELIEVE	VM	JOHAN PAPACONSTANTINO	BEAU TEMPS	4 000	02/02/2023
BELIEVE	VM	THE BLAZE	MADLY	7 000	23/03/2023
BELIEVE	VM	JEANNE ADDED	TRIPTYQUE	6 000	23/03/2023
BELIEVE	VM	CHIEN NOIR	JE VEUX	4 500	11/05/2023
BELIEVE	VM	MYTH SYZER	DISTANCE	5 500	29/06/2023
BELIEVE	VM	YAME	BAHWAI	5 000	28/09/2023
BELIEVE	VM	S PRI NOIR	21 GRAMMES	17 000	28/09/2023
BELIEVE	VM	GABRIEL AUGUSTE	HOMO SENSIBILIS	11 000	09/11/2023
BIINOME	MUZICENTER			390	31/01/2023
BILIME RECORDS	SHOWCASE	KEMIT	TESSITURE	2 160	01/02/2023
BINAURAL PRODUCTION	MUZICENTER			420	08/02/2023
BLACKBIRD	VM	ELEPHANZ	A 120 BPM & MEXICO	4 000	11/05/2023
BLACKBIRD	VM	ELEPHANZ	CE QUE DIT LA RUMEUR	2 000	28/09/2023
BLUE LINE ORGANISATION	ALBUM	KAREEN GUIOCK THURAM	NINA	3 000	23/03/2023
BLUE LINE ORGANISATION	MUZICENTER			560	07/11/2023
BLUE LINES RECORDS	MUZICENTER			238	18/01/2023
BRICKHEAD RECORDS	ALBUM	SHAKE SHAKE GO	DOUBLE VISION	3 000	28/09/2023
BRU ZANE	ALBUM	VARIOUS ARTISTS	COMPOSITRICES	4 000	02/02/2023
BRU ZANE	ALBUM	LES TALENTS LYRIQUES	LA VESTALE	6 000	23/03/2023
BRU ZANE	ALBUM	LES TALENTS LYRIQUES	FAUSTO	5 000	14/12/2023
BSHARP	ALBUM	JEAN	LOOP	1 600	23/03/2023
BUDDE MUSIC FRANCE	VM	CLEO T	HOW DO YOU FIND YOUR WAY IN THE DARK?	1 000	14/12/2023
BYLKA PROD	VM	NIAKS	DONNA	6 000	09/11/2023
CANTABILE	ALBUM	JEAN MARIE MACHADO	DANZAS SINFONIA	1 000	28/09/2023
CANTABILE	SHOWCASE	JEAN-MARIE MACHADO	CANTOS BRUJOS	2 160	01/02/2023
CANTRIX PRODUCTION	SHOWCASE	LAURA CLAUZEL	INSONDABLE	2 400	07/03/2023
CARAMBA CULTURE LIVE	ALBUM	GAEL RAKOTONDRA	SHADOW	3 000	28/09/2023
CARAMBA CULTURE LIVE	PM	THOMAS KAHN	THIS IS REAL	4 000	11/05/2023
CARAMBA CULTURE LIVE	SHOWCASE	GAEL RAKOTONDRA	SHADOW	1 760	31/08/2023
CARRE MUSIC	ALBUM	DJADJA & DINAZ	ALPHA	7 000	02/02/2023
CARRE MUSIC	ALBUM	MORTALLA	CALIBRE	5 000	28/09/2023
CARRE MUSIC	VM	DJADJA & DINAZ	GASOLINA	10 000	28/09/2023
CARRE MUSIC	VM	MORTALLA	TBC	5 000	28/09/2023
CAVALCADE	ALBUM	CRIMI	SCURU CAURU	2 500	23/03/2023
CAVALCADE	SHOWCASE	MAZALDA	SPECIAL KEY	1 200	21/09/2023
CEPAZZ	SHOWCASE	SIMON MARY	KRYSTAL MUNDI MODAL MORNING	1 760	10/10/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
CHABINE PROD	VM	T-STONE	COEUR NOIR	3 000	11/05/2023
CHABINE PROD	VM	KEMAY	ALIBI	3 000	29/06/2023
CHABINE PROD	VM	T STONE	TEXTO	2 000	09/11/2023
CHANCY PUBLISHING	MUZICENTER			1 036	06/01/2023
CHAPEAU L ARTISTE	ALBUM	MATTHIEU DELAGE	BACH	1 000	14/12/2023
CHAPEAU L ARTISTE	SHOWCASE	KOSMOPOLITEVITCH	KOSMOPOLITEVITCH	1 560	07/03/2023
CHIEN BLEU	ALBUM	BASTIEN D	NAILLAT	5 250	29/06/2023
CHIEN BLEU	ALBUM	JERGE	TBC	3 250	29/06/2023
CHINESE MAN RECORDS	ALBUM	YOUTHSTAR & MISCELLANEOUS	SALVATION	7 000	23/03/2023
CHINESE MAN RECORDS	ALBUM	ODD HOLIDAY	L.I.S.A	1 500	11/05/2023
CHINESE MAN RECORDS	SHOWCASE	YOUTHSTAR & MISCELLANEOUS	SALVATION	1 920	08/03/2023
CHINESE MAN RECORDS	VM	YOUTHSTAR & MISCELLANEOUS	DONDADA FEAT BIGA*RANX	3 000	23/03/2023
CHINESE MAN RECORDS	VM	ODD HOLIDAY	FREE FOLK	1 500	11/05/2023
CHINESE MAN RECORDS	VM	CHINESE MAN	TOO LATE	3 000	09/11/2023
CHINESE MAN RECORDS	VM	CHINESE MAN	WE VE BEEN HERE BEFORE	10 000	09/11/2023
CIRCUS COMPANY SARL	FORMATION	PORTABLE	MY SENTIENT SHADOW	1 800	10/02/2023
CLAP HANDS PRODUCTIONS	ALBUM	GAETAN ROUSSEL	ECLECTIQUE	14 000	28/09/2023
COLLECTIF TOUJOURS	ALBUM	SAMBA DE LA MUERTE	ORNAMENT	2 000	29/06/2023
COMME DES SAUVAGES	ALBUM	SAGES COMME DES SAUVAGES	MAISON MAQUIS	3 000	28/09/2023
COMPAGNIE ILLIMITEE	SHOWCASE	TONY MELVIL	ANTI-TEMPETE	2 160	23/06/2023
CONTRE JOUR	SHOWCASE	DRISS EL MALOUMI	ASWAT	1 760	14/02/2023
CRAMMED DISCS	ALBUM	EKITI SOUND	DRUM MONEY	5 000	11/05/2023
CRAMMED DISCS	ALBUM	NIHILOXICA	SOURCE OF DENIAL	3 000	29/06/2023
CRAMMED DISCS	ALBUM	AMATORSKI	CURVES AND BENDS, THINGS VEER	3 000	28/09/2023
CRAMMED DISCS	ALBUM	AQUASERGE	LA FIN DE L'ÉCONOMIE	4 000	09/11/2023
CRAMMED DISCS	MUZICENTER			854	18/01/2023
CRAMMED DISCS	VM	EKITI SOUND	HOME	2 000	29/06/2023
CRAMMED DISCS	VM	AQUASERGE	JE SUIS GALAXIE	2 000	09/11/2023
CYCLE MUSIC PRODUCTION	ALBUM	RYON	SUR LA LUNE	3 000	28/09/2023
DAKOU STUDIOS	ALBUM	TSHEGUE	MAIS	3 000	23/03/2023
DANCECODE	ALBUM	ACHIM	ARIANNE	2 000	09/11/2023
DANCECODE	MUZICENTER			322	30/11/2023
DAY AFTER	SHOWCASE	OLIVIER TEMIME	INNER SONGS	1 840	16/03/2023
DAYEDEN MUSIK	VM	KEBLACK	TBC	6 000	14/12/2023
DEBOUT SUR LE ZINC	PM	DEBOUT SUR LE ZINC	L'IMPORTANCE DE L'HIVER	8 000	02/02/2023
DERNIERE BANDE MUSIC	VM	RODOLPHE BURGER	LE DEDAIN	5 000	09/11/2023
DEXTER S MUSIC	ALBUM	DEXTER GOLDBERG	CALIBOUDJA	1 000	11/05/2023
DISCOGRAPH	ALBUM	KYLE EASTWOOD	EASTWOOD SYMPHONIC	13 000	29/06/2023
DISCOGRAPH	PM	NELSON BEER	CHORUS	2 000	14/12/2023
DISCOGRAPH	VM	FRANKY GOGO	RUINS	8 000	23/03/2023
DISCOGRAPH	VM	FRANKY GOGO	YEAH	6 500	11/05/2023
DISCOGRAPH	VM	FRANKY GOGO	MESS IT UP	6 000	09/11/2023
DISCOGRAPH	VM	DELGRES	PROMIS LE CIEL	2 000	09/11/2023
DISCOGRAPH	VM	DELGRES	WALKING ALONE	2 000	09/11/2023
DISQUES DU FESTIVAL PERMANENT	SHOWCASE	LE CRI DU CAIRE	LE CRI DU CAIRE	1 840	08/03/2023
DIVERSITE	MUZICENTER			626	05/09/2023
DIVERSITE	PM	DUB INC	FUTUR	5 000	11/05/2023
DIX21 PROD	ALBUM	VINCENT NICLO	OPERA CELTE	12 000	23/03/2023
DIXIEFROG	PM	ERIC BIBB	RIDIN	4 000	29/06/2023
DIXIEFROG	PM	KAZ HAWKINS	UNTIL WE MEET AGAIN	2 000	28/09/2023
DOUBLE VUE RECORDS	SHOWCASE	OJOS	DISCIPLINE	1 920	25/05/2023
DUCHESS PRODUCTION	ALBUM	ADÈLE ET ROBIN	ADÈLE ET ROBIN	2 000	28/09/2023
DUCHESS PRODUCTION	ALBUM	DAYSY	COMME JE SUIS	4 000	28/09/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
DUCHESS PRODUCTION	ALBUM	HEROE	HEROE	2 000	09/11/2023
DUCHESS PRODUCTION	ALBUM	TOLVY	LONELINESS	2 000	09/11/2023
DUCHESS PRODUCTION	VM	DAYSY	LA DONNE	1 000	11/05/2023
DUCHESS PRODUCTION	VM	TOLVY	POISON	1 000	29/06/2023
DUCHESS PRODUCTION	VM	DAYSY	PANIQUE MONDIALE	2 000	29/06/2023
DUCHESS PRODUCTION	VM	HEROE	NUMB	1 000	28/09/2023
DUCHESS PRODUCTION	VM	ADELE ET ROBIN	JE NE SAIS PAS	1 000	28/09/2023
DUCHESS PRODUCTION	VM	TOLVY	LONELINESS	1 000	09/11/2023
DUCHESS PRODUCTION	VM	ADELE ET ROBIN	CHATEAU BIEN GARDÉ	1 000	09/11/2023
DUCHESS PRODUCTION	VM	YVAN	PARFOIS	1 000	09/11/2023
DUPORT OLIVIER	ALBUM	MULTI ARTISTS	ULYAP CHANSON - BEYOND CIRCASSIAN TRADITION	1 000	09/11/2023
EASYTRAX MUSIC FRANCE	ALBUM	SVETLANA ANDREEVA / SERGEY NEL	TO FREEDOM	6 000	28/09/2023
EASYTRAX MUSIC FRANCE	ALBUM	PETER JABLONSKI	BACK HOME WITH THE MOON	2 500	28/09/2023
EASYTRAX MUSIC FRANCE	VM	SVETLANA ANDREEVA	CONCERTO N 4 AIR	1 000	28/09/2023
EASYTRAX MUSIC FRANCE	VM	PETER JABLONSKI	BERCEUSE MAUVE	500	28/09/2023
EDIE EDITIONS	ALBUM	CLAIR	LA MAISON MAGIQUE	7 000	23/03/2023
EDIE EDITIONS	SHOWCASE	CLAIR	LA MAISON MAGIQUE	2 160	24/04/2023
EDITIONS SARAVAH	PM	MAIA BAROUH	AIDA	3 000	23/03/2023
EDS PRODUCTION	ALBUM	CHESTER PAGE	LIKE FATHER, LIKE SON	2 200	14/12/2023
EIKYOU	ALBUM	DR MENDEZ	DANCE WITH ME	1 000	11/05/2023
EL MUCHACHO	ALBUM	MAD FOXES	INNER BATTLES	2 000	28/09/2023
EL MUCHACHO	VM	MAD FOXES	COLD WATER SWIM	1 000	28/09/2023
ELLETIZE RECORDS	ALBUM	JAMES BAKER	CINECLUB	1 000	28/09/2023
ELP MUSICONSULTING	ALBUM	CEPHAZ	TBC	4 000	02/02/2023
ELP MUSICONSULTING	VM	MAKE SENSE	UNDERWATER	2 000	23/03/2023
ENCHANTE	MUZICENTER			558	10/03/2023
ENCHANTE	PM	BEN L ONCLE SOUL	RED MANGO	5 000	11/05/2023
ENCHANTE	PM	BEN L ONCLE SOUL	IS IT YOU?	4 000	29/06/2023
ENCORE MUSIC	ALBUM	MALO MAZURIE	CHANGING FACES	1 000	11/05/2023
ENCORE MUSIC	ALBUM	ISABELLE GEORGES	VINGT-QUATRE HEURES DE LA VIE D UNE FEMME	2 000	29/06/2023
ENCORE MUSIC	SHOWCASE	FREDERIK STEENBRINK	I GET A KICK	1 320	31/08/2023
ENNA MUSIC FRANCE	ALBUM	PLK	CHAMBRE 140	7 000	14/12/2023
ENNA MUSIC FRANCE	VM	PLK	91 92 93	5 000	14/12/2023
ENSEMBLE EDITIONS	ALBUM	TAIRO	360 PART 2	4 000	02/02/2023
ENSEMBLE EDITIONS	PM	TAIRO	360 PARTIE 1 ET 2	3 000	29/06/2023
FAKE DREAM	ALBUM	MENACE SANTANA	FREESTYLE COVID PART 3 (FCP3)	4 000	28/09/2023
FANZINE PLANET	ALBUM	WAXX	LITHIUM	7 000	02/02/2023
FANZINE PLANET	VM	LITHIUM	ROCK	2 000	23/03/2023
FEEL GOOD PRODUCTION	MUZICENTER			258	27/03/2023
FINGER SNAP PRODUCTIONS	SHOWCASE	ADRIEN CHICOT	SOUND OF EYMET	1 760	30/01/2023
FIVE FLOWER	PM	AWIR LEON	LOVE YOU, DRINK WATER	2 000	29/06/2023
FLOWER COAST	ALBUM	RAWB	HERE AND NOW	1 000	09/11/2023
FLOWER COAST	ALBUM	SOLAR PROJECT	COEUR ÉCLAIR	2 000	14/12/2023
FLOWER COAST	SHOWCASE	ASHKABAD	FIRE DROP	1 800	30/01/2023
FOREVER MELODIES	ALBUM	KIDS RETURN	LOVER S WAR	3 300	09/11/2023
FOREVER MELODIES	VM	KIDS RETURN	LOVERS WAR	2 000	14/12/2023
FRAGMENTS DES ARTS	MUZICENTER			420	07/11/2023
FRAMBOISE PRODUCTION	SHOWCASE	DAVID EL MALEK	TRAVELLING	560	07/03/2023
FRATERNITE CANNIBALE	SHOWCASE	JULIE GASNIER	FEUX DE NUIT	1 760	30/01/2023
FULL RECORDS	ALBUM	HARLEY	WHO S HARLEY	4 000	14/12/2023
FUTUR	ALBUM	ANTONIN PIERRE	TOI COMMENT	1 000	28/09/2023
FUTUR	ALBUM	RAPHAË	RAPHAË	2 000	14/12/2023
FUTUREPLAY	MUZICENTER			72	12/05/2023
G (GEORGIO)	VM	GEORGIO	ESPRITS LIBRES	5 000	02/02/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
GAYA MUSIC	ALBUM	PHILIPPE SOIRAT	ON THE SPOT	2 000	28/09/2023
GEANTE ROUGE	VM	GIMS	HORIZON	10 000	29/06/2023
GEE RECORDINGS	ALBUM	SOUL SUGAR	JUST A LITTLE TALK	2 000	29/06/2023
GINGA MUSIC	ALBUM	ALLEBOU	BUNRAKU	2 000	02/02/2023
GLORY BOX MUSIC	ALBUM	ST GRAAL	LE COEUR QUI COGNE	4 000	23/03/2023
GLORY BOX MUSIC	PM	ST GRAAL	LE COEUR QUI COGNE	5 000	29/06/2023
GLORY BOX MUSIC	VM	ST GRAAL	VAMPIRE	3 000	23/03/2023
GLORY BOX MUSIC	VM	ST GRAAL	LE COEUR QUI COGNE	1 000	11/05/2023
GLORY BOX MUSIC	VM	OLIVIA RUIZ	LA RÉPLIQUE	6 000	28/09/2023
GLORY BOX MUSIC	VM	ST GRAAL	RESTO BASKET	1 000	09/11/2023
HAATHI PRODUCTIONS	ALBUM	SUPERSKI	MONDO MODERNO	3 000	23/03/2023
HAATHI PRODUCTIONS	VM	ALMA ELSTE	IF YOU EVER	2 500	23/03/2023
HAATHI PRODUCTIONS	VM	AGAR AGAR	IT S OVER	5 000	23/03/2023
HAATHI PRODUCTIONS	VM	ALSY	SENSITIVA	2 500	23/03/2023
HALL26 RECORDS	ALBUM	SOUFFRANCE	EAU DE SOURCE	2 000	28/09/2023
HAMBURGER RECORDS	MUZICENTER			546	18/01/2023
HAMBURGER RECORDS	PM	KIDS RETURN	FOREVER MELODIES	5 000	28/09/2023
HAMON YANN PRODUCTIONS	ALBUM	LA POISON	DÉCADANSE GÉNÉRALE	1 000	28/09/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	BENJAMIN ALARD	INTÉGRALE DE L'ŒUVRE POUR CLAVIER VOL 8 KOTHEN 1717 1723 POUR MARIA BARB	10 000	02/02/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	FREIBURGER BAROCKORC	SCHUBERT SYMPHONIES NOS 5 & 7 UNFINISHED	7 000	23/03/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	CUARTETO CASALS	JS BACH THE ART OF FUGUE P	3 500	23/03/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	LA REVEUSE	LONDON 1740 : HANDEL'S MUSICIANS	6 500	11/05/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	ISABELLE FAUST, IL GIARDINO AR	PIETRO ANTONIO LOCATELLI: IL VIRTUOSO, IL POETA	31 000	29/06/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	ENSEMBLE RESONANZ	MOZART SYMPHONIES NOS. 36 LINZ & 38 PRAGUE	9 000	28/09/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	SEBASTIEN DAUCE - ENSEMBLE CORRESPONDANCES	CHARPENTIER MESSE DE MINUIT IN NATIVATEM DOMINI CANTICUM	14 000	28/09/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	ISABELLE FAUST	SCHUMANN : PIANO QUARTET - PIANO QUINTET	8 000	09/11/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ALBUM	P GALLON & M BOUTINEAU	FRANCOIS COUPERIN : CONCERTS ROYAUX	3 000	14/12/2023
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	SHOWCASE	SAMUEL HASSELHORN	DIE SCHONE MULLERIN	2 400	10/07/2023
HERITAGE MUSIC	ALBUM	RETRIEVER	A ROOM OUTSIDE	1 100	09/11/2023
HERITAGE MUSIC	VM	RETRIEVER	YELLOW KIMONO	1 000	09/11/2023
HOLD ON MUSIC	MUZICENTER			344	03/05/2023
HORS NORMES RECORDS	ALBUM	AUSTIN	EN ATTENDANT L EP 2	500	09/11/2023
HORS NORMES RECORDS	ALBUM	AUSTIN	LUTECE	1 000	14/12/2023
HOUSE OF HASSANI	PM	BILAL HASSANI	THEOREME	8 000	23/03/2023
HOUSE OF HASSANI	VM	BILAL HASSANI	ICONIC	5 000	11/05/2023
HYPER FOCAL	VM	EMKAL FEAT SOOLKING	MA DOUCE	3 000	02/02/2023
HYPER FOCAL	VM	EMKAL	JAMAIS	2 000	02/02/2023
HYPER FOCAL	VM	LYNDA	LE CŒUR OU LA RAISON	3 000	23/03/2023
HYPER FOCAL	VM	EMKAL	SANS TOI	5 000	11/05/2023
HYPER FOCAL	VM	EMKAL	ZINA	3 000	11/05/2023
HYPER FOCAL	VM	SOFIANE	YEMMA FT KOFS & SOPRANO	7 000	11/05/2023
HYPER FOCAL	VM	LYNDA	AU SUIVANT	2 000	09/11/2023
HYPER FOCAL	VM	EMKAL	MA VIE / ÉTOILE (COMME UN LOUP)	2 000	09/11/2023
ICONE MUSIC	VM	ABEL K1	PRÉLUDE A LA FOLIE	3 000	02/02/2023
IGNATUB	ALBUM	ORIANE LACAILLE	IVIV	2 500	28/09/2023
IGNATUB	SHOWCASE	ORIANE LACAILLE	IVIV	1 760	24/07/2023
IL MONSTRO	ALBUM	TRUNKS	WE DUST	1 000	28/09/2023
INDIFFERENCE PROD	ALBUM	VITAA	CHARLOTTE	25 000	28/09/2023
INDIFFERENCE PROD	VM	VITAA	CHARLOTTE	18 000	11/05/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
INDIFFERENCE PROD	VM	VITAA	LES CHOSES QU'ON FAIT	21 000	29/06/2023
INDIFFERENCE PROD	VM	VITAA	JE N'OUBLIE PAS	12 000	09/11/2023
INH ICH PROD	ALBUM	INA ICH	UNE VOIX	1 000	28/09/2023
INTAKA PRODUCTION	VM	JOY DARY	PAS LA MEME	1 000	29/06/2023
INTERNEXTERNE	ALBUM	FRED NEUCHE	AFTER (EMOTIONAL DATA)	4 250	29/06/2023
IRFAN	PM	LES OGRES DE BARBACK	PITT OCHA ET LE VELO A PROPULSION PHONIQUE	10 000	02/02/2023
JAMALAFAK COLLECTIF	SHOWCASE	MAMA SHAKERS	EVERYTIME I GO BACK HOME	1 760	29/08/2023
JARRING EFFECTS	ALBUM	ZERO GRAVITY	UNE TRÈS LÉGÈRE OSCILLATION	3 000	29/06/2023
JARRING EFFECTS	ALBUM	UZUL	GROW	2 250	09/11/2023
JARRING EFFECTS	ALBUM	TWINKLE	SOUND AND VISION	2 250	09/11/2023
JARRING EFFECTS	SHOWCASE	LES MAMANS DU CONGO	YA MIZOLE	1 760	31/08/2023
JARRING EFFECTS	VM	LES MAMANS DU CONGO	SALA SALA	2 000	23/03/2023
JARRING EFFECTS	VM	LES MAMANS DU CONGO	CONSOLATION	1 000	28/09/2023
JARRING EFFECTS	VM	UZUL	NECTAR	1 000	09/11/2023
JAZZ AND PEOPLE	ALBUM	SIMON CHIVALLON	ALONE AGAIN	3 250	14/12/2023
JEUNE A JAMAIS	VM	BABYSOLO33	PRINCESSGLR	4 000	29/06/2023
JO AND CO	ALBUM	HOSHI	COEUR PARAPLUIE	28 000	02/02/2023
JO AND CO	ALBUM	ELOIZ	ELOIZ	8 000	11/05/2023
JO AND CO	PM	MALO	PAUSE	24 000	23/03/2023
JO AND CO	PM	SOA	SOA	9 500	23/03/2023
JO AND CO	PM	MANON VUOKO	J'ME SENS PAS BELLE	3 500	23/03/2023
JO AND CO	PM	LES FRANGINES	NOTES	13 000	11/05/2023
JO AND CO	PM	AL HY	UNE GRANDE CHOSE	12 000	11/05/2023
JO AND CO	PM	GJON S TEARS	THE GAME	30 000	29/06/2023
JO AND CO	PM	ELISA TOVATI	ELISA FAIT SON CINEMA	32 000	28/09/2023
JO AND CO	PM	ELOIZ	ELOIZ	30 000	14/12/2023
JO AND CO	VM	ELISA TOVATI	DIABOLO MENTHE	1 000	02/02/2023
JO AND CO	VM	CHARLIE	JE T'EMMÈNE	4 000	02/02/2023
JO AND CO	VM	HOSHI	J'AI DU FAIRE UN MAUVAIS RÊVE	9 500	23/03/2023
JO AND CO	VM	AL HY	LES COPINES	1 500	23/03/2023
JO AND CO	VM	ELOIZ	HEY BRO	3 000	11/05/2023
JO AND CO	VM	HOSHI	JE PARTIRAI	5 500	11/05/2023
JO AND CO	VM	RENARD TORTUE	BOMBE	2 000	28/09/2023
JO AND CO	VM	MALO	JE T'ATTENDRAI	2 000	09/11/2023
JO AND CO	VM	HOSHI	PUIS T'AS DANSE AVEC MOI	7 000	09/11/2023
JO AND CO	VM	ELOIZ	PLUS DE PLACE POUR TA PEINE	4 000	09/11/2023
JOYVOX	FORMATION	WE ARE WORLD CITIZEN	LES FABLES DE LA FONTAINE EN CHANSONS	1 650	07/04/2023
JUST WINNER	VM	SAMO FEAT NIKO	AMAZING	2 000	02/02/2023
JUSTON RECORDS	ALBUM	GS.	INSOMNIES	4 000	14/12/2023
JUSTON RECORDS	VM	MOHA K	PREMIER AMOUR	5 000	23/03/2023
JUSTON RECORDS	VM	MOHA K	DARBA 9ADIYA	3 000	11/05/2023
JUSTON RECORDS	VM	MOHA K	VISITEURS	5 000	11/05/2023
JUSTON RECORDS	VM	DALIA	DANS SON REGARD (VERSION ARABE) / BELLE	2 000	29/06/2023
JUSTON RECORDS	VM	MAHA	POMPIER	1 000	28/09/2023
JUSTON RECORDS	VM	DJ KAWEST FT LYA ET MC DELAVIN	CHOQUER	4 000	28/09/2023
K2 RECORDS	MUZICENTER			394	26/01/2023
K7G PRODUCTIONS	VM	KENDJI GIRAC	DESPERADO	10 000	02/02/2023
K7G PRODUCTIONS	VM	KENDJI GIRAC FT FLORENT PAGNY	ENCORE	10 000	02/02/2023
KAA PRODUCTION	ALBUM	AMELIE MARTINEZ	SOURIRE	1 500	28/09/2023
KAA PRODUCTION	ALBUM	LMA	PETIT PRINCE	1 500	28/09/2023
KAA PRODUCTION	ALBUM	KOLA	BOUNCE IN PEACE	2 500	09/11/2023
KIDDERMINSTER	ALBUM	ALEX VAN PELT	OFF THE CLOCK	4 000	29/06/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
KIDDERMINSTER	ALBUM	MONT ANALOGUE	FAIRE FLEURIR	1 250	28/09/2023
KIDDERMINSTER	ALBUM	LEO LEONARD	LUCKY STAR	2 250	28/09/2023
KIDDERMINSTER	MUZICENTER			2 064	06/02/2023
KIDDERMINSTER	SHOWCASE	LEO LEONARD	LUCKY STAR	1 520	20/06/2023
KIDDERMINSTER	VM	ALEX VAN PELT	RAT RACE	1 000	29/06/2023
KIDDERMINSTER	VM	LEO LEONARD	BONNE ÉTOILE	1 000	28/09/2023
KIDDERMINSTER	VM	LEO LEONARD	RÉCIF	3 000	28/09/2023
KIDDERMINSTER	VM	ALEX VAN PELT	BREATHE IN BREATHE OUT	1 000	28/09/2023
KRUMPP MUSIC	ALBUM	VADEK	DU TEMPS	2 000	11/05/2023
KRUMPP MUSIC	VM	VADEK	DU TEMPS	2 000	11/05/2023
KUROMAKU CORP	VM	RISE OF THE NORTHSTAR	ONE LOVE	2 000	02/02/2023
L OCEAN NOMADE	ALBUM	LAURENT MADIOT	HYPER-POÉTIQUE	1 000	11/05/2023
L OCEAN NOMADE	VM	LAURENT MADIOT	COMME PAR HASARD	500	09/11/2023
LA OUACHE PRODUCTION	PM	MATMATAH	MISCELLANÉES BISSEXILES	11 000	14/12/2023
LA OUACHE PRODUCTION	VM	MATMATAH	LE RHUME DES FOINS	3 000	02/02/2023
LA OUACHE PRODUCTION	VM	MATMATAH	POPULAIRE	3 500	23/03/2023
LA POCKET FACTORY	VM	NAJOUA BELYZEL	TON GUERRIER MASSAI	1 000	28/09/2023
LA TEBWA	ALBUM	LORD FUNK	ON MY MIND	2 000	14/12/2023
LA TEBWA	ALBUM	GOLDEN BUG	PISCOLABIS II	2 000	14/12/2023
LA TEBWA	MUZICENTER			614	22/11/2023
LA TEBWA	VM	GUILLAUME LEGLISE	LES MOTS	4 000	23/03/2023
LA TEBWA	VM	GOLDEN BUG	L EFFET DOMINO FEAT. ANNA JEAN	1 000	14/12/2023
LA ZIZANIE	ALBUM	ZAZIE	AIR	12 000	28/09/2023
LAB ORATOIRE	PM	WAX TAILOR	FISHING FOR ACCIDENTS	5 000	28/09/2023
LAB ORATOIRE	VM	WAX TAILOR	SHAMAN IN YOUR ARMS	3 000	02/02/2023
LAMASTROCK	SHOWCASE	PARRANDA LA CRUZ	PARRANDA LA CRUZ	1 520	08/03/2023
LANMELA PRODUCTIONS	ALBUM	DELGRES	WALKING ALONE	5 000	11/05/2023
LE CONCERT IMPROMPTU	ALBUM	LE CONCERT IMPROMPTU	COULEURS REVERDY	2 200	14/12/2023
LE PAYS AERE	SHOWCASE	LES VULVES ASSASSINE	DAS KAPITAL	2 240	08/03/2023
LES AIRS A VIF	MUZICENTER			404	24/01/2023
LES DISQUES EN CHANTIER	ALBUM	FYRS	A BIG DREAM	2 000	23/03/2023
LES DISQUES EN CHANTIER	PM	KO KO MO	NEED SOME MO	3 000	23/03/2023
LES ED. DE LA DERNIERE PLUIE	VM	EMILY LOIZEAU	3 CHANSONS : LA SOUTERRAINE, LA ROUTE DE VENUS, ECLAIRE-MOI	5 000	14/12/2023
LES JEUDIS DU ROCK	ALBUM	I ME MINE	TSUNAMI	3 000	29/06/2023
LES JEUDIS DU ROCK	VM	I ME MINE	RICOCHET	1 000	28/09/2023
LES NOUVELLES ED. FRANCAISES	VM	MONADA	LUNA	4 000	23/03/2023
LES PRODUCTIONS DE L ORIEL	ALBUM	ORCHESTRE DE LUTETIA	ALAS	2 000	29/06/2023
LITTLE TRIBECA	ALBUM	MARINA VIOTTI GABRIEL BIANCO	PORQUE EXISTE OTRO QUERER	4 000	02/02/2023
LITTLE TRIBECA	ALBUM	OPHELIE GAILLARD	NAPOLI	10 000	23/03/2023
LITTLE TRIBECA	ALBUM	ORCHESTER WIENER AKA	ORCHESTRAL SONGS	5 000	23/03/2023
LITTLE TRIBECA	ALBUM	THELEME	BOOKE OF SONGBOOKS	5 000	11/05/2023
LITTLE TRIBECA	ALBUM	NIKITA MNDYANTS	PROKOFIEV	4 000	29/06/2023
LITTLE TRIBECA	ALBUM	IL POMO D ORO	MOZART	5 000	28/09/2023
LITTLE TRIBECA	ALBUM	CYRILLE DUBOIS	LOUIS BEYDTS	4 000	09/11/2023
LITTLE TRIBECA	ALBUM	FREIBURGER BAROCKORC	AUF DER JAGD NACH ROMANTIK	4 000	14/12/2023
LITTLE TRIBECA	PM	KURZAK, SCHOLL, ALAGNA, MORPHI	ARVO PART : STABAT MATER & OTHER WORKS	1 000	23/03/2023
LITTLE TRIBECA	VM	JULIE CERRIER	LES CHEMINS DE L AMOUR	1 000	23/03/2023
LIVE AGAIN PRODUCTION	ALBUM	PHILY ALRIC	OUT	1 250	23/03/2023
LIVE NATION SAS	ALBUM	GAUMAR	SUPERNORMAL	8 000	14/12/2023
LMD2 PRODUCTION	ALBUM	LORIE	LORIE PAR COEUR	5 000	09/11/2023
LO JO	ALBUM	LO JO	LES FEUILLES FAUVES	4 000	29/06/2023
LONE DIGGERS	ALBUM	CARAVAN PALACE	GANGBUSTERS MELODY CLUB	7 200	14/12/2023
LONE DIGGERS	VM	CARAVAN PALACE	MIRRORS	4 000	14/12/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
LOUISE MUSIC	SHOWCASE	PATRICK COUTIN	L'HOMME INVISIBLE	1 680	03/02/2023
LUNIPROD	VM	GREGOIRE	VIVRE	2 500	29/06/2023
LUTECE MUSIC	ALBUM	FRANGLISH	EL ROSS	17 000	14/12/2023
LUTECE MUSIC	PM	FRANGLISH	GLISH	10 000	09/11/2023
LUTECE MUSIC	VM	FRANGLISH	BETON	7 000	02/02/2023
MAAULA PRODUCTIONS	ALBUM	PASSION COCO	LA AUTOPISTA DEL EXITO	2 000	11/05/2023
MAAULA PRODUCTIONS	ALBUM	CARIBOMBO	POPULAR	1 500	11/05/2023
MAAULA PRODUCTIONS	ALBUM	THE LOIRE VALLEY CAL	MON GAMIN	2 000	09/11/2023
MACHETE PRODUCTION	SHOWCASE	BRIGADA FLORES MAGON	IMMORTELS	2 240	01/02/2023
MAGRIFF	ALBUM	SYLVAIN RIFFLET	WE WANT STARS !	1 000	11/05/2023
MAISON DE LA CULTURE D AMIENS	ALBUM	HENRI TEXIER	AN INDIAN S LIFE	2 000	28/09/2023
MAMAMA INDUSTRY	VM	MAMAMA	APPRENDS-MOI	1 500	14/12/2023
MANDERLEY	VM	NABIL HARLOW	J'AURAIS AIMÉ	3 000	28/09/2023
MANIVETTE RECORDS	VM	PAPET J	HE HE HO	1 000	11/05/2023
MARGIPOP MUSIC	VM	MATMATAH	DE L'AVENTURE	3 000	29/06/2023
MEZOUEU RECORDS	ALBUM	IPNDEGO	MOCHA	2 000	23/03/2023
MEZOUEU RECORDS	ALBUM	IPNDEGO	MOCHA VENTI	1 000	28/09/2023
MEZOUEU RECORDS	VM	IPNDEGO	TU MENS MAL	1 000	23/03/2023
MEZOUEU RECORDS	VM	IPNDEGO	PROUVER FT CHILLA	1 000	28/09/2023
MICHEL JONASZ MUSIQUE MJM	MUZICENTER			760	29/11/2023
MIEL NOIR	ALBUM	NEJ	ATHENA	7 000	28/09/2023
MIEL NOIR	VM	NEJ	WARDA	5 000	28/09/2023
MIKHAIL TCHALIK/ALKONOST CLASS	ALBUM	QUATUOR TCHALIK	RAVEL - LYATOSHYNSKY, QUATUORS	500	14/12/2023
MIND	VM	OUMAR	GOAT	2 000	02/02/2023
MIND	VM	OUMAR	TRAUMA FREESTYLE	1 500	23/03/2023
MIND	VM	MEDINE	SESSION LIVE	2 000	14/12/2023
MIRARE PRODUCTIONS	ALBUM	RAPHAELLE MOREAU	DUELLES	7 000	23/03/2023
MIRARE PRODUCTIONS	ALBUM	ANNE QUEFFELEC	MOZART CONCERTOS POUR PIANO N20 & N27	12 500	23/03/2023
MIRARE PRODUCTIONS	ALBUM	GUILLAUME BELLOM	R. STRAUSS : INTÉGRALE DE L'ŒUVRE POUR PIANO	7 000	11/05/2023
MIRARE PRODUCTIONS	ALBUM	PAUL COLOMB	BLEUE QUINTET	13 000	29/06/2023
MIRARE PRODUCTIONS	ALBUM	DOULCET	NORDIK MUSIK	7 000	28/09/2023
MIRARE PRODUCTIONS	ALBUM	LES ITINERANTES	ORIGINES	9 000	28/09/2023
MIRARE PRODUCTIONS	ALBUM	HANNA SALZENSTEIN	E IL VIOLONCELLO SUONO	9 000	09/11/2023
MIRARE PRODUCTIONS	ALBUM	LIYA PETROVA	MOMENTUM 2 : KORNGOLD, STRAUSS	6 000	14/12/2023
MISTER IBE	MUZICENTER			625	27/02/2023
MISTER IBE	PM	IBRAHIM MAALOUF	CAPACITY TO LOVE	25 000	02/02/2023
MOLIO NICOLAS	MUZICENTER			546	16/11/2023
MONELIA PRODUCTIONS	ALBUM	BLEU SATELLITE	20H33 CHAPITRE 1	2 500	29/06/2023
MUSIC DEVELOPMENT COMPANY	SHOWCASE	ANNA SETTON	O FUTURO E MAIS BONITO	1 760	17/02/2023
MUSIGAMY	MUZICENTER			160	18/01/2023
MUST RECORD	SHOWCASE	STEFAN PATRY	IN TIME	560	19/10/2023
MUZEK ONE	ALBUM	MOLIERE L OPERA URBAIN	MOLIÈRE, L OPERA URBAIN	20 000	11/05/2023
MUZEK ONE	ALBUM	BLACK M	LA LÉGENDE BLACK	30 000	28/09/2023
MUZEK ONE	ALBUM	MATT POKORA	ÉPICENTRE, LA RÉÉDITION	8 500	09/11/2023
MUZEK ONE	MUZICENTER			1 500	22/06/2023
MUZEK ONE	PM	JENIFER	N9	20 000	02/02/2023
MUZEK ONE	PM	MATT POKORA	ÉPICENTRE	22 000	23/03/2023
MUZEK ONE	PM	MATT POKORA	ÉPICENTRE	25 000	29/06/2023
MUZEK ONE	PM	MIRACULOUS LOU ELLIOTT	MIRACULOUS, LE FILM : LA BANDE ORIGINALE	15 000	28/09/2023
MUZEK ONE	PM	BLACK M	LA LÉGENDE BLACK	30 000	14/12/2023
MUZEK ONE	VM	YANNICK NOAH	UN PAS DE CÔTÉ	5 000	02/02/2023
MUZEK ONE	VM	JENIFER & MATT POKORA	JE TE DONNE	6 500	23/03/2023
MUZEK ONE	VM	BLACK M	C'EST DIEU QUI DONNE	4 000	11/05/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
MUZEK ONE	VM	MOLIERE L OPERA URBA	RÊVER J'EN AI L'HABITUDE	9 000	11/05/2023
MUZEK ONE	VM	MATT POKORA	PARCE QUE C'EST TOI	12 000	29/06/2023
MUZEK ONE	VM	LOU & ELLIOTT	PLUS FORTS ENSEMBLE	6 000	29/06/2023
MY MAJOR COMPANY	PM	JONATHAN JOYCE	LES P'TITES JOLIES CHOSES	27 000	02/02/2023
NAI NO PRODUCTION	SHOWCASE	KAMI OCTET	WORKERS	2 320	30/01/2023
NEOMME	ALBUM	LOUISE O SMAN	L'HEURE D'ETE	2 250	28/09/2023
NESSO MUSIC PRODUCTION	ALBUM	DARIANA LOPEZ	POR ESO CANTO	1 250	29/06/2023
NESSO MUSIC PRODUCTION	SHOWCASE	DARIANA LOPEZ	POR ESO CANTO	2 160	31/10/2023
NEW STORM	ALBUM	AMINE FARSI	TBC	1 500	11/05/2023
NEW WORLD PRODUCTION	PM	LAURENT COULONDRE	MEVA FESTA	3 000	29/06/2023
NFR PRODUCTIONS	ALBUM	BEKAR	PLUS FORT QUE L'ORAGE	10 000	23/03/2023
NICE PROD	ALBUM	GRANDMA S ASHES	THIS TOO SHALL PASS	1 000	02/02/2023
NICE PROD	SHOWCASE	GRANDMA S ASHES	THIS TOO SHALL PASS	2 240	01/02/2023
NO LIMIT PROD	VM	GAZO	LA RUE FT DAMSO	10 000	23/03/2023
NOE MUSIC	VM	SLIMANE ET CLAUDIO CAPEO	CHEZ TOI	16 000	23/03/2023
NOE MUSIC	VM	SLIMANE	MON AMOUR	8 000	28/09/2023
NORMA PEALS	ALBUM	PUZZLE	PUZZLE	2 600	23/03/2023
NOVEMBRE ETERNEL	VM	ELOI	VOLCAN	2 000	14/12/2023
OBJET DISQUE	SHOWCASE	GAETAN NONCHALANT	CHANGEMENT DE PROGRAMME	1 800	08/11/2023
ON DA TRAX	VM	MR NOV	DERNIER JE T'AIME	2 000	02/02/2023
ONLY PRO	ALBUM	MEHDI MIKLO	BOYZ IN THE BLOCK	1 000	28/09/2023
ONLY PRO	ALBUM	EKLOZ	3MOTIONAL B!TCH	2 500	09/11/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	CYRILLE DUBOIS	SO ROMANTIQUE	9 000	02/02/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	LE CONCERT DE LA LOG	MOZART & PAISIELLO	6 500	23/03/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	LE CONSORT	TEATRO SAINT NGELO	5 500	23/03/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	VICTOR JULIEN LAFERRIERE	DUSAPIN & DUTILLEUX	4 000	11/05/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	QUATUOR VOCE	POÉTIQUES DE L INSTANT II	5 000	11/05/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	BARBARA HANNIGNAN ET REINBERT	ENDLESS VOYAGE	9 000	29/06/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	LE POEME HARMONIQUE	MON AMANT DE SAINT JEAN	8 000	29/06/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	ASMIK GRIGORIAN	STRAUSS - 8 SHADES OF SOLITUDE	11 000	09/11/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	SANDRINE PIAU	REFLET	5 000	09/11/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	LE CONCERT SPIRITUEL	CHARPENTIER MÉDÉE	8 000	14/12/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	LA TEMPETE	STABAT MATER	7 000	14/12/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	VERONIQUE GENS	PAYSAGE	10 000	14/12/2023
OUTHERE MUSIC FRANCE	ALBUM	OLGA PASHCHENKO	MOZART, CONCERTOS POUR PIANO NOS. 20 ET 23	8 000	14/12/2023
OVASTAND RECORDS	ALBUM	DEMKAZ	NIGHTCALL	1 000	28/09/2023
OVASTAND RECORDS	ALBUM	OSCAR LES VACANCES	CECI N EST PAS MON CORPS	3 000	14/12/2023
OVASTAND RECORDS	VM	DEMKAZ	NIGHTCALL	1 000	28/09/2023
O-VNEE MUSIC	ALBUM	L2B	PLUS COMME AVANT	6 600	11/05/2023
PANENKA MUSIC	FORMATION	TSEW THE KID	ON FINIRA PEUT ÊTRE HEUREUX	1 800	31/08/2023
PANENKA MUSIC	PM	PLK	ENNA BOOST	27 000	02/02/2023
PANENKA MUSIC	PM	GEORGIO	CIEL ENFLAMME - SACRÉ	9 500	23/03/2023
PANENKA MUSIC	PM	POGO CAR CRASH CONTR	FRÉQUENCE VIOLENCE	5 000	23/03/2023
PANENKA MUSIC	PM	LETS GO	LETS GO	4 000	09/11/2023
PANENKA MUSIC	PM	AMBRE SLS	SEUL.E.S ENSEMBLE	4 000	09/11/2023
PANENKA MUSIC	PM	S CREW	SZR 2001	23 000	09/11/2023
PANENKA MUSIC	SHOWCASE	AMBRE SLS	SEUL.E.S ENSEMBLE	1 200	01/02/2023
PANENKA MUSIC	VM	TSEW THE KID	DEUXIÈME CHANCE	5 000	02/02/2023
PANENKA MUSIC	VM	AMBRE SLS	JE M'EN IRAI	5 000	02/02/2023
PARAGES	SHOWCASE	GRAND BLANC	HALO	2 240	31/05/2023
PARAGES	VM	GRAND BLANC	LOON/ORANGE	2 000	11/05/2023
PARAMOUR	ALBUM	LORD ESPERANZA	PHOENIX	8 000	23/03/2023
PARTY FINE	ALBUM	YUKSEK	DANCE O DROME	7 000	23/03/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
PARTY FINE	VM	YUKSEK	HYPRA-SENSORIAL	3 000	23/03/2023
PASSE MINUIT EN ACCORDS	SHOWCASE	AZIZ SAHMAOUI	IL FERA BEAU DEMAIN MATIN JUSQU'À MIDI	1 760	30/01/2023
PEGASE (DEAF ROCK)	ALBUM	TRIP	THE CIRCADIAN CLOCK	3 000	09/11/2023
PEGAZZ & L HELICON	SHOWCASE	JULIEN SORO	PLAYERS	1 760	16/02/2023
PETIT BISCUIT MUSIC	ALBUM	PETIT BISCUIT	DISCIPLINE	10 000	28/09/2023
PETIT BISCUIT MUSIC	VM	PETIT BISCUIT	YOU DON T IGNORE	7 000	11/05/2023
PETIT BISCUIT MUSIC	VM	PETIT BISCUIT	CRUEL HEART	10 000	14/12/2023
PHANTOM MUSIC	VM	JEWEL USAIN	JE RESTE LÀ	3 000	29/06/2023
PHANTOM MUSIC	VM	JEWEL USAIN	ÉLÉONORE	4 000	28/09/2023
PHANTOM MUSIC	VM	SOFTO	MAUVAISE NOUVELLE FT NINHO	3 000	28/09/2023
PIANO MA MUSE	ALBUM	DIMITRI NAIDITCH	CHOPIN EN JAZZ	2 000	29/06/2023
PIANO MA MUSE	SHOWCASE	DIMITRI NAIDITC	SOLISZT	1 320	01/02/2023
PIAS FRANCE	ALBUM	MELANIE DE BIASIO	IL VIAGGIO (LAY YOUR EAR TO THE RAIL/THE CHAOS AZZURE)	15 000	29/06/2023
PIAS FRANCE	ALBUM	SOLAL ROUBINE	SOLAL ROUBINE	2 000	14/12/2023
PIAS FRANCE	MUZICENTER			2 366	15/11/2023
PIAS FRANCE	PM	SCYLLA	ETERNEL	11 000	02/02/2023
PIAS FRANCE	PM	MULTI ARTISTS	HÉRITAGE GOLDMAN	25 500	23/03/2023
PIAS FRANCE	PM	LOUIS CHEDID & YVAN CASSAR	EN NOIRES ET BLANCHES	25 000	11/05/2023
PIAS FRANCE	PM	ARNO	OPEX	18 000	28/09/2023
PIAS FRANCE	PM	ANDRE MANOUKIAN	ANOUCHE	18 000	28/09/2023
PIAS FRANCE	PM	LAURA CAHEN	DES FILLES	12 000	09/11/2023
PIAS FRANCE	PM	TEME TAN	QUAND IL EST SEUL	8 000	14/12/2023
PIAS FRANCE	PM	ARLO PARKS	MY SOFT MACHINE	1 000	14/12/2023
PIAS FRANCE	VM	LADANIVA	SHAKAR	2 000	02/02/2023
PIAS FRANCE	VM	STRUCTURES	PIGS	2 500	29/06/2023
PIAS FRANCE	VM	MELANIE DE BIASIO	MI RICORDO DI TE	5 000	29/06/2023
PIAS FRANCE	VM	LADANIVA	JE VOULAIS	2 500	29/06/2023
PIAS FRANCE	VM	STRUCTURES	STRANGE FEELING	3 000	09/11/2023
PIAS FRANCE	VM	OSCAR LES VACANCES	LES PUCEAUX	2 000	14/12/2023
PIAS LE LABEL	ALBUM	KENNY BARRON	KENNY BARRON QUINTET	8 000	11/05/2023
PLAY 2	ALBUM	PHILIPPINE	PAR FIERTE	14 500	11/05/2023
PLAY 2	ALBUM	YCARE	NOS FUTURS	14 000	09/11/2023
PLAY 2	ALBUM	KANOE	NOE	14 000	09/11/2023
PLAY 2	ALBUM	YUZMV	LES GARDIENS DU LABYRINTHE	5 000	09/11/2023
PLAY 2	ALBUM	DIABATE SIDIKI	KORA LOVER	19 000	09/11/2023
PLAY 2	ALBUM	YUZMV	GARDIEN DU LABYRINTHE	10 000	14/12/2023
PLAY 2	MUZICENTER			7 500	21/06/2023
PLAY 2	PM	ANNE SILA	MADELEINES	10 000	02/02/2023
PLAY 2	PM	MARC LAVOINE	ADULTE JAMAIS	27 000	02/02/2023
PLAY 2	PM	GIMS	LES DERNIÈRES VOLONTÉS DE MOZART	27 000	02/02/2023
PLAY 2	PM	YUZMV	LA FIN DE LA NUIT	25 500	23/03/2023
PLAY 2	PM	RIDSA	EQUATEUR	25 500	23/03/2023
PLAY 2	PM	VINCENT NICLO	OPERA CELTE	25 000	11/05/2023
PLAY 2	PM	YANNICK NOAH	LA MARFÉE	25 000	11/05/2023
PLAY 2	PM	JONJO	CONFLUENCES	5 000	29/06/2023
PLAY 2	PM	YCARE	DES MILLIONS D ANNÉES	30 000	29/06/2023
PLAY 2	PM	AWA IMANI	POUPÉE	15 000	29/06/2023
PLAY 2	PM	LEO FIFTY FIVE	55	15 000	29/06/2023
PLAY 2	PM	JOK AIR	MELVIN DE PARIS	25 000	29/06/2023
PLAY 2	PM	JANIE	KARAOKE VIE	11 000	28/09/2023
PLAY 2	PM	TAYC	ROOM 96	30 000	28/09/2023
PLAY 2	PM	KALASH	TOMBOLO	23 000	09/11/2023
PLAY 2	PM	PHILIPPINE	PAR FIERTÉ	23 000	09/11/2023

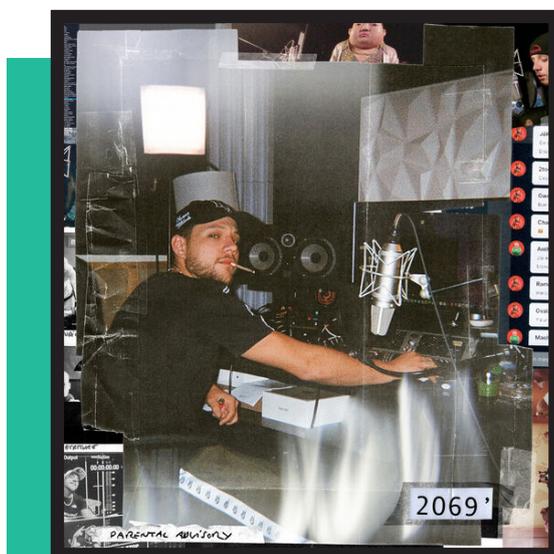
BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
PLAY 2	PM	CAMELIA JORDANA	FACILE X FRAGILE	23 000	09/11/2023
PLAY 2	PM	MOLIERE L OPERA URBAIN	MOLIERE L'OPÉRA URBAIN	20 000	14/12/2023
PLAY 2	PM	VITAA	CHARLOTTE	30 000	14/12/2023
PLAY 2	PM	SENSEY	HOKAGE	30 000	14/12/2023
PLAY 2	SHOWCASE	MADAME MONSIEUR	EMMELER NOS SOLITUDES	1 520	15/03/2023
PLAY 2	VM	RIDSA	DIS MOI TOUT	6 000	23/03/2023
PLAY 2	VM	LEO FIFTY FIVE	BOUTEILLE À LA MER	4 500	23/03/2023
PLAY 2	VM	DIVA FAUNE	INVINCIBLE (LE CHAMP DES POSSIBLES)	5 500	23/03/2023
PLAY 2	VM	LEO FIFTY FIVE	MARIE J'ARRIVE	3 000	11/05/2023
PLAY 2	VM	JOK AIR	VIVE LE GANG FT LAYLO	13 000	11/05/2023
PLAY 2	VM	YUZMV	J'OUBLIE	5 500	11/05/2023
PLAY 2	VM	NEGRITO	DÉBROUILLARD	2 500	11/05/2023
PLAY 2	VM	NEGRITO	FOLIE	3 500	11/05/2023
PLAY 2	VM	RIDSA	FOUTU COEUR	10 000	28/09/2023
PLAY 2	VM	YUZMV	L'INCENDIE	4 000	09/11/2023
PLAY 2	VM	RAPHAEL	L'ESPOIR	13 000	09/11/2023
PLAY 2	VM	KANOE	JOURNÉE	7 000	09/11/2023
PLAY 2	VM	KANOE	FORT	2 000	09/11/2023
PLAY 2	VM	RIDSA	CABEZA	8 000	14/12/2023
PLAY 2	VM	SOLA	GUERRIÈRE	6 000	14/12/2023
PLR MUSIC	VM	WERENOI	ESCORTE FEAT PLK	6 000	23/03/2023
POLUNGA PRODUCTIONS	ALBUM	MONSIEUR DAKO	BLUE CHIP	4 600	11/05/2023
POLUNGA PRODUCTIONS	VM	MONSIEUR DAKO	P.L.C	1 000	11/05/2023
POLUNGA PRODUCTIONS	VM	MONSIEUR DAKO	OBISPO	1 000	11/05/2023
POP NOIRE	SHOWCASE	MALVINA	MERCEDES	1 920	11/09/2023
POP NOIRE	VM	MALVINA	BRAT	1 000	11/05/2023
POSTILLONS ET CRACHOUILLIS	SHOWCASE	BAT	QUADRACHROMIE	1 520	30/01/2023
PRODUCTIONS JACQUES CANETTI	PM	SERGE REZVANI	CHANSONS POUR LULA	6 000	09/11/2023
PROTOTYP RECORDING	VM	JEAN-BENOIT DUNCKEL	DOLPHIN	1 000	29/06/2023
PUNK PUNK CLUB	ALBUM	FREDDY FAADA	GOLDEN CAGES	15 000	29/06/2023
PUNK PUNK CLUB	ALBUM	YAYA MINTE	TBC	7 000	28/09/2023
PUZZLE	SHOWCASE	ORNICAR	NOX	1 760	01/02/2023
QLF RECORDS	PM	DTF	KARMA	27 000	28/09/2023
QUATUOR ANCHES HANTEES	SHOWCASE	QUATUOR ANCHES	FANNY M	2 400	01/02/2023
RAGEOT EDITEUR	ALBUM	NATALIE TUAL	BULLE ET BOB ET LE CHATON	5 000	23/03/2023
RAGEOT EDITEUR	ALBUM	TIMOTHEE JOLY	LA LESSIVE DE PETIT LAPIN	2 000	23/03/2023
RAGEOT EDITEUR	ALBUM	ELSA LEPOIVRE ET CELIA ONETO B	CLARA SCHUMANN	2 000	28/09/2023
REFT	ALBUM	ANAIS	UN SACRÉ NUMÉRO	4 250	11/05/2023
REGARTS	SHOWCASE	REMI PANOSSIAN	SUN MONKEY VOLTAGE	1 840	07/03/2023
REPTILE	MUZICENTER			126	17/05/2023
RIOT	SHOWCASE	SANDRA NKAKE	SCARS	2 160	07/04/2023
ROSCIA RECORDS	ALBUM	VILAIN COEUR	LE CIMETIÈRE DES CHATS	2 412	02/02/2023
S76	VM	NKA	LA LUNE	2 000	02/02/2023
SBC MEDIA	ALBUM	WOMANKIND	WOMANPOWER !	1 000	29/06/2023
SBC MEDIA	SHOWCASE	WOMANKIND	KIND OF LOVE (REMASTERISE)	1 840	27/03/2023
SCORPIO MUSIC	VM	NIGHT COLOR Z	DON T LET THE PARTY END	12 000	23/03/2023
SCORPIO MUSIC	VM	DE LA GHETTO	GOTTA	18 000	23/03/2023
SEED BOMBS MUSIC	ALBUM	EIFFEL	LA PEUR ET LE VENT	5 000	28/09/2023
SHIT POP CORPORATION	ALBUM	RALPH OF LONDON	RBX MIDNIGHT	1 000	29/06/2023
SHOW ME THE SOUND	ALBUM	OLKAN & LA VIPERE RO	BASSE VILLE	1 000	29/06/2023
SIDELINE	ALBUM	JOSMAN	J.000.\$	6 000	28/09/2023
SIDELINE	ALBUM	ARMA JACKSON	ÉTÉ SANS FIN	4 000	28/09/2023
SIDELINE	PM	JOSMAN	M.A.N	7 500	23/03/2023
SISTER RECORDS	SHOWCASE	CLEMENT FROISSART	NUITS AGITÉES	2 240	27/03/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
SOLAR PRODUCTION	ALBUM	ATOEM	ENTROPY	3 600	29/06/2023
SOPHIANE PRODUCTIONS	ALBUM	ADELE COYO	LE VENT DÉCIDE	3 000	09/11/2023
SOULBEATS RECORDS	ALBUM	ELIASSE	ZANGOMA	3 250	29/06/2023
SPACE PARTY	MUZICENTER			1 848	10/03/2023
SPACE PARTY	VM	FLEUR ET BLEUE	3 30	2 000	02/02/2023
SPACE PARTY	VM	PIXEL	SOS	2 000	02/02/2023
SPACE PARTY	VM	NOLA, PIXEL	NOUS DEUX	2 000	23/03/2023
SPACE PARTY	VM	ARNO SANTAMARIA	ON NE VIT QU'UNE FOIS	2 000	11/05/2023
SPACE PARTY	VM	BEENZO	MONTECARLO	2 000	29/06/2023
SPACE PARTY	VM	ARNO SANTAMARIA	AUSSI LIBRE QUE L'AIR	2 000	28/09/2023
SPACE PARTY	VM	ELVIRE	FIFTEEN	2 000	09/11/2023
SPACE PARTY	VM	TERRE NEUVE	FEUX DE BANGALE	1 000	14/12/2023
SPJL EDITIONS	ALBUM	LES SOIGNANT.E.S	LES SOIGNANT.E.S	5 000	09/11/2023
SPKTAQLR	ALBUM	MOMSII	VICE NOIR	7 000	11/05/2023
SPKTAQLR	ALBUM	DOSSEH	TROP TÔT POUR MOURIR : EXTENDO	7 000	11/05/2023
SPKTAQLR	ALBUM	DINOS	MILLENIUM	8 000	29/06/2023
SPKTAQLR	ALBUM	VV.	LIGNE DROITE	5 000	29/06/2023
SPKTAQLR	ALBUM	DOSSEH ET DINOS	LA FIN	3 000	14/12/2023
SPKTAQLR	PM	DOSSEH	TROP TÔT POUR MOURIR	15 000	29/06/2023
SPKTAQLR	PM	DINOS	HIVER À PARIS	10 000	28/09/2023
SPKTAQLR	VM	MOMSII	WARNING	2 000	11/05/2023
SPKTAQLR	VM	DOSSEH	MÉMORABLE	4 000	11/05/2023
SPKTAQLR	VM	VV.	GANZO	3 000	29/06/2023
SPKTAQLR	VM	DOSSEH	EL SAMBRE FT TAYC	5 000	28/09/2023
SPKTAQLR	VM	MOMSII	SOCIETY	3 000	09/11/2023
SPOOKLAND	VM	YODELICE	THE LIGHT OF MY HANDS	4 000	02/02/2023
STRUCTURE LABEL	ALBUM	MIKI	4X	10 000	29/06/2023
STRUCTURE LABEL	ALBUM	DANYL	KHEDMA 2	6 000	28/09/2023
STRUCTURE LABEL	ALBUM	DANYL	KHEDMA 3	8 000	14/12/2023
STRUCTURE LABEL	VM	MIKI	4X	1 000	29/06/2023
STRUCTURE LABEL	VM	DANYL	MEZEL	7 000	14/12/2023
STUBBE XAVIER	SHOWCASE	XAVIER STUBBE	PAPY STUB	1 520	30/01/2023
STUDIO D ENREGISTREMENT SEXTAN	SHOWCASE	AFRICAN JAZZ ROOTS	SEETU	1 840	25/10/2023
STUFFED MONKEY	PM	MYLENE FARMER	L'EMPRISE	25 500	23/03/2023
STUFFED MONKEY	PM	MYLENE FARMER	L'EMPRISE	25 000	11/05/2023
STUFFED MONKEY	PM	MYLENE FARMER	L'EMPRISE	30 000	29/06/2023
STUFFED MONKEY	VM	MYLENE FARMER	RALLUMER LES ÉTOILES	20 000	02/02/2023
STUFFED MONKEY	VM	MYLENE FARMER	L'EMPRISE	18 000	23/03/2023
SUR LA ROUTE PRODUCTIONS	ALBUM	GERALD DE PALMAS	SOUS UN SOLEIL DE PLOMB	18 000	09/11/2023
SUR LA ROUTE PRODUCTIONS	VM	GERALD DE PALMAS	PERSONNE	6 000	28/09/2023
SUTHER KANE FILMS	PM	ZAHO	RÉSILIENCE	10 000	11/05/2023
SWAN SONGS	ALBUM	PIERRE III	DISCOTHÈQUE	1 000	28/09/2023
SYLLART RECORDS	ALBUM	KIKO	AGAMA	2 000	23/03/2023
SYLLART RECORDS	VM	KIKO	VON O VON	1 000	23/03/2023
SYNCOPE MANAGEMENT	SHOWCASE	KLONE	MEANWHILE	3 400	27/02/2023
TACET	SHOWCASE	JEAN GUIDONI	AVEC DES SI (REMIX)	2 320	02/01/2023
TEAM NOWHERE RECORDS	ALBUM	LA ROSA	BORN TO WIN	2 000	09/11/2023
TEAM NOWHERE RECORDS	ALBUM	MDNS	POSTHUME	5 000	09/11/2023
TEAM NOWHERE RECORDS	ALBUM	TRAIN FANTOME	IRREVERSIBLE PART 2	2 000	09/11/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	EDALAM ET WILLY	HELICOPTA RITUAL	4 000	11/05/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	FUZEJASMINE	NEXT OF KIN	13 000	11/05/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	MAJIX	TEST ME FEAT NYAN	2 000	11/05/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	SUSANOO	CHALEUR	2 000	28/09/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	WILLY WILLIAM & VENGABOYS	BOOM BOOM BOOM BOOM !!	3 000	28/09/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
THE BELOLO COMPANY	VM	KING SERENITY	ALL FOR U (AMEYATCHI) FT SERGIO ALEJANDRO & LOCKO	12 000	28/09/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	WILSKO FEAT JOGGA & 7IA	OBLIGE	1 000	28/09/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	MIK L	ON A CHANGÉ	6 000	09/11/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	ORYANE	REMEMBER THE TIME	10 000	09/11/2023
THE BELOLO COMPANY	VM	FUZEEJASMINE	FOLLOW ME	10 000	09/11/2023
THE HOURS PUBLISHING	SHOWCASE	MIKANO	AKWA 2	1 920	08/03/2023
THREE DYKES AND A HALF	ALBUM	LUCIE ANTUNES	CARNAVAL EXTENDED	2 000	09/11/2023
THREE DYKES AND A HALF	VM	LUCIE ANTHUNES	HO HO	3 000	09/11/2023
TIGRANE RECORDS	ALBUM	FRANCOIS HENRI	TBC	1 000	28/09/2023
TURENNE MUSIC	ALBUM	DREA DURY	PALMERA NIGHTS	1 000	23/03/2023
TURENNE MUSIC	ALBUM	LESCOP	RÊVE PARTI	10 000	09/11/2023
TURENNE MUSIC	PM	PRINZLY	PASSAGER (((8)))	7 500	09/11/2023
TURENNE MUSIC	PM	SAMBA DIESON	TRANSITION	10 000	09/11/2023
TURENNE MUSIC	PM	HD LA RELEVE	DIEU, MES FRERES, ET LE FER	7 500	09/11/2023
TURENNE MUSIC	VM	RIVO	FEEL (THE WAY)	1 000	29/06/2023
TURENNE MUSIC	VM	LESCOP	RADIO	1 000	28/09/2023
TURENNE MUSIC	VM	LESCOP	LES GARCONS	3 000	14/12/2023
TWIN MUSIC	PM	STEPHANE	MADAME	8 000	23/03/2023
TWIN MUSIC	VM	MARINA KAYE	HEAVEN BOUND	6 000	23/03/2023
UMLAUT RECORDS	ALBUM	BRIQUE	LA DANSE DU BÉTON	1 000	09/11/2023
UNDERDOG RECORDS	ALBUM	IREKE	TROPIKADELISM	2 000	02/02/2023
UNDERDOG RECORDS	MUZICENTER			1 544	08/12/2023
UNDERDOG RECORDS	SHOWCASE	JOAO SELVA	PASSARINHO	1 840	30/01/2023
UNITY GROUP	MUZICENTER			370	18/01/2023
UNIVERSEUL	ALBUM	ODEZENNE	1200M ACOUSTIQUE	6 000	11/05/2023
UPTON PARK PUBLISHING	ALBUM	SKOPITONE SSKO	INCOGNITA	1 000	02/02/2023
UPTON PARK PUBLISHING	ALBUM	ROSE TIGER	THE END FOREVER	2 000	23/03/2023
UPTON PARK PUBLISHING	ALBUM	MUET	LE PIC DE TOUT	2 250	29/06/2023
UPTON PARK PUBLISHING	ALBUM	PANDAPENDU	SATELLITES	1 250	28/09/2023
UPTON PARK PUBLISHING	MUZICENTER			432	08/02/2023
UPTON PARK PUBLISHING	PM	CANCRE	TOUT S'EFFACE	3 000	09/11/2023
UPTON PARK PUBLISHING	SHOWCASE	ROSE TIGER	THE END FOREVER	1 200	09/05/2023
UPTON PARK PUBLISHING	VM	ROSE TIGER	AUTOMATIC	500	02/02/2023
UPTON PARK PUBLISHING	VM	CANCRE	SURVIVANTS ACOUSTIQUE	1 000	23/03/2023
UPTON PARK PUBLISHING	VM	COURCHEVAL	J'AVOUE	1 000	29/06/2023
UPTON PARK PUBLISHING	VM	PANDAPENDU	SATELLITE	1 000	28/09/2023
UPTON PARK PUBLISHING	VM	MUET	LE CINEMA	1 000	28/09/2023
UPTON PARK PUBLISHING	VM	THIS IS SHIT	Y.TWO	1 000	09/11/2023
URBAN TROUT	ALBUM	ARON OTTIGNON	DAMA BAGA NYEBE, I WANT TO GO HOME	3 600	11/05/2023
URBAN TROUT	VM	ARON AND THE JERI JERI BAND	SUNUGAL	1 000	28/09/2023
VELVET COLISEUM	ALBUM	COLOURS IN THE STREET	LET'S TALK	2 000	11/05/2023
VERSATILE	ALBUM	I CUBE	EYE CUBE	2 000	02/02/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	ALBUM	ALBIN DE LA SIMONE	LES CENT PROCHAINES ANNEES	15 000	02/02/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	ALBUM	SHAKA PONK	LAST ALBUM	32 000	23/03/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	ALBUM	CLARA YSE	OCEANO NOX	26 000	11/05/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	ALBUM	DICK ANNENEGARN	DICK STORY (GUITARE SOLO)	7 500	29/06/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	ALBUM	DIONYSOS	L'EXTRAORDINARIUM	37 000	28/09/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	ALBUM	VIANNEY	A 2, A 3	23 000	09/11/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	ALBIN DE LA SIMONE	LES CENT PROCHAINES ANNÉES	10 000	02/02/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	CHILOO	JE M'EN VAIS	5 000	02/02/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	PHILIPPE CAMPION	JE PARS MAIS JE RESTE	4 500	23/03/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	SHAKA PONK	ALEGRIA J'AIME PAS LES GENS	18 000	29/06/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	CLARA YSE	L'ÉTOILE	7 000	29/06/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	MENTISSA	MAMMA MIA	7 000	29/06/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	DIONYSOS	SONG FOR JEDI	7 000	28/09/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	VIANNEY	MAINTENANT	7 000	09/11/2023
VF MUSIQUES (TÔT OU TARD)	VM	NOE PRESZOW	L'INTIME ET LE MONDE	1 000	14/12/2023
VICTORIE MUSIC	ALBUM	LAURENT MADIOT, SOPHIE KASTELN	LA FONTAINE UNPLUGGED	3 000	28/09/2023
VICTORIE MUSIC	ALBUM	BEN RICOUR, FRANCOIS GUERNIER	JAMAIS CONTENTS, UN ALBUM CARRÉMENT SOUCHON	5 000	28/09/2023
VICTORIE MUSIC	PM	SERENA FISSEAU	SAGE COMME SINGE	4 000	11/05/2023
VICTORIE MUSIC	SHOWCASE	SERENA FISSEAU	SAGE COMME SINGE	2 400	08/03/2023
VICTORIE MUSIC	VM	SERENA FISSEAU	LA GESTUELLE DES TROIS SINGES	1 500	11/05/2023
VICTORIE MUSIC	VM	LAURENT MADIOT, SOPHIE KASTELN	IRÈNE KARAPACE ET KYLIAN LEPORIDE	1 000	28/09/2023
VICTORIE MUSIC	VM	BEN RICOUR, FRANCOIS GUERNIER	JAMAIS CONTENT	500	28/09/2023
VICTORIE MUSIC	VM	NOMI NOMI	MON ASTRONAUTE	1 000	28/09/2023
VIETNAM	SHOWCASE	HEY HEY MY MY	HIGH LIFE	1 920	07/03/2023
VIETNAM	VM	HEY HEY MY MY	RESTLESS MIND	4 000	02/02/2023
VIETNAM	VM	EMPRS	THE VOID	7 000	23/03/2023
VIETNAM	VM	KCIDY	JE PENSE À TOI	3 000	29/06/2023
VIETNAM	VM	EMPRS	MILLION MILES AWAY	3 000	28/09/2023
VITA PRODUCTIONS	ALBUM	RIMENDO	LA FURIE	2 000	11/05/2023
VITA PRODUCTIONS	SHOWCASE	CAMILLE BERTAULT	BONJOUR MON AMOUR	1 840	27/03/2023
VOLUME SONORE	ALBUM	LEEROY	VOL AT.780	1 600	23/03/2023
VP PRODUCTION	ALBUM	PAS SAGES	PAS SAGES	10 000	29/06/2023
WAGRAM MUSIC	ALBUM	ROBERTO FONSECA	LA GRAN DIVERSION	17 500	23/03/2023
WAGRAM MUSIC	ALBUM	INNA DE YARD	FAMILY AFFAIR	20 000	11/05/2023
WAGRAM MUSIC	ALBUM	BIGA RANX	TBC	14 000	11/05/2023
WAGRAM MUSIC	ALBUM	FLORAN	TBC	9 000	28/09/2023
WAGRAM MUSIC	ALBUM	SYN	TBC	6 000	28/09/2023
WAGRAM MUSIC	ALBUM	NUIT INCOLORE	LA LOI DU PAPILLON	8 000	09/11/2023
WAGRAM MUSIC	ALBUM	LAMBIST KAZY	O.	15 000	09/11/2023
WAGRAM MUSIC	PM	SASSO	ENFANT2LARUE VOL.3	18 000	23/03/2023
WAGRAM MUSIC	PM	PIERRE DE MAERE	REGARDE-MOI	25 000	11/05/2023
WAGRAM MUSIC	PM	JULIEN GRANEL	COOLEUR	9 000	11/05/2023
WAGRAM MUSIC	PM	BIGA*RANX	EH YO!	8 000	29/06/2023
WAGRAM MUSIC	PM	TIKEN JAH FAKOLY	BRAQUAGE DE POUVOIR	16 000	28/09/2023
WAGRAM MUSIC	PM	SUZANE	CAMEO	23 000	09/11/2023
WAGRAM MUSIC	PM	DOMINIQUE A	REFLETS DU MONDE LOINTAIN	10 000	09/11/2023
WAGRAM MUSIC	PM	KALIKA	ADIEU LES MONSTRES	3 000	14/12/2023
WAGRAM MUSIC	PM	DIAWARA FATOUMATA	LONDON KO	9 000	14/12/2023
WAGRAM MUSIC	PM	MOJI X SBOY	AUTOMNE	2 000	14/12/2023
WAGRAM MUSIC	VM	ZAQUI	LANGUE DE P	6 000	02/02/2023
WAGRAM MUSIC	VM	SUZANNE	PURA VIDA	6 000	02/02/2023
WAGRAM MUSIC	VM	MOHA K	ELLE PT2	3 000	02/02/2023
WAGRAM MUSIC	VM	MOJI X SBOY	LA FIN DE L'HISTOIRE	4 000	11/05/2023
WAGRAM MUSIC	VM	BIGA*RANX	COMME NOUS/NEVER TAKE A BREAK	9 000	29/06/2023
WAGRAM MUSIC	VM	BOUBAKAR	ON RAMÈNE LE SOLEIL	4 000	29/06/2023
WAGRAM MUSIC	VM	SIMONY	POW!	7 000	28/09/2023
WAGRAM MUSIC	VM	ZAQUI	DESTIN	7 000	28/09/2023
WAGRAM MUSIC	VM	NUIT INCOLORE	L'ENVOL	4 000	09/11/2023
WAGRAM MUSIC	VM	FEFE	QUELQUE PART	3 000	09/11/2023
WAGRAM MUSIC	VM	SOLANN	ROME	2 000	14/12/2023
WALLPAPER 4	ALBUM	XAVIER BOYER	SODA CODA	2 250	23/03/2023
WALLPAPER 4	ALBUM	TAHITI 80	HELLO, HELLO	5 000	09/11/2023
WALONE	ALBUM	LA FEVE	24	8 800	14/12/2023
WIZARD ARTISTS	SHOWCASE	ORACLE SISTERS	HYDRANISM	2 160	24/04/2023
WOULDI PRODUCTION	FORMATION	CHILOO	NUIT PARISIENNE	1 800	17/10/2023

BENEFICIAIRES	TYPE D AIDE	PROJET	TITRE	MONTANT EN EUROS	DATE
X RAY PRODUCTION	ALBUM	MANUDIGITAL	STEP UP	5 600	29/06/2023
X RAY PRODUCTION	ALBUM	TAMBOUR BATTANT	SHINE	3 000	09/11/2023
X RAY PRODUCTION	FORMATION	TETRA HYDRO K	ODYSSÉE	1 650	27/03/2023
X RAY PRODUCTION	MUZICENTER			606	31/01/2023
X RAY PRODUCTION	PM	L ENTOURLOOP	LA CLARTÉ DANS LA CONFUSION	5 000	11/05/2023
X RAY PRODUCTION	SHOWCASE	RAKoon	THE ONES WE LOVE	1 520	20/06/2023
X RAY PRODUCTION	SHOWCASE	THERESE	META(RE)VERSE	1 920	10/07/2023
X RAY PRODUCTION	VM	THERESE	NO RULES	1 000	23/03/2023
X RAY PRODUCTION	VM	FIEVRE	DON'T STOP FEAT SOOM T	1 000	23/03/2023
X RAY PRODUCTION	VM	L ENTOURLOOP	LA FLEUR DE L'ÂGE	1 000	23/03/2023
X RAY PRODUCTION	VM	L ENTOURLOOP	ROCK MI NICE	1 000	29/06/2023
X RAY PRODUCTION	VM	SOOM T	GOOD WILL COME	1 000	28/09/2023
X RAY PRODUCTION	VM	THÉRÈSE	TOUJOURS TROP	1 000	09/11/2023
Y & W	PM	SAMY LRZO	QUE L'AMOUR SE R'PANDE	1 000	11/05/2023
Y & W	VM	SAMY LRZO	BIBERON	1 000	29/06/2023
YAKAAR MUSIC	ALBUM	LP 2.0	INDIFFÉRENT	2 000	09/11/2023
YANIS RECORDS	VM	PATCHAI REYES	LA BAMBA VERACRUZ	3 000	28/09/2023
YOTANKA RECORDS	ALBUM	ZINÉE	OSMIN	8 000	11/05/2023
YOTANKA RECORDS	ALBUM	BIRRD	ALTER ECHO	2 250	28/09/2023
YOTANKA RECORDS	MUZICENTER			918	05/12/2023
YOTANKA RECORDS	PM	BIRRD	ALBA	6 000	29/06/2023
YOTANKA RECORDS	PM	H BURNS	SUNSET PARK	9 500	09/11/2023
YOTANKA RECORDS	SHOWCASE	SAMBA DE LA MUERTE	ORNAMENT	2 240	02/11/2023
YOTANKA RECORDS	VM	SAMBA DE LA MUERTE	MEMORY	3 000	23/03/2023
YOTANKA RECORDS	VM	TIWAYO	SHELTER ME	3 000	23/03/2023
YOTANKA RECORDS	VM	ATOEM	UPRISING	3 000	28/09/2023
YOTANKA RECORDS	VM	STEFI CELMA	BALTIMORE	2 500	09/11/2023
YOTANKA RECORDS	VM	EMEL	SOUTY	3 500	14/12/2023
YOTANKA RECORDS	VM	MESPARROW	OPEN UP	3 500	14/12/2023
YOUZ	ALBUM	BROUSSAI	SOLIDAIRES	2 000	02/02/2023
ZONE DE CONFUSION	ALBUM	BARNABE MONS	BUNKER SUPERSTARS	1 250	23/03/2023
ZUMA MUSIC	SHOWCASE	THOMAS GUERLET	HOW STRANGE TO BE ANYONE?	2 240	16/02/2023



PLK - 2069'

Action d'Intérêt Général

BÉNÉFICIAIRES	TYPE	MONTANT EN EUROS
AJC ASSOCIATION JAZZÉ CROISÉ 2023	Subvention fonctionnement 2023	3 000
BISE FESTIVAL	Subvention fonctionnement 2023	7 000
CNM	Contribution annuelle 2023	300 000
CNM	Solde FCM et BUREX 2020	322 638
CONGRES AFPIDA	Subvention fonctionnement 2023	1 500
DISQUAIRE DAY	Subvention fonctionnement 2023	4 500
FAIR	Subvention fonctionnement 2023	10 000
FESTIVAL AU FIL DES VOIX	Subvention fonctionnement 2023	4 950
LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE	Cotisation 2023	312
MAMA	Subvention fonctionnement 2023	12 000
MIDEM	Subvention fonctionnement 2023	11 000
ONE YARD - CÉRÉMONIE LES FLAMMES	Subvention fonctionnement 2023	15 000
PRIX JOSÉPHINE DES ARTISTES	Subvention fonctionnement 2023	2 000
RÉSEAU PRINTEMPS	Subvention fonctionnement 2023	7 000
TOUS POUR LA MUSIQUE	Subvention fonctionnement 2023	3 000
UPFI	Contribution annuelle 2023	120 000
UPFI	Partenariat "Déjeuner de la filière du 21 juin 2023"	3 205
VICTOIRES DE LA MUSIQUE	Subvention fonctionnement 2023	34 500
VICTOIRES DE LA MUSIQUE	Cotisation 2020 - 2021	10
VICTOIRES DE LA MUSIQUE	Cotisation 2021 - 2022	10
VICTOIRES DE LA MUSIQUE	Cotisation 2022 - 2023	10
VOIX DU SUD	Subvention fonctionnement 2023	4 800
VOX	Subvention fonctionnement 2023	5 000

Organismes ayant bénéficié de subventions trois années de suite

NOM DES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT EN EUROS		
	2021	2022	2023
AJC ASSOCIATION JAZZÉ CROISÉ 2023	2 750	3 000	3 000
CNM	(*)	150 000	622 638 (**)
CULTURE POUR LA COPIE PRIVÉE	525	2 040	312
DISQUAIRE DAY	4 500	5 000	4 500
MAMA	10 000	10 000	12 000
RÉSEAU PRINTEMPS	6 000	7 000	7 000
TOUS POUR LA MUSIQUE	4 500	4 500	3 000
UPFI	120 000	120 000	123 205
TOTAL AIDE A LA CRÉATION ET A LA DIFFUSION	148 275	301 540	775 655
VICTOIRES DE LA MUSIQUE	(***)	34 350	34 530
TOTAL AIDE AUX SPECTACLES VIVANTS	0	34 350	34 530
FAIR	8 850	10 000	10 000
VOIX DU SUD	4 800	4 800	4 800
TOTAL AIDE A LA FORMATION D'ARTISTES	13 650	14 800	14 800
TOTAL GÉNÉRAL	161 925	350 690	824 985

(*) Création du CNM en 2020, pas de subvention demandée en 2021 en raison de la crise sanitaire

(**) 300 000 € de cotisation annuelle CNM

(***) En 2020, 34 350 € au titre de 2021, 322 638 € de solde 2020 pour le Bureau Export et le FCM



Landy - Brave

Ayants droit ayant bénéficié de subventions trois années de suite

Aide à la création et à la diffusion

18 Heures 48	Debout sur le Zinc	Kidderminster	Punk Punk Club
6&7	Dernière Bande Music	La Tebwa	Rageot Editeur
75e Session Records	Discograph	Lab Oratoire	Reptile
Activist Music	Diversité	Les Jeudis du Rock	S76
Affranchis Music	Eikyou	Little Tribeca	Scorpio Music
Air Rytmo	ELP Musiconsulting	Lutèce Music	Sideline
Aka Publishing	Feel Good Production	Manivette Records	Soulbeats Records
Amaterasu Prod	Futureplay	Michel Jonasz Musique MJM	Space Party
Arcaprod	Gaya Music	Mind	SPKTAQLR
Artside	Géante Rouge	Mirare Productions	Suther Kane Films
Asil - Banzai Lab	Haathi Productions	Mister Ibé	Three Dykes And A Half
At(H)ome	Hamburger Records	Molio Nicolas	Turenne Music
Because Music	Hamon Yann Productions	Muzeek One	Twin Music
Believe	Harmonia Mundi Musique	My Major Company	Underdog Records
Blue Line Organisation	Hold on Music	Only Pro	Upton Park Publishing
Bru Zane	Hyper Focal	Outhere Music France	Velvet Coliseum
Bylka Prod	Icône Music	Ovastand Records	Versatile
Caramba Culture Live	Indifférence Prod	Panenka Music	VF Musiques (Tôt Ou Tard)
Carré Music	Jarring Effects	Paramour	Victorie Music
Chancy Publishing	Jazz and People	Pegase (Deaf Rock)	Wagram Music
Chinese Man Records	Jeune à Jamais	Piano Ma Muse	X Ray Production
Crammed Discs	Jo and Co	Pias France	Yotanka Records
Cycle Music Production	Juston Records	Play 2	Y & W
Dancecode	Kaa Production	Productions Jacques Canetti	

Aide aux spectacles vivants

Caramba Culture Live	Play 2
Cavalcade	Upton Park Publishing
Music Development Company	

E. Gouvernance

Bureau & Conseil
d'Administration



Heuss L'Enfoiré - Chef d'orchestre

Bureau & Conseil d'Administration

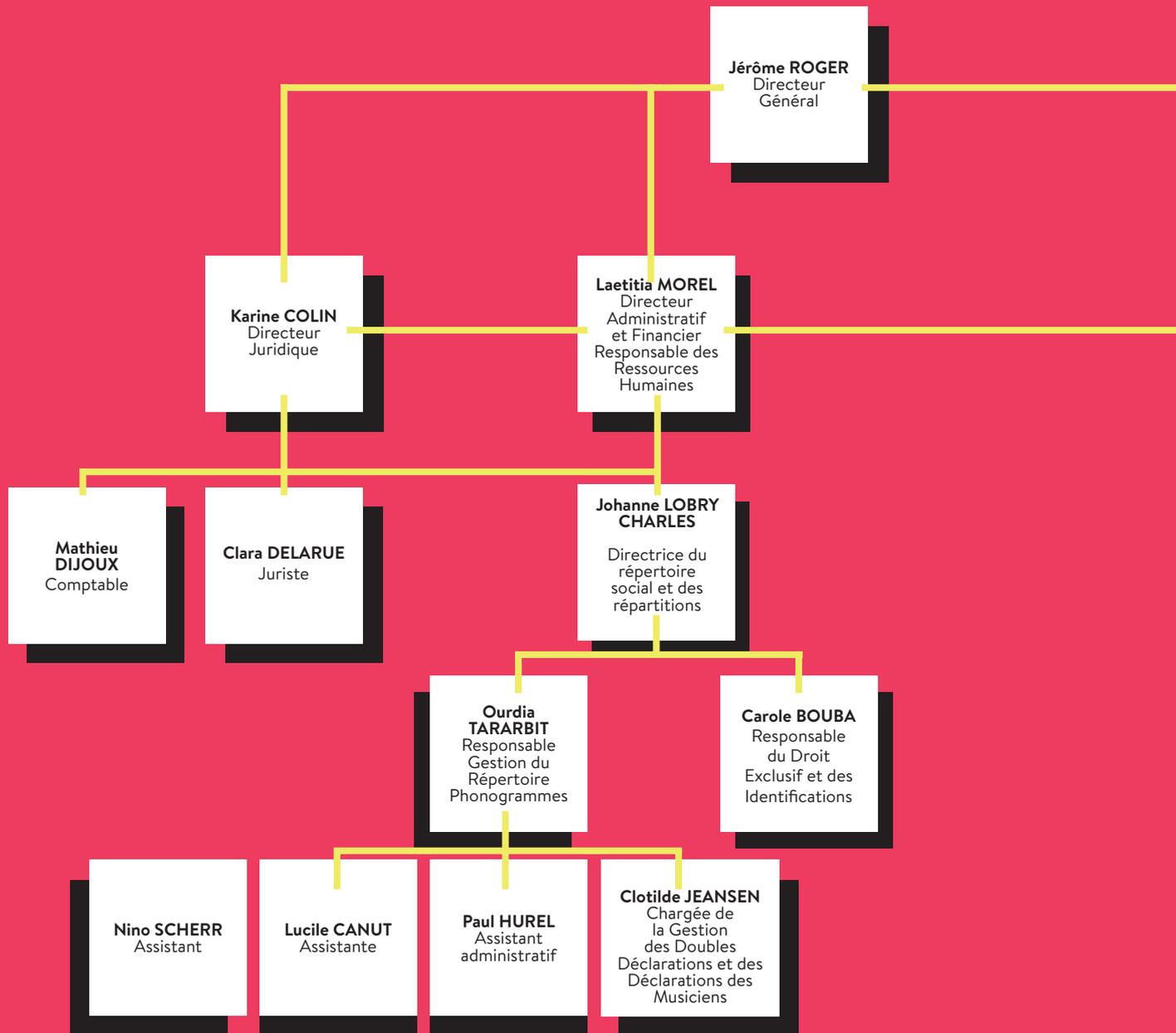
Bureau

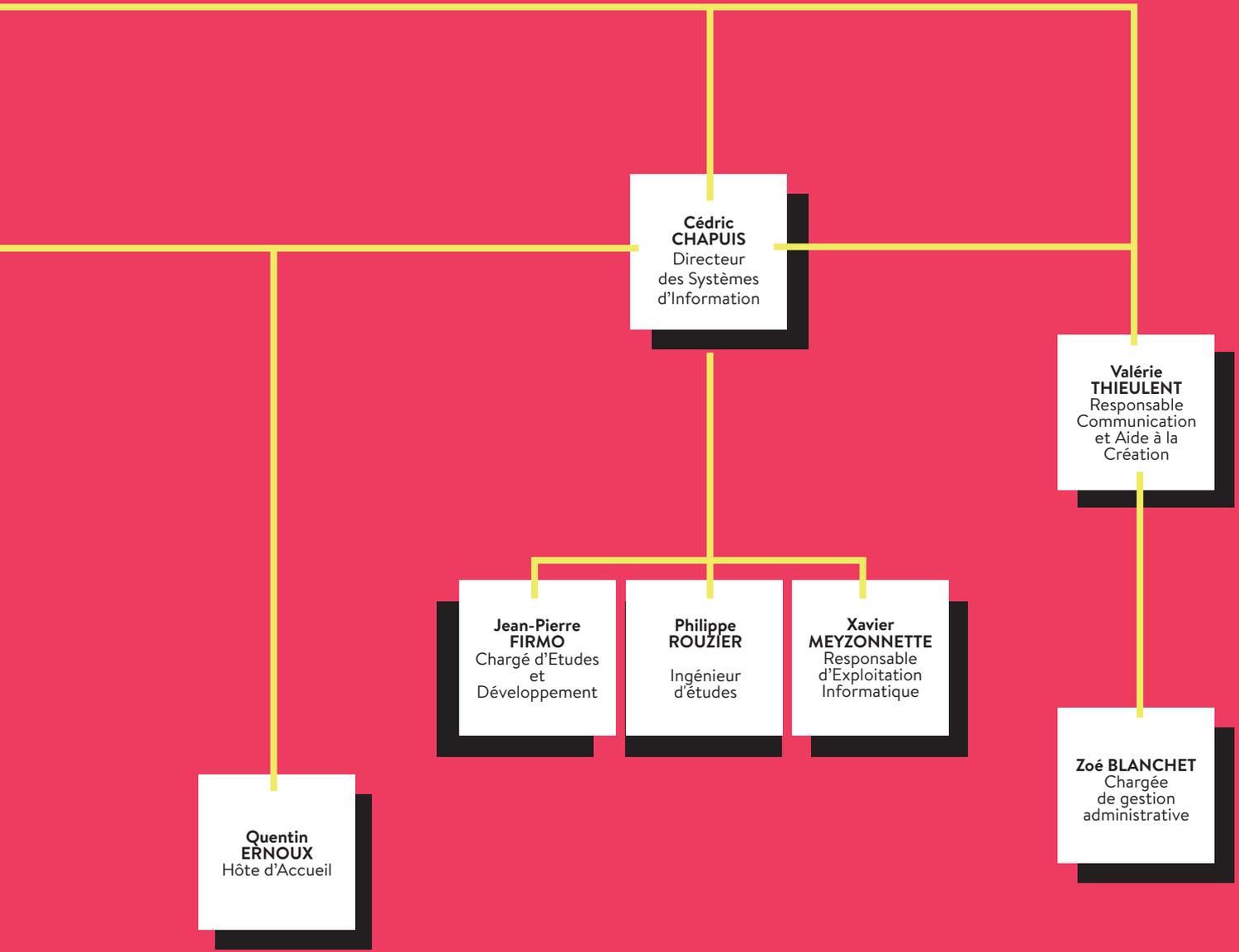
Président - Gérant	PASCAL NÈGRE	6&7
Vice-Président(e)s	Emmanuel de BURETEL	Because Music
	Liza FAJA	Lizzie
	Laurent DIDAILLER	Pias
	Julien GODIN	Play Two
	Anthony BELOLO	Scorpio Music
	Clarisse ARNOU	Yotanka Records
	Trésorier	Romain VIVIEN
Trésorier Adjoint	Sébastien SAUSSEZ	Jo&Co
Secrétaire Général	Stéphane LAICK	At(H)ome

Conseil d'Administration

Pascal NÈGRE	6&7
Stéphane LAICK	At(H)ome
Emmanuel de BURETEL	Because Music
Romain VIVIEN	Believe
Sébastien SAUSSEZ	Jo&Co
Liza FAJA	Lizzie
Michael GOLDMAN	My Major Company
Nicolas TALAR	Onze Pomme Music
Laurent DIDAILLER	Pias
Julien GODIN	Play Two
Anthony BELOLO	Scorpio Music
Hichem BONNEFOI	Suther Kane Films
Vincent FRÈREBEAU	VF Musiques (Tôt Ou Tard)
Stephan BOURDOISEAU	Wagram Music
Clarisse ARNOU	Yotanka Records

Organigramme





Crédits

Directeur de la publication

Pascal Nègre

Rédaction

L'équipe de la SPPF

Design

www.nouvelopus.com

contact@nouvelopus.com

Photo de couverture

Étienne Boulanger (Unsplash)

Contact

SPPF

63, bd Haussmann

PARIS 75008

—

T. 33 (0) 1 53 77 66 55

www.sppf.com

—

Nous suivre

 SPPF les labels indépendants

 @SPPF_

 @sppf_les_labels_independants

 SPPF



Zed - SOIXVNT3



Stacy Kent- Summer Me, Winter Me

Retrouvez nous sur :

 SPPF les labels indépendants

 @SPPF_

 @sppf_les_labels_independants

 SPPF

www.sppf.com